

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 29 JUIN 2009**

PROCES-VERBAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2009

Sont absents ou représentés :

- M. Joseph CALZA (pouvoir à M. GINESY à partir de 12 h 30)
- M. Patrick CESARI (pouvoir à M. BLANCHI à partir de 11 h 30)
- Dr Alain FRERE (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Henri LEROY (pouvoir à M. TABAROT)
- M. David LISNARD (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Jean-Mario LORENZI (pouvoir à Me BALARELLO)
- M. Lionnel LUCA (pouvoir à Mme BANDECCHI)
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN
- Dr Pierre-Guy MORANI (pouvoir à M. GUEGUEN)
- M. PAUGET (pouvoir au Dr ROUX à partir de 13 h 00)
- M. Michel ROSSI (pouvoir à M. COULLET)
- M. Patrick TAMBAY (pouvoir à M. VIAUD)
- M. Robert VELAY (pouvoir à M. THAON)
- M. René VESTRI
- M. Jean-Raymond VINCIGUERRA (pouvoir à M. CUTURELLO)

L'an deux mille neuf le 29 juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 1 - 2009.

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du conseil général.

En préambule, permettez-moi d'accueillir notre nouvelle benjamine de séance qui a détrôné dans ces fonctions Jérôme VIAUD après une compétition acharnée. M. VIAUD n'aura pas résisté longtemps ! En tout cas je souhaite la bienvenue à Caroline MURRIS, nouvelle benjamine de cette assemblée mais ce n'est pas sa seule qualité, qui remplace Christian ESTROSI dans le canton de Saint-Etienne-de-Tinée.

Caroline MURRIS est diplômée de sciences politiques à l'université de Nice, elle travaille aujourd'hui au sein de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, elle est issue d'une vieille famille du canton de Saint-Étienne-de-Tinée et plus particulièrement du hameau de Roya dont son père, Marcel MURRIS, pour lequel j'ai une pensée particulière, a été très longtemps adjoint au maire en charge des hameaux.

Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses fonctions électorales et plus généralement, compte tenu des heureux événements en perspective, beaucoup de joie et de bonheur dans les semaines et dans les mois qui viennent.

Nous sommes très heureux, Caroline, de vous accueillir dans cet hémicycle pour représenter le canton de Saint-Etienne-de-Tinée (*applaudissements*).

Je voudrais, avant de passer la parole à Caroline MURRIS pour procéder à l'appel des membres de notre assemblée, adresser aussi mes plus vives félicitations et exprimer toute notre fierté d'avoir vu nommer Christian ESTROSI ministre de l'Industrie. Cette fonction extrêmement importante - rarement un élu des Alpes-Maritimes n'avait occupé une responsabilité ministérielle aussi importante, aussi stratégique, aussi déterminante - rejait sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, elle nous donne beaucoup d'espoir, et d'atouts.

Je veux naturellement exprimer à Christian ESTROSI tous mes vœux de succès dans la mission importante et exigeante qui l'attend, et lui dire combien la confiance que lui ont témoignée une fois de plus le président de la République et le Premier ministre nous touche. J'ai eu l'occasion de le dire personnellement au Premier ministre mercredi dernier en le remerciant au nom des Alpes-Maritimes, et je crois que quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, avoir un ministre de la République en charge d'une des six grandes politiques fixées par le président de la République lors du congrès de Versailles est quelque chose qui doit nous réjouir, c'est d'ailleurs le sens du message qu'avait adressé vendredi soir le président du conseil régional Michel VAUZELLE, un message très républicain qui se réjouissait de cette nomination. Je crois donc que là aussi, nous pouvons exprimer à Christian ESTROSI toutes nos félicitations et exprimer au nom du département, toute notre satisfaction.

Mesdames, messieurs, je passe maintenant la parole à Caroline MURRIS pour sa première intervention importante pour effectuer l'appel des membres de notre assemblée.

Mlle MURRIS.- Merci, M. le Président, pour votre accueil. Je vais donc procéder à l'appel nominal.

Mlle Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.

Le quorum est atteint, M. le Président.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Intervention qui fera date !

Je voudrais, avant de passer au premier rapport de notre assemblée, souhaiter la bienvenue dans ses nouvelles fonctions à Christian OLIVERES qui inaugure aujourd'hui les fonctions de directeur général des services dans lesquelles je viens de le nommer, puisqu'il succède à Pierre BAYLE qui a réintégré le corps préfectoral en étant nommé préfet du département de l'Aisne.

Je souhaite la bienvenue à Christian OLIVERES. Je ne formerai pas des vœux de succès dans ses nouvelles fonctions parce que ça serait quelque part souhaiter des vœux à moi-même, mais je pense que son succès sera le succès collectif de notre collectivité.

Christian OLIVERES a accompli une carrière administrative particulièrement riche dans la fonction publique territoriale puisqu'il a été successivement secrétaire général de la ville d'Auxerre, de la ville de Valence, chef de cabinet du ministre du Travail Jean-Pierre SOISSON, directeur général des services départementaux du département du Tarn, directeur général des services de la région Bourgogne, directeur régional du Crédit local de France pour la région Champagne-Ardenne, directeur général des services du département de la Nièvre, directeur du Centre national de la fonction publique territoriale et, enfin, directeur général des services de la région Centre, avant d'occuper depuis 2001 les fonctions de directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour les régions Méditerranée (Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Midi-Pyrénées).

Nous avons un nouveau directeur général des services qui connaît bien les problèmes des collectivités territoriales et dont nous aurons bien besoin pour affronter les défis auxquels nous sommes confrontés et que nous allons relever ensemble.

Mes chers collègues, il me revient le privilège de présenter le rapport n° 1, après vous avoir demandé d'approuver les procès-verbaux des réunions des 22 janvier et 18 mars 2009. Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux de nos deux précédentes séances ?

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des réunions du 22 janvier et du 18 mars 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Le rapport n° 1, mes chers collègues, a trait à la prévention de la violence et à la sécurité dans les collèges des Alpes-Maritimes.

1 LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET LA SÉCURITÉ DANS LES COLLÈGES DES ALPES-MARITIMES

M. Le Président.- Pourquoi ce rapport, pourquoi cette politique ? Naturellement pour répondre à un problème dont l'actualité récente a mis en exergue les menaces et les dangers.

Bien sûr, nous avons tous en mémoire ce qui s'est passé à Gagny, cette agression sauvage dont ont été victimes enseignants et élèves de la part de bandes rivales qui se sont introduites dans une enceinte scolaire. Nous avons tous en mémoire les derniers événements qui ont marqué une dégradation des conditions de sécurité dans les enceintes scolaires.

Le président de la République a souhaité réagir de façon déterminée et vigoureuse à l'augmentation de ces phénomènes de violence dans les enceintes scolaires. Il a énoncé des mesures fortes, certaines d'entre elles trouveront une caractérisation législative et, pas plus tard que ce soir à 21 h, en tant que rapporteur de la proposition de loi de Christian ESTROSI sur les bandes, nous serons amenés à l'Assemblée nationale à examiner un volet extrêmement important de ce texte sur la protection du personnel éducatif et sur la prévention de la violence dans l'école de la République.

Il est en effet important, et je crois que nous pouvons tous nous retrouver sur ce constat et sur ce vœu, que l'école de la République demeure un sanctuaire où la violence n'ait pas sa place.

Porter atteinte à un enseignant, porter atteinte à un élève c'est remettre en cause les piliers fondamentaux de notre république. L'école, ce doit être le creuset de la tolérance, ce doit être un espace préservé des affrontements, des combats, des violences. Nous devons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que les agressions, les violences, les phénomènes que nous avons rencontrés soient le plus possible bannis des enceintes scolaires. Bien sûr, nous ne les éviterons jamais totalement, le risque zéro en la matière n'existe pas, l'humilité doit dans ce domaine de l'insécurité prévaloir, même s'il ne doit pas bien sûr s'associer à une certaine naïveté prônée et revendiquée par certains à une période, naïveté que je retrouve encore dans certains discours. Nous devons aujourd'hui faire preuve de volonté mais aussi de fermeté. Je crois que nous devons mettre en place, comme cela a été conçu au plan national, une politique qui trouve le juste équilibre entre prévention et répression. La prévention sans répression serait une hérésie et la répression sans prévention serait une faute.

Dans le cadre des responsabilités qui nous concernent et bien entendu pour ce qui relève de la compétence dans les collèges, nous voulons aujourd'hui lancer une politique nouvelle, nous voulons amplifier les moyens qui sont mis à la disposition de la communauté éducative au sens large pour favoriser la sécurité dans les collèges.

Aussi, j'ai l'honneur de vous proposer des mesures extrêmement concrètes, que nous pourrons et devons rapidement mettre en place et expérimenter. J'ajoute que cette politique - et ce rapport en exprime aujourd'hui le contenu - est basée sur une large concertation que nous avons souhaité instaurer avec la communauté éducative.

Au lendemain des événements que j'ai rappelés, j'ai souhaité réunir deux tables rondes, une le 28 mai, une autre le 15 juin, qui ont réuni les représentants de la communauté éducative et les représentants de l'Etat :

- enseignants au travers de leurs syndicats,
- chefs d'établissement au travers là aussi notamment de leurs syndicats, je ne dirai pas uniquement de leurs syndicats,
- parents d'élèves,
- inspecteur d'académie,
- recteur,
- Etat (représentant M. le préfet),
- représentants des forces de police et de gendarmerie,
- élus du conseil général, et notamment le vice-président Georges ROUX qui a pris une part importante dans ce débat, et je l'en remercie, et le président de la commission de l'Education Gérard MANFREDI, et je l'en remercie également.

Nous avons débattu librement, sans tabou, avec un langage de vérité reposant sur l'expérience, la connaissance, la compétence de chacun, et nous sommes parvenus à la fois à un diagnostic, à un constat mais aussi à des propositions que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, qui ont le mérite d'exister, qui naturellement peuvent être amendées, améliorées, qui ne sont sans doute pas parfaites mais qui en tout cas, j'en suis convaincu, seront extrêmement utiles.

Quel est l'état des lieux départemental ?

En 2003, à la demande de Christian ESTROSI, après l'attentat dont avait été victime le collège Ségurane, attentat extrêmement violent qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, qui s'était déroulé à 6 h du matin avant l'ouverture du collège fort heureusement, c'était le 10 octobre 2003, notre collectivité s'est engagée dans la mise en place d'équipements de sécurité qui ont été inscrits dans le plan « collèges avenir » que nous avons approuvé. Ces équipements consistaient notamment à garantir la sécurité à l'intérieur mais aussi aux abords des collèges. Nous avons, je vous le rappelle, installé dans ce cadre un volet extrêmement important de caméras de vidéosurveillance et, aujourd'hui, ce sont 346 caméras de vidéosurveillance qui sont déployées dans nos établissements : 242 caméras installées à l'intérieur des établissements, 104 installées à l'extérieur. Pour les installations à l'intérieur des collèges, nous avons assorti cette volonté et cette proposition de l'approbation obligatoire des conseils d'administration des collèges. Rien n'était imposé, tout était proposé, financé naturellement par le conseil général.

La plupart des établissements scolaires du parc des collèges de notre département se sont équipés puisque, aujourd'hui, sur soixante et onze collèges publics, soixante-cinq sont équipés de caméras de vidéosurveillance, seuls six collèges (du haut pays généralement) n'en sont pas équipés puisque, fort heureusement, ils relèvent moins de situations à risque, notamment celui de Tende, grâce à la présence efficace de Me BALARELLO !

Aujourd'hui, nous vous proposons des évolutions.

Je rappellerai que, depuis 2005, on a constaté 447 phénomènes de violence dans les collèges de notre département : 331 atteintes aux personnes allant de l'insulte à une agression très violente, 91 atteintes aux biens, 25 affaires de stupéfiants.

Ces chiffres sont à relativiser puisqu'ils relèvent uniquement des affaires ayant fait l'objet d'une saisine de la justice, et l'on sait bien - vous siégez tous, mes chers collègues, au sein de conseils d'administration - que souvent des affaires n'ont pas de traduction pénale et que beaucoup de phénomènes de violence ne remontent pas ; quelque part aussi, c'est vrai, et je l'ai dit aux principaux, il y a une volonté non pas de dissimuler, mais peut-être de ne pas communiquer sur ces phénomènes, ce qui peut à la fois protéger l'établissement, c'est vrai, mais aussi masquer une réalité que l'on a le devoir de faire connaître et surtout de traiter.

Sur la base des tables rondes qui ont été organisées - et je veux vraiment souligner le travail de qualité qui a été effectué par l'ensemble des acteurs - des propositions sont remontées. Ces propositions d'abord relèvent d'un constat : il y a une zone qu'il faut traiter, c'est le territoire qui va de la famille à l'école ; ce sont les abords des collèges, c'est tout ce qui se passe à l'extérieur de l'enceinte scolaire et qui, aujourd'hui, n'est pas forcément bien traité. Je souhaiterais donc que l'on mène d'abord des actions de prévention qui soient beaucoup plus accentuées qu'elles ne le sont et que l'on ait la possibilité notamment de mieux traiter les phénomènes d'absentéisme. On sait que l'absentéisme scolaire est souvent à la source des phénomènes de délinquance, il constitue le terreau de la délinquance pour les jeunes, et nous avons voulu conduire une action très déterminée pour traiter ces phénomènes.

Il y a deux sujets : ce qui concerne d'abord les élèves dans un établissement, puis ce qui relève de l'intrusion de bandes extérieures et de l'introduction d'armes qui seront traitées par la loi et notamment par la proposition de loi que j'ai l'honneur de rapporter au nom de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Sur la prévention de la violence, sur la prise en compte des phénomènes d'absentéisme, je souhaite que l'on rebâtisse d'abord une convention de coopération pour la prévention et le signalement des infractions pénales commises en milieu scolaire. Cette convention existait, elle nous lie avec les services de l'Etat depuis 2005, nous allons la remettre « au goût du jour », nous allons la moderniser, nous allons y adjoindre des éléments nouveaux et nous serons amenés dans les jours qui viennent à la signer avec M. le préfet pour renforcer la collaboration entre les établissements scolaires, les parquets des TGI, les services de police et de gendarmerie, la PJJ. Il faudra évaluer les équipements nécessaires et il y aura aussi, aux côtés de ce volet préventif, la nécessité de faire remonter le plus de signalements possible.

Vous le savez, dans le cadre de la protection de l'enfance, nous avons mis en place, et c'est la loi de 2007 qui l'impose, une cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (ADRET). Nous avons reçu environ 1 500 informations préoccupantes en 2008. Ce dispositif vise à protéger les enfants - et c'est notre compétence première - notamment des actes de maltraitance ou de malveillance, mais il faut savoir qu'un peu moins de la moitié des signalements provenaient des établissements scolaires. Aujourd'hui, nous avons donc un outil qui existe ; nous avons cette antenne départementale, nous avons nos travailleurs sociaux qui sont là ; je pense que cet outil peut être le cadre pertinent du recueil des informations préoccupantes, aussi bien dans le cadre d'une maltraitance que dans le cadre d'actions de violence ou d'absentéisme, puisque l'on peut très clairement relever les phénomènes d'absentéisme.

Nous allons élargir les missions de l'ADRET, en collaboration extrêmement étroite avec l'Education nationale. Nous avons amélioré la situation existante de façon considérable. Précédemment, les signalements étaient dispersés, aujourd'hui l'Education nationale joue le jeu, et je crois que nous pouvons aller encore beaucoup plus loin. Nous avons un outil, il reste à en améliorer les performances.

Ensuite, comment pouvons-nous traiter l'information reçue ? Nous avons nos équipes sociales, mais je voudrais que désormais nous allions beaucoup plus loin dans la mise en place des outils que nous offre la loi et notamment dans la mise en place du contrat de responsabilité parentale.

Vous le savez, la loi de mars 2006 sur l'égalité des chances et la loi de mars 2007 sur la prévention de la délinquance nous donnent des outils. Ces outils s'inscrivent dans le cadre de ce qui a été imaginé pour lutter contre la délinquance, pour la prévenir. Il y a les CLSPD (contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance) qui relèvent de la compétence des villes, il y a les conseils des droits et des familles qui sont associés à ces CLSPD, et puis il y a un outil un peu plus coercitif offert aux conseils généraux qui peuvent être saisis par le maire notamment, par le chef d'établissement, par les organismes sociaux : il s'agit du contrat de responsabilité parentale (CRP).

Le contrat de responsabilité parentale doit permettre d'assurer l'éducation d'un enfant dont la famille soit est défaillante, soit est incapable, pour des raisons pouvant d'ailleurs se justifier au plan social, de le faire elle-même. Les dispositions de ces contrats de responsabilité parentale précisent notamment les obligations des titulaires de l'autorité parentale, le rappel le cas échéant des mesures d'aide déjà mises en place, des mesures d'aide et d'action sociale de nature à remédier à la situation. La durée de ce contrat de responsabilité parentale est de six mois et, en cas de renouvellement, ne peut excéder un an. En cas de refus du suivi du plan qui est inscrit dans ce contrat de responsabilité parentale, il y a la possibilité de demander au directeur de la CAF de suspendre tout ou partie des prestations familiales afférentes à l'enfant concerné, de saisir le procureur de la République de faits susceptibles de constituer une infraction pénale, ou de saisir l'autorité judiciaire.

Il est vrai que cette loi sur la prévention de la délinquance a été peu et mal utilisée. Il faut qu'elle retrouve aujourd'hui une nouvelle vigueur. Le président de la République a annoncé une grande politique et un grand plan pour la rentrée, mais je tiens à dire que le président du conseil général et notre collectivité, avec les services sociaux, prendront toute leur responsabilité pour que le contrat de responsabilité parentale entre en application et qu'il soit très vite appliqué à ces enfants, à ces élèves que l'on connaît, que l'on identifie, que l'on sait recenser dans un établissement scolaire et qui sont très souvent à la source de 90 % des faits d'incivilité au mieux, voire de délinquance au pire, dans nos établissements scolaires. Nous prendrons donc toutes nos responsabilités.

Ce sont des actions de prévention, je le dis pour que l'on ne caricature pas ; l'ADRET fonctionnera mieux, nous voulons des signalements développés concernant l'absentéisme, nous voulons mettre en place les contrats de responsabilité parentale et, enfin, sur ce volet prévention, nous mobiliserons les équipes de prévention spécialisée. Vous le savez, nous avons mis en place neuf équipes de prévention spécialisée sur vingt-deux territoires des Alpes-Maritimes, pour un coût de 5,5 M€ par an pour la collectivité, dont les missions ont été déléguées à des associations. Ces missions s'achèveront à la fin de l'année puisque nous serons amenés à choisir de nouveaux ou les mêmes prestataires, ou de nouveaux modes de fonctionnement. Je souhaite que dans ces nouvelles responsabilités soit très clairement confié à ces équipes le soin de se concentrer aux abords des équipements scolaires, aux abords de nos collèges notamment, dans les quartiers et les établissements où il y a le plus de difficultés, pour faire en sorte que cette zone entre l'école et la famille soit pleinement prise en charge par ces équipes.

Nos équipes de prévention spécialisée, là aussi avec l'Etat et avec l'Education nationale, travaillent à une nouvelle prise en charge des situations difficiles dans ces territoires et aux abords des collèges . Il suffit simplement de mieux orienter leurs missions, de mieux évaluer leurs résultats, et je serai très exigeant sur les résultats de ces équipes. Il y a un effort très lourd de la collectivité, c'est bien le moindre que l'on attende en contrepartie des efforts extrêmement importants.

Voilà ce volet extrêmement fort sur la prévention.

Nous allons aussi favoriser le développement des espaces numériques de travail (ENT). Les espaces numériques de travail contribuent à prévenir la délinquance dans la mesure où ils permettent d'établir un lien permanent entre les familles et l'institution éducative. Je crois que c'est important et nous accélérons le rythme de mise en place.

Concernant la prévention, des actions de partenariat seront développées avec notamment des associations, ou avec des compagnies de théâtre. Nous avons des conventions avec le CCAS de Saint-Laurent-du-Var autour de l'insertion des élèves primo-arrivants notamment issus de la communauté tzigane aux collèges Saint-Exupéry et Joseph Pagnol. Il existe un partenariat avec les Pupilles de l'enseignement public à Nice-Est dans les collèges Louis Nucéra et Maurice Jaubert. Il y a également l'action de la troupe de théâtre Miranda ainsi qu'un partenariat avec la commune de Vallauris.

Nous allons, avec l'Education nationale, favoriser l'appui aux dispositifs relais existants, notamment sous la forme de subventions. Nous développons, vous le savez, l'action contre les incivilités et les agressions dans les transports départementaux scolaires.

Ces actions sont importantes, Georges ROUX pourra y revenir.

Nous allons également développer, amplifier les équipements de vidéosurveillance puisqu'il est prévu, au travers de la décision modificative, la mise en place de quarante-cinq nouvelles caméras dans les collèges du département.

Nous avons souhaité proposer, je sais que cette question a suscité débats, polémiques, prises de position toujours un peu excessives en la matière - des portiques et des équipements de détection des armes à l'intérieur des établissements scolaires. Il est prévu, sur la base du volontariat, d'acheter des portiques, pour l'instant nous en achèterons trois, ce sont des portiques démontables dont le coût unitaire est de 2 400 € ; ils seront à la disposition des établissements scolaires, des collèges qui le souhaitent. Certains principaux en ont réclamé, d'autres ont estimé que ce serait difficilement applicable. Ce n'est pas une mesure générale, c'est une mesure qui repose sur la base du volontariat et qui permettra aux établissements qui le souhaitent, de façon ponctuelle peut-être lorsqu'il y a un risque particulier, lorsqu'il y a une menace spécifique, de s'équiper ponctuellement ou de façon plus permanente. Ce n'est pas une mesure destinée aux soixante et onze collèges de notre département, mais elle est offerte et, en tout cas, je ne m'interdis pas de la mettre en place pour des raisons idéologiques qui me dépassent. Je suis un pragmatique et, en la matière, c'est le pragmatisme qui doit dominer, il ne doit pas y avoir des *a priori* idéologiques, ce qui doit nous guider c'est la mise en place d'outils pour protéger nos enfants, le reste m'importe peu.

Nous allons aussi faire l'acquisition de quatre-vingt-dix détecteurs de métaux qui seront mis en place dans les établissements scolaires. Les principaux qui ont la charge de leur établissement auront la responsabilité de les utiliser ou pas. Des dispositions seront prises par une circulaire du ministère de l'Education habilitant les chefs d'établissement à pouvoir fouiller les cartables. Ceci ne relève pas d'une compétence départementale mais d'une compétence réglementaire, et ça sera mis en place comme l'a annoncé le président de la République et j'approuve naturellement entièrement cette position.

Voilà, mes chers collègues, les principaux piliers de ce plan pour la sécurité dans nos collèges tel que je vous le propose. Ces mesures ne sont pas exhaustives, d'autres propositions peuvent être faites. Nous allons vraiment travailler en étroite coopération avec les services de l'Etat. Nous allons mettre en place un policier ou un gendarme référent dans chaque établissement scolaire. Les diagnostics de sécurité mis en place concrètement par le département des Alpes-Maritimes pourront évaluer les menaces, les risques pour chaque établissement, comme l'a indiqué le président de la République.

Voilà, mes chers collègues, les mesures que je voulais vous proposer, au travers de ce rapport, pour faire en sorte que nous puissions autant que faire se peut améliorer les conditions de sécurité des collégiens des Alpes-Maritimes dans nos établissements scolaires, pour faire en sorte que l'école de la République reste un sanctuaire préservé de toute violence.

Je vous remercie.

Qui souhaite la parole ?

M. VICTOR.

M. VICTOR.- Merci M. le Président.

Le dossier n° 1 de la DM1 nous est présenté sous le titre pompeux « la prévention de la violence et la sécurité dans les collèges des Alpes-Maritimes », comme si cela constituait la question majeure de notre temps (peut-être en termes de diversion, je l'entends) et la plus urgente. Peut-être aussi le fait, M. le Président, que ce soit vous qui en ouverture de notre DM1 abordiez cette question, fait qu'elle est effectivement la question majeure et la plus importante de notre réunion.

Lorsque j'ai découvert cet intitulé, je me suis dit : enfin, le gouvernement décide d'abandonner la suppression de milliers de postes dans l'Education nationale et va renforcer la présence humaine dans les établissements, vecteur majeur de la prévention.

Toute naïveté mise à part, l'espérance a été de courte durée. Je n'ai trouvé que la persistance dans la relance de la politique sécuritaire chère au sommet de l'Etat qui, à la veille de chaque élection, chausse ses gros sabots pour faire trembler dans les foyers, en espérant capitaliser cette peur dans les urnes. D'ailleurs, la loi que vous avez évoquée à l'instant, M. le Président, et que vous défendrez ce soir à l'Assemblée nationale, n'est jamais que la 18^e loi sécuritaire que votre majorité tente de mettre en œuvre.

Pour accompagner cette campagne apocalyptique, on nous annonçait la création de milices « de policiers en retraite » (je cite) et des autorisations données aux personnels pour se transformer en experts de la fouille, comme si cela était une nouvelle option éducative, et nous avons emboîté martialement le pas avec « nos portiques de sécurité portables » et « nos détecteurs de métaux portables pliables » pour tout collègue volontaire. Surtout lorsque l'évidence montre les réticences et le scepticisme de l'écrasante majorité de la communauté éducative, des parents d'élèves aux personnels concernés.

Cela me permet de préciser aussi que lors du conseil départemental de l'Education nationale où cette question avait déjà été abordée en présence de l'inspecteur d'académie, j'ai entendu les organisations syndicales, contrairement à ce que vous avez évoqué, M. le Président, regretter de ne pas avoir pu participer, de ne pas avoir été conviées aux deux tables rondes que vous avez évoquées.

Vous cherchez à justifier ces mesures en vous référant à l'attentat condamnable au collège Ségurane en 2003 (bientôt six ans), tout en annonçant que la violence dans les collèges ne cesse de diminuer depuis 2006, jusqu'à moins 35 % pour 2008/2009. Alors où est le climat de violence, où sont les bandes organisées qui terrorisent et assiègent nos établissements ?

Pour avoir participé la semaine dernière au conseil d'administration des deux collèges que j'ai en responsabilité, j'ai entendu - et souvent avec gravité - une situation de plus en plus préoccupante concernant des élèves en situation d'échec, des familles en grave difficulté, des conditions d'Education de plus en plus lourdes et dégradées. J'ai vu des personnels exténués mais pas démobilisés, malgré un sentiment d'indifférence, d'abandon et de mépris de la part des pouvoirs publics.

Là sont nos problèmes de société, sur lesquels de vrais moyens de prévention sont indispensables.

A toujours vouloir traiter les conséquences tout en refusant d'aborder les causes, ce n'est pas la fuite en avant sécuritaire, version répressive répétée, qui répondra aux attentes de la communauté éducative et des familles.

Vous avez, M. le Président, en présentant le dossier, quelque peu inversé la façon dont il était présenté dans les délibérations, vous avez beaucoup insisté sur la prévention, sans doute pour masquer cette volonté sécuritaire par ailleurs. Nous attendrons donc la DM2 de ce point de vue pour voir dans le cadre du schéma « enfance et famille » les moyens qui seront mis en œuvre pour la prévention spécialisée qui, effectivement, doit être un élément important de la prévention.

Pour conclure, l'Education nationale, les enseignants, les parents et les élèves n'ont besoin ni de vigiles, ni de portiques qui seront vécus comme des provocations supplémentaires et dont la gestion s'avère d'ores et déjà problématique. Ils ont besoin d'autres moyens indispensables pour assurer de façon satisfaisante les missions décisives qui sont les leurs pour le futur des jeunes générations.

Ils ont besoin d'une politique qui ne considère pas l'éducation comme un coût mais investisse avec volontarisme dans un enjeu aussi fondamental que la formation de la jeunesse.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. Le Président.- Merci. Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci M. le Président.

Laissez-moi tout d'abord à mon tour, et puisque je suis la première du groupe « gauche autrement » à prendre la parole aujourd'hui, souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, voir une femme nouvelle et jeune qui plus est, intégrer cette assemblée, portant notre nombre à six, est quelque chose que j'apprécie tout particulièrement. Je pense qu'il en faudra davantage parce que, messieurs, vous êtes encore bien nombreux !

M. Le Président.- La majorité a doublé ses effectifs féminins en six mois !

Mme BOY-MOTTARD.- Nous, nous sommes un groupe qui accueille 50 % de femmes !

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. OLIVERES à la direction générale de nos services.

Pour en venir à ce rapport n° 1, excusez du peu, il a quand même un petit peu l'air d'un rapport d'opportunité ou même de commande ; comme s'il avait fallu faire écho aux propos du président de la République sur la sécurité à l'école, d'ailleurs vous ne vous en cachez pas puisque la première partie du rapport rappelle les propositions émises par le chef de l'Etat.

D'emblée, que les choses soient claires, la sécurité de nos enfants n'est pas un objet de débat politique, nous voulons tous de cette sécurité et le débat ne peut en réalité avoir lieu que sur son efficacité.

Même si cette question est grave, même si les incivilités ont tendance à se développer, je crois qu'il convient quand même de relativiser.

Vous avez évoqué des événements dramatiques récents mais, dans les deux collèges auxquels je participe, depuis que je suis conseillère générale, je n'ai relevé qu'un incident sérieux, relativement sérieux. Le conseiller général du 5^e canton me confirmait qu'en dix ans de mandat dans un collège qui, d'ailleurs bien à tort, est parfois considéré comme difficile, il a pointé deux incidents notables. D'ailleurs le rapport note que les chiffres de la violence dans les Alpes-Maritimes sont en régression en 2008/2009.

A propos des chiffres, il conviendrait pour le moins que l'on puisse distinguer entre les différents phénomènes de violence parce que ne donner, en reprenant le recensement des actes ayant fait l'objet d'une saisine de la justice depuis 2005, qu'un nombre global d'atteintes à la personne allant de l'insulte verbale au meurtre ne permet guère d'avoir une idée de la gravité des atteintes. Je pense qu'il y a plus d'insultes verbales que de meurtres dans nos établissements, et c'est heureux.

M. Le Président.- Heureusement !

Mme BOY-MOTTARD.- Pour en revenir à ce sur quoi nous devons délibérer, ce rapport est en fait, pour résumer mon sentiment, une synthèse des politiques déjà existantes du conseil général, parfois un peu rafraîchies, qu'il s'agisse de politiques spécifiques aux collèges ou de politiques plus générales qui ont vocation à s'appliquer également aux collèges, auxquelles s'ajoute un bon de commande pour trois portiques et quatre-vingt-dix détecteurs de métaux portables. C'est dire qu'il ne va pas, selon nous, révolutionner le secteur.

Je me contenterai donc de rappeler trois ou quatre évidences.

Premièrement, la sécurité au collège nécessite la présence d'adultes. Je dis bien la présence, même si je ne sous-estime pas l'importance de la formation. Un adulte, quelle que soit sa fonction dans l'établissement, est une personne utile. Or, nous le savons tous, la tendance est à la diminution de l'encadrement et ce n'est pas une bonne chose. Je vous l'accorde, ce n'est pas la faute de notre collectivité mais le fait est là. Les postes d'assistant d'éducation sont de moins en moins nombreux et peut-être que notre collectivité pourrait envisager, même si l'heure n'est pas à l'ajout de dépenses, d'ouvrir des contrats aidés pour compenser ce manque d'éducateurs adultes.

Deuxièmement, c'est que la sécurité au collège passe aussi par des effectifs d'élèves raisonnables. Quand certains collèges dépassent largement ceux-ci, la sécurité (la sécurité dans son sens le plus large) en pâtit forcément. Je vous rappelle ce qui est prévu dans le plan « collèges avenir » 2004-2010, ce plan projeté (et je cite ce que l'on peut trouver sur le site internet de notre collectivité) de « configurer des collèges ne dépassant pas les 700 élèves et 600 élèves en zone d'éducation prioritaire. Les zones géographiques concernées sont Nice Saint-Isidore et Nice-Nord où deux nouveaux collèges seront construits, et les secteurs sôphopolitain, vençois, mentonnais, grassois où les nouveaux établissements permettront de soulager les collèges existants ».

Pour ce qui intéresse le secteur Nice-Nord, que je connais bien puisque je siège dans les collèges Valéry et Matisse, les effectifs dépassent largement les 700 élèves : plus de 900 dans le premier, plus de 1 100 dans le second. Non seulement, nous ne sommes pas encore arrivés au seuil de 700, mais le nombre d'élèves, loin de diminuer, augmente au contraire. C'est le cas au collège Henri Matisse. Même si des raisons objectives peuvent expliquer cette augmentation, notamment l'adjonction de classes à horaires aménagés pour les élèves du conservatoire, même si des travaux sont prévus pour améliorer l'accueil au réfectoire, on ne peut s'en satisfaire. Le plan « collèges avenir » envisage la création d'un nouvel établissement à Nice-Nord mais, pour l'heure, telle sœur Anne, je ne vois rien venir.

Troisième remarque à propos du matériel de sécurité : ce matériel de sécurité ne nous pose pas, en l'espèce, de problème idéologique, seule nous importe son efficacité. Nous sommes nous aussi, M. le Président, sur ce point-là, pragmatiques. Des caméras de vidéosurveillance pourquoi pas, d'ailleurs à ce propos je crois qu'il n'y a rien de nouveau puisque l'implantation des quarante-cinq caméras dont il est fait état dans le rapport a déjà été votée dans le budget primitif ; des portiques et des détecteurs de métaux pourquoi pas, à condition que les intéressés soient demandeurs, ce qui est prévu. J'attire toutefois votre attention sur le fait que ce matériel exige une présence humaine supplémentaire pour être entretenu et exploité avec efficacité, ce qui finalement nous ra

Enfin, nous enregistrons avec satisfaction, et vous avez insisté sur ce point dans votre présentation, que la question de la sécurité aux abords des établissements et sur le trajet de l'élève est prise en considération, même si les moyens prévus en la matière ne semblent peut-être pas tout à fait suffisants, ils paraissent là encore nécessiter une présence humaine plus importante. Tous les personnels des collèges vous le diront, quand le principal, les enseignants ou encore les parents d'élèves (ils le font parfois) sont à la sortie, l'effet dissuasif joue à plein, mais est-ce vraiment leur rôle ? Un passage plus fréquent et aléatoire d'un policier à proximité des établissements permettrait sans aucun doute, je crois que vous en avez conscience, d'améliorer les choses.

Nous approuvons également les contrats de responsabilité parentale s'ils sont effectivement utilisés pour une meilleure prévention et non simplement pour supprimer les allocations familiales.

En résumé, pour ne pas être trop longue à propos d'un rapport qui, compte tenu de ses apports me semble-t-il limités, ne le mérite peut-être pas tout à fait, je vous confirme que nous soutenons beaucoup des politiques mentionnées dans le document, notamment toutes celles qui établissent des partenariats avec d'autres services publics comme la police ou la justice, et aussi bien entendu avec les associations. Pour les rares propositions nouvelles, nous faisons confiance aux intéressés pour y répondre, ou pas, favorablement. Cela dit, nous savons déjà que les portiques sont loin de faire l'unanimité et je rends hommage à votre lucidité en la matière puisque vous proposez de n'en acquérir que trois portables à vocation provisoire. Peut-être aurait-on pu en faire l'économie .

Voter contre ce rapport serait envoyer un signe négatif à nos concitoyens inquiets de la sécurité de leurs enfants. Voter pour serait donner une prime, et je le dis sans agressivité, à une petite opération de communication politique. Aussi, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Comme ma collègue, je soulignerai la présence de Melle MURRIS, nous nous en félicitons puisque cela nous fait passer au-dessus de la barre des 10 % pour la représentation féminine. On est encore loin de la parité.

Pour revenir au sujet qui nous préoccupe ici, M. le Président, chers collègues, en effet la violence est présente dans notre société, que ce soit la violence sociale, la violence urbaine, la violence économique, et le sentiment d'insécurité domine. Il est partagé par l'ensemble de nos concitoyens, et plus encore lorsque cette violence semble s'intensifier dans les établissements scolaires et notamment dans les collèges. C'est grave, nous devons tous nous mobiliser pour y apporter des réponses et mettre en place des solutions adaptées.

Le directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école déclarait que « la tendance, depuis une dizaine d'années, est qu'il n'y a pas d'augmentation globale de la violence à l'école, mais une augmentation inégale, statistiquement concentrée sur les lieux d'exclusion sociale ».

Au-delà de cas récents, parfois dramatiques, les statistiques sur les violences en milieu scolaire, notamment celles sur les armes, ne révèlent pas de hausse globale mais une dégradation des relations avec les adultes et une concentration dans certains établissements. Selon le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire du ministère de l'Education nationale, le port d'armes blanches représente 1,2 % des incidents graves et celui d'armes à feu 1 ‰ des incidents graves.

Quelles sont les causes de cette agressivité et de cette violence ?

Nous devons nous interroger sur la société que nous avons construite et sur les responsabilités que nous portons en tant que décideurs publics.

Le lien social se délite ; les solidarités sont à reconstruire face à l'individualisme qui s'installe ; la famille elle-même se transforme et recherche de nouvelles formes de stabilité.

Les enfants sont à la recherche de repères pour construire leur personnalité et devenir adultes. Or, cela devient de plus en plus difficile pour eux d'y parvenir du fait du fractionnement des cellules sociales, de toutes les cellules sociales. Les cas de violence les plus marquants de ces derniers mois ne sont pas le fait d'enfants remarquables pour leur indiscipline, il y a autre chose de plus grave encore, ce sont les enfants qui portent en eux une souffrance silencieuse et invisible, et qui peut faire irruption brutalement dans un contexte particulier.

Quelles peuvent être les solutions ?

La teneur principale de la délibération que vous proposez, c'est l'acquisition de matériels de détection d'armes, à hauteur de 13 600 €.

Les syndicats d'enseignants et de proviseurs ne sont pas convaincus par la pertinence de ces portiques et de ces détecteurs de métaux. Il n'est que de vous rendre à une rentrée de collège pour vérifier par vous-même l'inadéquation du remède au mal qu'il faut traiter.

Il faudrait avancer l'heure de la rentrée pour faire passer les centaines d'élèves, devenant de ce fait tous « suspects », à moins que l'on n'introduise une discrimination, celle qui prédéterminerait des coupables potentiels. Je vous laisse également imaginer tout ce qui, dans le matériel scolaire ordinaire, pourrait faire réagir les détecteurs.

Sans aller plus loin aujourd'hui dans une réflexion qu'il sera nécessaire de mener très vite, dans notre instance et dans des instances partenaires, nous pouvons affirmer que la sécurité c'est la présence humaine. La machine ne remplacera pas l'être humain, surtout lorsqu'il s'agit d'améliorer des relations et de lutter contre la violence.

Or, les effectifs de l'Education nationale sont régulièrement réduits. Ce sont des personnels formés et qualifiés, à même, par leur seule présence en quantité suffisante dans les établissements, de limiter voire d'éliminer la violence dans la plupart des collèges et des écoles, ce sont ces personnels qui disparaissent.

Chaque année, 11 000 postes sont supprimés. A la rentrée prochaine également. Les RAZED, postes d'enseignants spécialisés auprès des élèves en difficulté, disparaissent aussi. Les activités artistiques, les options diverses qui permettaient à certains élèves de mieux réussir leur scolarité, sont réduites.

La prévention de la violence, c'est d'abord l'accompagnement humain, nous le répétons, la surveillance par des personnels formés, la multiplication des activités éducatives et artistiques au sein des foyers.

La prévention, c'est parler avec les enfants et les jeunes. C'est rétablir ce lien (j'insiste sur ce mot) qui fait défaut si souvent à l'extérieur, non parce que les familles sont démissionnaires, mais parce qu'elles-mêmes sont parfois perdues dans des situations sociales difficiles, dans des situations professionnelles précaires.

Il faut davantage d'accompagnement humain à tous les âges de la scolarité.

Je le répète, la meilleure sécurité, c'est la présence humaine.

La réponse que vous apportez dans cette délibération n'est pas adaptée. L'acquisition de portiques portables et de détecteurs de métaux n'est pas la solution que les parents, les éducateurs, sont en droit d'attendre de la collectivité.

Par contre, les autres éléments du rapport proposent soit de poursuivre des actions déjà en cours, soit d'envisager de futures conventions ou des actions qui ne sont pas encore intégrées et qui feront l'objet de futures délibérations.

Je ferai un rappel important de toutes les actions du conseil général liées à la prévention de la violence et de la délinquance, elles sont importantes, nombreuses et anciennes : signalement des infractions, lutte contre l'absentéisme, surveillance des abords de collèges, soutien aux actions de prévention des associations et des communes, mise en place des espaces numériques de travail, sensibilisation aux différentes addictions... Ces actions-là, qui sont présentées dans le rapport mais qui n'en font pas vraiment l'objet, nous continuerons de vous soutenir pour les poursuivre, pour les intensifier. Nous les avons votées avec vous et nous sommes prêts à les accompagner.

Nous partageons bien sûr votre intention de protéger les enfants de la violence, d'empêcher l'intrusion des armes à l'école. Qui pourrait ne pas y adhérer ? Mais la réponse que vous proposez dans cette délibération, l'utilisation de portiques et de détecteurs de métaux, ne saurait recueillir notre approbation.

Merci M. le Président.

M. Le Président.- Dr Roux.

Dr ROUX.- M. le Président, mes chers collègues, j'ai entendu tous les intervenants, je voudrais simplement vous dire que depuis que vous m'avez confié la mission des collèges de ce département, j'ai entendu de mon côté un certain nombre de principales et de principaux de collège qui me parlaient régulièrement d'incivilités et de violence dans leur établissement, je ne suis donc pas tout à fait d'accord avec ceux qui disent qu'il n'y en a pas, ou qu'il y en a peu, cela existe.

Je ne voudrais pas aller très en amont pour savoir la psychologie de l'enfant depuis sa petite enfance, son cadre familial et autre, je voudrais simplement que grâce à cette intervention aujourd'hui, nous soyons tous d'accord pour protéger le collège. Vous l'avez dit très bien tout à l'heure, M. le Président, et les deux tables rondes que vous avez organisées ces derniers jours ont permis de faire l'état des lieux d'abord de tout ce qui a été fait par notre collectivité depuis des années au sein des établissements du second degré, en termes de prévention mais aussi en matière curative. Je voudrais simplement insister sur la vidéosurveillance extérieure (pour l'intérieur, vous l'avez dit, M. le Président, c'est le conseil d'administration du collège qui nous demande d'installer des caméras de vidéosurveillance) et j'aimerais que, comme dans un certain nombre de villes de notre département, ces caméras puissent être reliées aux forces de l'ordre. En effet, je pourrais citer de nombreux exemples, quand elles sont reliées aux forces de l'ordre, on arrive vraiment à obtenir un effet curatif des problèmes qu'il peut y avoir à l'extérieur.

Les intervenants des tables rondes nous ont d'ailleurs polarisés sur l'extérieur, c'est-à-dire cette zone allant du domicile de l'enfant jusqu'à l'école. Il y a une sorte de zone on peut l'appeler comme vous voulez, peut-être dans certains collèges c'est une zone de non-droit, qu'il faut arriver à combler pour la sécurité des collégiens. Pour moi, un collège est fait de deux manières. Un collège est un établissement avec un extérieur et un intérieur. L'extérieur c'est l'environnement. Chaque collège est différent, comme il n'y a pas de commune qui ressemble à une autre commune, ni un quartier à un autre quartier. Et puis il y a l'intérieur aussi, il ne faut pas l'oublier : un collège a une administration et des enseignants. L'administration interne varie aussi d'un collège à un autre. Il faut souligner que, depuis des années, soit en matière de subventions, soit en matière d'aides diverses, notre collectivité aide l'administration des collèges.

Je voudrais quand même relever ce que vous avez dit, M. le Président, en ce qui concerne cet espace et ce temps qui existent entre le domicile du collégien et son collège. S'agissant de la prévention spécialisée, gérée par un certain nombre d'associations dans notre département, il serait bon de l'optimiser, de revoir cette organisation et peut-être de signer une nouvelle convention cadre avec l'Education nationale afin de définir quelles sont les missions de l'Education nationale et nos propres missions.

Je voudrais terminer sur quelque chose qui me tient à cœur, vous le savez, c'est la mise en place de l'espace numérique de travail dans les collèges des Alpes-Maritimes. Une expérimentation a été lancée il y a plus de quatre ans. Que nous a-t-elle apporté ? Grâce à ce nouvel outil informatique, un dialogue s'est noué entre l'administration et les parents d'élèves. Ce n'est qu'une facette de l'espace numérique de travail qui est beaucoup plus important que cela puisqu'il rentre également dans la pédagogie du collégien, mais c'est déjà extrêmement important.

Concernant l'absentéisme, en quelques secondes, le CPE d'un collège sait combien il y a d'absents. Il peut donc, pour des absences un petit peu chroniques, alerter tout de suite les parents. Les parents sont en dialogue continu, en temps réel, avec le collège. Je trouve que c'est extrêmement important. De plus, lors d'une réunion au rectorat il y a quelques semaines, un principal de collège confiait que chaque fois qu'on fait l'appel dans une classe, les surveillants sont là avec leur feuille de papier, l'appel est fait et ils emportent leur feuille de papier. Depuis qu'il y a l'espace numérique de travail, le surveillant peut faire autre chose pendant ce temps que de collecter ces papiers et de les apporter pour savoir qui est présent et qui est absent.

On rentre quand même dans le 21^e siècle de ce point de vue, et tout ce que nous pourrions faire avec ces outils, plus ce qui a été dit jusqu'à présent, il faut le conforter. Je crois que, de ce point de vue, nous faisons partie des départements français qui sont en tête de la locomotive.

M. Le Président.- Merci. Quelques mots pour conclure ce débat.

J'ai entendu les propos de l'opposition qui ne m'étonnent pas, ils sont somme toute assez convenus, je les retrouve en ce moment à l'Assemblée nationale. Vous n'avez jamais réussi vraiment à évoluer en matière de sécurité. On pourrait politiquement et cyniquement nous en réjouir parce que, tant que vous n'évoluerez pas, je crois que le regard que portera sur vous la majorité des Français n'évoluera pas non plus, parce que la sécurité n'est pas une affaire idéologique, c'est une affaire concrète qui devrait dépasser très largement les clivages politiques. La sécurité touche d'abord les quartiers populaires, elle touche les classes populaires que vous revendiquez, à tort d'ailleurs, vouloir représenter en premier, et c'est vrai que vous avez toujours ce discours ambivalent où vous ne prenez qu'une partie, c'est ce qu'a dit Mme Gourdon tout à l'heure : la partie prévention nous convient mais le reste ne convient pas.

Vous êtes toujours sur la même posture, vous avez une vision qui ne regarde que d'un côté. Or, nous ne réglerons les problèmes de sécurité que si nous avons une vision équilibrée avec d'abord la prévention, naturellement, et j'y suis attaché et le président de la République l'a dit. Vous avez déclaré, Mme BOY-MOTTARD, que nous répondions à une commande, cela ne me gêne pas de répondre à une commande du chef de l'Etat, nul ne peut être choqué que nous soyons en phase là-dessus, que nous soyons les relais d'une question préoccupante au plan national et que nous en assumions notre part de résolution au plan local. Vous avez ce discours toujours ambivalent qui consiste à ne prendre qu'une chose. La résolution des difficultés que nous rencontrons ne se fera que si nous avons une approche équilibrée, une réponse adaptée aussi bien en matière familiale, en matière de prévention à l'intérieur du collège, comme ensuite en matière de répression. Cela ne relève pas de notre compétence mais il faut que tous les maillons de cette chaîne soient liés et solidaires, de la famille en passant par l'école, la police, la gendarmerie, les éducateurs, le personnel enseignant et puis la justice . Si un maillon est défaillant, rompu, faible, c'est toute la chaîne qui ne fonctionne pas et l'on est un peu dans ce cadre aujourd'hui.

Nous sommes en charge d'un maillon, voire de deux : nous avons une part importante dans la prévention et nous avons une part importante dans l'harmonie qui doit régner au sein des établissements scolaires, plus sur le contenant que dans le contenu bien sûr ; les équipements de sécurité, la façon dont on fait un collège, c'est important.

Voilà, je ne suis pas étonné par vos propos, il n'y a pas de démarche de communication, il y a simplement la volonté d'être concret, d'être pragmatique, d'être réactif.

Or votre discours est toujours le même : il faut davantage de moyens, toujours plus de moyens ! Mais, à force de dire cela, il y a des académies dont les effectifs scolaires ont chuté de 30 % et les moyens sont toujours en augmentation. Au contraire, certaines académies où il y a 30 % d'effectifs ont toujours les mêmes moyens. Cette répartition est comparable au Gosplan en Union soviétique il y a quarante ans, où l'on a une vision centralisée de l'Education nationale, où l'on réclame des moyens sans les adapter à l'évolution des effectifs. C'est une vision qui à mon avis relève complètement du passé. Nous mettons des moyens, nous avons recruté quarante et un contrats emploi aidé dans les collèges de ce département pour les TOS. Je crois que nous prenons notre part en la matière.

Le contrat de responsabilité parentale, tournée vers la famille, est une réponse équilibrée. Je souhaite qu'à la fin de l'année, pour tous les enfants qui posent problème, nous ayons passé des CRP avec les familles. S'il faut suspendre les allocations familiales, je le demanderai parce qu'il est tout à fait scandaleux que des familles qui, selon les cas, n'assument pas leur devoir d'éducation et le font dans un cadre organisé et volontaire, soient sanctionnées et que ces allocations familiales soient utilisées pour l'éducation de l'enfant. C'est la loi de la République qui doit être appliquée. Je l'appliquerai dans toute sa force et totalement, je ne suis absolument pas gêné là-dessus, je crois au contraire que le message doit être clairement énoncé, pour mettre les parents devant leurs responsabilités, du moins certains. Je crois à la force de l'exemplarité pour modifier certains comportements.

Nous le ferons avec des actions de prévention très fortes, avec les équipes de prévention spécialisée. Quand vous dites qu'il n'y a rien dans le rapport, je citerai le signalement de l'absentéisme qui va être considérablement renforcé grâce à nos travailleurs sociaux, avec l'ADRET, avec la mise en place du contrat de responsabilité parentale, le suivi de ce parcours entre l'école et la famille avec les équipes de prévention spécialisée, et puis des outils nouveaux à l'intérieur. Certes, ces outils ont leur limite, ils ne sont pas parfaits, mais qui peut nier, en conscience, qu'ils sont utiles ? S'il y a un problème d'intrusion d'armes dans un collège, pouvez-vous dire aujourd'hui que jamais nous n'aurons besoin d'un portique ? De façon pragmatique, je ne peux pas aujourd'hui dire que ces outils ne serviront jamais, comme vous ne pourriez pas le dire, j'en suis convaincu.

Je vous cite simplement ce que disaient des principaux.

La principale du collège Roger Carlès à Contes, Mme DELGERY, affirme ne pas être opposée à la mise à disposition par le conseil général de portiques et de détecteurs de métaux portables dès l'instant où ces équipements demeurent proposés aux établissements et mis à leur disposition à leur demande.

Cela tombe sous le coup du bon sens.

M. CERAMI, proviseur de la cité scolaire du Parc impérial, ajoute que cela semble difficile pour un établissement comme le sien - il parle des portiques, c'est vrai, je ne le nie pas non plus, mais c'est adapté à chaque établissement - qui regroupe 2 500 élèves, bien que cela puisse être une aide. Il rajoute que la violence est peu présente - je réponds là aussi à l'une de vos observations par rapport aux chiffres, on sait que les chiffres sont imparfaits là-dessus - mais qu'au contraire l'incivilité est quotidienne et il énonce les propositions suivantes : mettre en place des formations parentales afin de juguler l'incivilité, surveiller l'absentéisme chronique ou permanent, soutenir la mise en place du CRP et supprimer les prestations familiales en cas de nécessité. Il propose par exemple que l'allocation de rentrée scolaire ne soit versée que si l'élève a bel et bien été présent tout au long de l'année scolaire précédente, évaluer les classes relais, et la politique de la ville.

Bref. Les syndicats étaient là, M. VICTOR.

M. VICTOR.- Pas les syndicats d'enseignants.

M. Le Président.- Les syndicats de proviseurs, de principaux, de parents d'élèves étaient là.

Voilà ce que nous vous proposons, quelque chose de pragmatique, de concret. Vous pouvez naturellement, et c'est votre plus grande liberté, voter contre, c'est le signe qu'en la matière vous restez toujours naïfs. Cette naïveté ne me dérange pas dans la mesure où vous n'êtes pas aux responsabilités, elle était beaucoup plus lourde de conséquences quand vous aviez la responsabilité du gouvernement de la France et que vous l'assumiez en matière de sécurité avec naïveté. Vous êtes dans l'opposition ; aujourd'hui, au niveau gouvernemental comme au niveau local, nous assumons nos responsabilités.

Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 1, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (abstention du groupe « gauche autrement », opposition du groupe socialiste et du groupe communiste).

Je vous remercie. Nous passons maintenant au rapport n° 2 et je passe la parole à Mme Giudicelli pour l'examen de notre compte administratif 2008.

2 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président.

Le compte administratif pour 2008 qui est soumis à l'approbation de notre assemblée est caractérisé par le maintien d'un niveau exceptionnel de dépenses d'investissement qui s'élèvent, hors dette, à plus de 400 M€. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement par rapport au montant voté est très élevé puisqu'il avoisine 95,6 %.

L'année 2008 a été aussi marquée au cours du dernier trimestre par la très brutale dégradation de l'économie avec, pour ce qui nous concerne, ses conséquences sur l'encaissement des droits de mutation. Ainsi, les recettes issues des transactions immobilières du département s'élèvent à 324,8 M€ en 2008 contre 344,8 M€ en 2007, ralentissant ainsi le rythme de progression de nos recettes de fonctionnement : +1,63 % entre 2007 et 2008 contre +8,9 % entre 2006 et 2007.

Le compte administratif 2008 s'établit donc comme suit :

- Exécution des dépenses réelles
 - section d'investissement 459 322 551,54 €
 - section de fonctionnement 970 346 289,67 €

- Exécution des recettes réelles
 - section d'investissement 520 386 888,07 €
dont 233 900 000 € d'emprunt
 - en section de fonctionnement 1 075 665 224,29 €

Concernant l'affectation du résultat, la clôture du compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 65,9 M€ et un excédent de fonctionnement cumulé de 86,7 M€.

L'excédent de fonctionnement est affecté à hauteur de 65,9 M€ à la section d'investissement et à hauteur de 20,8 M€ à la section de fonctionnement

M. Le Président.- Je vais demander à M. Charles-Ange GINESY de présider la séance puisque je pourrais assister au débat mais je ne peux pas participer au vote. Nous étions convenus avec les groupes d'opposition que l'on faisait un débat groupé sur la DM1 également. Je vais donc sortir pour ce vote. Mme Giudicelli présentera également le compte administratif des budgets annexes, puis nous reprendrons la séance et, si vous en convenez, nous aborderons la décision modificative puis le débat financier de façon peut-être globale. C'est ce dont nous étions convenus en conférence des présidents.

M. le président quitte la séance pour le vote du compte administratif 2008.

M. GINESY.- Comme le veut la loi, j'assume la présidence de séance quelques instants pour que, après le rapport fait par Mme la vice-présidente Colette GIUDICELLI, je le soumette à votre vote.

M. MOTTARD.- C'est juste un petit peu baroque de voter avant d'avoir le débat.

M. GINESY.- Je ne peux que vous dire qu'il y a eu une conférence des présidents et qu'il semble que vous vous soyez entendus sur cette affaire-là.

M. MOTTARD.- Oui, mais pour avoir le débat et les votes ensuite.

M. VICTOR.- Après l'ensemble des dossiers financiers.

M. MOTTARD.- Ce n'est pas un drame mais c'est bizarre.

M. VICTOR.- On peut attendre le président si ce n'est que cela, ce n'est pas un problème.

M. GINESY.- Le président ne peut pas être en séance quand on vote le compte administratif, vous le savez tous. Soit on vote le compte administratif et le débat aura lieu après, cela permet de faire un débat groupé avec la DM, comme il l'a indiqué à l'instant, ou alors on lance le débat, mais c'est un peu gênant de lancer le débat sur la DM sans avoir voté le compte administratif, ce serait assez curieux.

Malgré sa demande, M. MOTTARD accepte de passer au vote.

Le compte administratif 2008, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe « gauche autrement »).

M. GINESY.- Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du groupe de la majorité départementale.

Mme la Vice-présidente, je vous laisse le soin de présenter maintenant les budgets annexes.

Mme GIUDICELLI.- Je vous remercie. Je voudrais ajouter quelque chose, si vous le permettez, sur cette façon de voter avant le débat. Nous étions partis du principe que le compte administratif est un constat d'une gestion qui a déjà été exécutée et que de toute façon l'opposition avait déjà dit ce qu'elle en pensait au BP et aux DM, c'est pourquoi les choses avaient été organisées comme cela, ce qui n'empêchera pas de pouvoir s'exprimer y compris sur les comptes administratifs et la gestion 2008 si chacun le souhaite.

3 COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 DES BUDGETS ANNEXES

Mme GIUDICELLI.- Sur le budget annexe et l'affectation du résultat du budget annexe du cinéma Mercury, je passerai la parole au Pr ASSO.

Budget annexe du CICA : le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit en déficit pour un montant de moins 85 426,37 €. Il présente un solde cumulé après reprise du résultat 2007 d'un déficit global de 291 693,58 € compensé par une subvention d'équilibre.

Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental : le résultat de clôture de la section d'investissement est en excédent de 10 196,45 € et la section de fonctionnement s'établit en déficit pour un montant de moins 10 196,45 €.

Pour le budget annexe du cinéma Mercury, je passe la parole à Bernard ASSO.

M. GINESY.- Pr. ASSO, vous avez la parole.

Pr ASSO.- Merci M. le Président.

Budget annexe du cinéma Mercury : le déficit d'investissement est reporté à la DM1 2009 en dépenses d'investissement pour 161 816,53 € et le résultat cumulé de fonctionnement 2008 est affecté en totalité à la couverture du déficit d'investissement en recettes pour 161 816,53 €.

M. GINESY.- Merci Pr ASSO. Mme la Présidente, vous reprenez la parole.

Mme GIUDICELLI.- Je vais continuer avec le **budget annexe du port de Nice** : le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit en déficit pour 257 077,81 €. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 489 287,83 €. Le compte administratif du port de Nice présente donc un solde cumulé excédentaire de 232 210,02 €.

Budget annexe du port de Villefranche Santé : la section de fonctionnement est en excédent de 968 954,14 €. Le compte administratif présente un solde cumulé déficitaire de moins 1 113 013,20 € compensé par une subvention d'équilibre.

Budget annexe des ports en gestion concédée : en section de fonctionnement le résultat est en excédent de 596 525,89 € et le compte administratif présente un solde excédentaire de 519 358,31 €.

Budget annexe du parking Silo : la section d'investissement est en déficit de 108 647,40 €. La section de fonctionnement est en excédent de 667 029,66 €. Le solde est donc excédentaire de 558 382,26 €.

L'unanimité a été faite en commission des finances sur tous les budgets annexes sauf sur celui du CICA où l'opposition soit était réservée soit votait contre.

M. GINESY.- Merci, Mme la Vice-présidente, pour le rapport que vous venez de présenter.

Sur le même principe, si vous avez des interventions à faire, vous les ferez dans la foulée, je soumetts ce dossier à votre approbation.

Le compte administratif 2008 du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et du groupe communiste).

Le compte administratif 2008 du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2008 du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2008 du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2008 du port de Villefranche Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2008 des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2008 du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Nous passons à l'affectation des résultats.

4 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008 DES BUDGETS ANNEXES

Mme GIUDICELLI.- Je vous dirai simplement qu'en ce qui concerne le laboratoire vétérinaire, le déficit de fonctionnement est reporté en DM pour 10 196,45 €.

Pour le CICA, l'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 169 559,73 €. Le solde restant s'élève donc à 890 966,79 € en recettes et sera affecté au compte 002.

Pour le parking Silo, le déficit d'investissement est reporté sur le compte 001. L'excédent cumulé est affecté à la couverture du déficit pour 108 647,40 € en recettes d'investissement. Le solde s'élève à 558 382,26 €.

En ce qui concerne le port de Villefranche Santé, le résultat cumulé de fonctionnement, puisqu'il y a un déficit d'investissement de 968 954,14 €, est affecté en totalité à la couverture de ce déficit.

Pour le budget annexe des ports concédés, le déficit est reporté en dépenses d'investissement ; le résultat cumulé de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 77 167,58 €. Le solde est affecté en recettes de fonctionnement.

Pour le budget annexe du port de Nice, le résultat cumulé de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 257 077,81 € et le solde restant sera affecté en recettes de fonctionnement.

Pour le budget annexe du cinéma Mercury, le résultat cumulé de fonctionnement est affecté en totalité à la couverture du déficit d'investissement pour 161 816,53 €.

En conclusion, M. le Président, je vous propose de faire voter l'affectation des résultats de tous ces budgets annexes.

M. GINESY.- Merci Mme la Présidente de la commission des finances.

Je sou mets donc à votre approbation les dossiers ainsi présentés ainsi que les affectations dossier par dossier.

L'affectation du résultat du budget annexe du CICA, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et du groupe communiste).

L'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du port de Villefranche Santé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie. Je crois que nous pouvons demander à M. le président CIOTTI de revenir en séance.

On peut demander à M. le payeur de bien vouloir nous quitter quelques instants, en le remerciant pour sa contribution.

Retour en séance de M. le président.

M. Le Président.- Merci, M. le premier Vice-président, de me rendre ce siège. J'ai cru comprendre que le compte administratif avait été approuvé, je veux remercier Mme la vice-présidente aux finances pour le travail accompli. Le compte de gestion a-t-il été présenté ?

Mme GIUDICELLI.- Non, pas encore.

M. CIOTTI.- Alors, Mme Giudicelli, vous avez la parole pour le compte de gestion.

5 COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2008

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président.

Ce compte de gestion du comptable tant au budget principal que dans les budgets annexes est parfaitement conforme, au centime d'euro près, à tout ce qui a été voté pendant votre absence.

M. Le Président.- La conformité étant obligatoire, je m'en réjouis. Je mets aux voix le compte de gestion.

Le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2008, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. le payeur peut désormais nous rejoindre.

Avant de passer à la décision modificative n° 1, je voudrais aussi saluer l'arrivée dans notre hémicycle de Benoît KANDEL ; je ne l'ai pas fait tout à l'heure parce qu'il avait quelques instants de retard en début de séance en raison d'une obligation extérieure incontournable.

Je voudrais naturellement souhaiter à Benoît KANDEL la bienvenue dans l'hémicycle départemental, souligner qu'il est diplômé de Saint-Cyr, ancien élève de l'École de guerre ; il a commandé plusieurs compagnies de gendarmerie en métropole et en outre-mer ; il a été, chacun s'en souvient, commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes de 2003 à 2007 ; c'est avec lui que Christian ESTROSI avait bâti le plan sécurité qui nous a permis de construire quatorze compagnies ou brigades de gendarmerie, deux commissariats et la base de sécurité civile de Mandelieu, pour un montant de 124 M€. Nous sommes aujourd'hui quasiment aux trois-quarts de réalisation de ce plan. Il nous reste, après avoir réalisé les gendarmeries de Mandelieu, Levens, Saint-Martin-du-Var, le PSIG de Gilette, les logements de gendarmes à Saint-Isidore, le PSIG de Saint-Paul, à inaugurer dans quelques jours la compagnie de Puget-Théniers et à déposer la première pierre de la gendarmerie de Vence et, en début d'année, de Villeneuve-Loubet. Nous inaugurerons aussi cet été Peymeinade et il nous restera à lancer Saint-Vallier et Carros lorsque, M. le Maire, nous aurons trouvé un terrain que vous recherchez activement. Nous inaugurerons la base de la sécurité civile de Mandelieu à l'automne.

Nul doute que Benoît KANDEL saura nous faire partager son expérience, qui est grande sur ces questions et sur bien d'autres questions. Je salue son élection et, naturellement, je rappelle, vous le savez tous, qu'il est également premier adjoint au maire de Nice.

Benoît, bienvenue dans cette maison (*applaudissements*).

Je passe maintenant la parole à M. COULLET, rapporteur général du budget, pour le rapport concernant la décision modificative n° 1.

6 PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2009

M. COULLET.- Merci M. le Président.

Pour mémoire, tout d'abord, le budget primitif s'élevait à la somme de 1 431 M€.

Ce projet de DM1 (moins 369 813,87 €) ne modifie quasiment pas ce budget primitif par le volume même de la somme. Par contre, ce montant négatif est significatif puisqu'il s'inscrit en diminution des dépenses et des recettes du budget primitif.

Ceci s'explique parce que nous sommes à trois mois d'exécution de notre BP et que, comme tous les BP précédents, celui-ci couvre les dépenses en principe de toute l'année civile.

En revanche, en ce qui concerne les dépenses, cette DM1 confirme les deux options qui ont été prises dans le BP, à savoir d'une part le soutien à l'investissement local grâce à la mise en place du plan de relance, ce plan de relance suit actuellement son rythme de croisière tel qu'il a été défini, et d'autre part la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui était prévu.

En matière de recettes, évidemment il est proposé de tirer les conséquences de la crise économique et financière que nous traversons et qui se traduit localement par une forte chute des droits de mutation. Par mesure de prudence et au regard des encaissements réalisés fin mai, notre président nous propose une diminution de 30 M€ de cette recette par rapport aux prévisions 2009. Ces 30 M€ ne sont pas les seuls puisque nous avons commencé cette prévision de dépenses en diminution dès fin 2008, moins 20 % dans le BP lui-même et, à ce jour, nous en sommes à peu près à moins 100 M€ de prévision de chute des recettes, donc des dépenses, par rapport à la crise.

Ces 30 M€ sont compensés en recettes par la reprise de l'excédent constaté au CA 2008 à hauteur de 20,8 M€ ainsi que par la contraction de nos dépenses de fonctionnement, dans le droit fil des décisions prises en mars dernier.

10 M€ d'économies sont présentés dans le cadre de cette DM1 :

- 1,4 M€ au titre des moyens généraux, le fonctionnement des services, la formation des élus ;
- 2 M€ pour prendre en compte la baisse du nombre d'allocataires de l'APA à domicile ;
- 2 M€ d'intérêts de la dette grâce à la chute des taux à court terme ;
- 1,6 M€ de diminution des subventions d'équilibre aux budgets annexes ;
- 1 M€ pour prendre en compte la stagnation du nombre des contrats aidés.

Ce projet de DM1 comporte également, en dépenses et en recettes :

- la reprise de la prévision constituée en 2008 au bénéfice de la prestation compensatoire du handicap ;
- l'inscription de 1 M€ pour la mise en place du dispositif de bonification d'intérêts pour le prêt « logement 06 » ;

- ainsi que 2,5 M€ pour les acquisitions foncières.

Enfin, comme pour chacune de nos décisions modificatives, le présent projet comporte bien sûr des transferts de crédits qui ne modifient pas l'équilibre général du budget.

Il s'agit donc d'une DM1 historique dans le sens où elle est négative, une DM1 qui conforte les provisions budgétaires du budget primitif 2009, et une DM1 prudente puisqu'elle prévoit une diminution des recettes qu'elle compense par une diminution des dépenses.

Voilà, M. le Président, la DM1 que je vous propose d'adopter.

M. Le Président.- Merci M. le rapporteur général.

M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Merci M. le Président.

Bien que nous ayons déjà voté sur le compte administratif, les choses bien entendu étant très liées avec la DM1, je mêlerai donc dans mon intervention ces deux aspects.

Par ces temps où la République est convoquée dans les fastes de Versailles afin d'écouter le premier personnage du royaume, en monarque institutionnel, délivrer à ses prévôts les ordonnances à faire appliquer au bas peuple, ses sujets, cette DM1 2009, en apparence, semble bien terne au regard des inquiétudes des collectivités et des attentes de leurs administrés.

En apparence seulement, car si vous souhaitez la présenter comme un simple « redéploiement » de crédits, force est de constater qu'à ce grand jeu de vases communicants, tous les budgets ne sont pas logés à la même enseigne : en matière d'investissement, que vous réaffirmez comme première priorité, les communes sont les grandes perdantes avec, entre les activités artistiques, l'action culturelle et les réseaux de voirie, une diminution des crédits de plus de 1 M€ par rapport au BP !

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, là encore, ce « redéploiement », comme vous l'appellez, n'est pas neutre, surtout en ces temps de crise où les dégâts sociaux se multiplient et où notre collectivité devrait avoir comme première priorité son devoir de solidarité.

En effet, alors que le montant global des dépenses consacrées au versement des allocations RMI/RMA, et maintenant RSA, augmente de plus de 9 M€ par rapport au CA 2008, illustrant d'ailleurs les ravages de la crise que j'évoquais et l'inefficacité de la politique du gouvernement, les crédits consacrés à l'insertion diminuent, eux, de 1 M€ en relation au BP alors qu'il eut été légitime d'attendre qu'ils augmentent en proportion.

Les autres perdants de cette DM1 « redéployée » par rapport au BP : moins 2 M€ pour l'APA à domicile, moins 0,7 M€ pour le budget « jeunesse, action éducative et loisirs », moins 1 M€ pour les collèges et près de 0,5 M€ de moins sur les services périscolaires et annexes.

Voilà qui en matière de solidarité ne donne pas un signal très encourageant, surtout si l'on y ajoute une baisse des crédits relatifs aux sports et à la culture de 1,2 M€.

Outre ces quelques chiffres qui ne font qu'illustrer vos choix budgétaires, traduits aussi dans le compte administratif, je pointerai deux orientations majeures, déjà flagrantes lors du vote du budget primitif :

- une fiscalité de plus en plus inégalitaire ;

- une disparition du conseil général au profit exclusif aujourd'hui de Nice Côte d'Azur, demain de la métropole, que certains appellent de leurs vœux, même lorsqu'ils se prétendent de gauche.

Premièrement, une fiscalité de plus en plus inégalitaire. C'est ce que nous démontrions par la voix de Francis TUJAGUE lors du BP 2009 et que viennent confirmer les chiffres officiels du ministère de l'Intérieur relatifs au BP 2008.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, nous sommes le deuxième département après les Yvelines à avoir la plus faible contribution de l'Etat par habitant. Nous avons noté par exemple, au BP 2009, une baisse de plus de 3 M€ (soit 33,82 %) du fonds de compensation au titre de la taxe professionnelle. Et ce n'est pas la très forte croissance de la taxe sur les conventions d'assurance qui peut atténuer le désengagement de l'Etat quand cette taxe est majoritairement prélevée sur les familles.

Autre inégalité concernant la fiscalité départementale directe, même si de 2001 à 2007 il y a eu stabilité des taux, par le biais de l'augmentation des bases fixée par le gouvernement, le produit des trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) pesant sur les ménages a augmenté de 39,64 M€ tandis que la taxe professionnelle, pour la même période, ne s'est accrue que de seulement 8,81 M€.

Si l'on ajoute à ces chiffres les conséquences du plafonnement de la taxe professionnelle qui nous fait perdre en 2008 près de 2 M€ supplémentaires, le déséquilibre et les inégalités sont encore plus flagrants, surtout depuis les dernières augmentations de la fiscalité locale votées lors du BP par votre majorité et la disparition programmée de la taxe professionnelle. Et vous savez fort bien que ce ne sont pas les effets de manche « carbone » qui pourront compenser ce manque à gagner auprès des collectivités. Des propositions ont pourtant été formulées pour faire évoluer la taxe professionnelle mais votre majorité a préféré persévérer dans la surdité plutôt que de suivre la voie du bon sens. Mais il est vrai que rien n'est jamais trop beau pour les « saigneurs » du MEDEF toujours prompts à faire rendre gorge au tiers-Etat ! C'est donc une brutale confirmation de notre démonstration lors du BP.

Quand les ménages paient 44 M€ de taxes, les entreprises s'acquittent seulement du tiers avec 15 M€ de taxe professionnelle.

Quand nos dépenses sociales ont augmenté de 41 M€ de 2007 à 2008, ce n'est pas dans les mêmes proportions, loin de là, que l'évolution de la compensation de l'Etat.

Si nos dépenses de fonctionnement ont augmenté du CA 2005 au CA 2008 de près de 276 M€, soit +36,65 % (et malheureusement ce n'est pas pour accorder de meilleurs salaires aux fonctionnaires), cela se doit à toutes ces charges transférées par l'Etat sans, à l'évidence, la compensation équivalente. Ce qui nous contraint par exemple (un comble) à instaurer le ticket modérateur pour certains bénéficiaires de l'APA tandis que nos investissements, pour la première fois depuis six ans, accusent un recul de 30 M€. Constatons d'ailleurs que c'est de même niveau que la nouvelle baisse des droits de mutation que nous observons dans cette DM1.

On voit bien là, par sa démarche, ses dogmes libéraux contre les collectivités territoriales, avec la suppression de la taxe professionnelle et son propre désengagement, comment l'Etat, dirigé par vos amis politiques, organise la paupérisation des communes, des départements et des régions pour mettre en œuvre de façon autoritaire des réorganisations institutionnelles et territoriales plus guidées par des ambitions politiciennes particulières que par l'intérêt général et le besoin de proximité qu'éprouvent nos populations.

Et j'en viens à la deuxième orientation majeure que j'évoquais au début de mon propos : comment Nice Côte d'Azur, demain métropole tentaculaire, devient l'objet de toutes nos largesses, sans aucun doute au détriment des besoins de nos cent soixante-deux communes. Il est vrai (et là c'est l'agent des anciennes entreprises nationales de l'énergie qui parle) que « l'usine à gaz » de la CUNCA peut même mener à l'Industrie, certes, mais qu'en est-il des intérêts des communes et de leurs populations ?

A côté de l'accompagnement politique, cher au président de la République, de la disparition des communes et des départements au profit de structures institutionnelles plus malléables et assujetties, nous voyons le Département accompagner de nombreux projets dans des dimensions très importantes. Par exemple, en matière de priorités, vous nous demandez de porter notre soutien à 25 % pour la ligne 2 du tramway de Nice, dont on ne connaît pas à ce jour le tracé mais dont le coût a déjà été réévalué, portant le montant de notre participation à 50 M€ (+224 % !), et ce alors que la ligne 1 n'est toujours pas achevée jusqu'à La Trinité, en rupture avec tous les engagements pris. Pour cette ligne ainsi que pour la ligne 2 du bus en site propre, notre intervention reste bloquée à 10 %, représentant à peine la moitié de la somme dévolue à la ligne 2 du tramway.

Que dire par ailleurs d'engagement de notre part à 50 % pour des études d'urbanisme sur la plaine du Var qui, sans doute, devraient être de la responsabilité de l'établissement public gérant, à savoir l'OIN, quand, simultanément, nous abandonnons notre contribution à la mise aux normes de l'usine d'incinération de l'Ariane, dont a été, grâce aux actions des riverains, démontré la volonté de masquer la nocivité qu'elle produisait. Ce ne sont pas les « gros yeux » à usage médiatique envers le gestionnaire qui répondront aux inquiétudes légitimes des populations concernées. Seul un vrai travail démocratique de concertation avec les populations, leurs élus et les associations, comme on l'a vu avec le SMED ou comme l'engagent nos collègues de la vallée du Paillon, peut permettre de faire émerger des réponses viables à cet enjeu essentiel pour l'avenir.

Après une OIN menée à marche forcée dans la plus grande opacité (à ce sujet, quand aurons-nous quelques informations sur les évolutions, les dispositions et les décisions, ici en assemblée, comme nous l'avons souvent demandé ?), voici maintenant la mise en musique de la métropole cadencée par le maire de Nice, et que vous accompagnez bien en mesure.

Alors qu'aucune décision n'a encore été prise par le locataire de l'Elysée, encore moins par le Parlement, se met en place un dispositif visant à suggérer aux communes d'assumer leur propre disparition pour satisfaire les intérêts politiques et financiers de quelques potentats de la bande côtière. Est-ce bien là le plein exercice de la démocratie avec la concentration des pouvoirs dans les mains de quelques-uns ?

En conséquence, bien entendu, après nos observations, comme nous l'avons fait pour le compte administratif, nous voterons contre cette DM1.

M. Le Président.- Merci. Avant de passer la parole à M. CUTURELLO, M. VICTOR, j'avais pu découvrir une facette méconnue de vos multiples talents lorsque, avec Francis TUJAGUE, nous avons inauguré la médiathèque de Contes où vous nous avez joué une partition remarquable au piano, je ne savais pas que vous jouiez aussi du violon !

M. VICTOR.- Il y en a aussi certains qui jouent du pipeau !

M. Le Président.- Mais, en tout état de cause, même si vous considérez que l'on veut faire rendre gorge au tiers-Etat, que c'est quand même à Versailles que le tiers-Etat avait émergé lors de la réunion des Etats généraux, cet hémicycle a quelques siècles et, aujourd'hui vouloir que les élus de la République se réunissent dans un « Formule 1 » alors que constitutionnellement la salle de Versailles est le congrès de la République, je crois que c'est un peu fort.

M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président.

Les fastes de Versailles !

Je voudrais tout d'abord à mon tour, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer ce matin, en toute courtoisie républicaine, saluer l'arrivée de Benoît KANDEL dans notre hémicycle ainsi que de Caroline MURRIS, bien évidemment, qui aura finalement succédé à son titulaire comme le stipule la loi.

M. le Président, mes chers collègues, je vais tout d'abord m'attarder un peu sur le compte administratif pour ensuite en venir à la DM1, ce qui est une chronologie somme toute logique.

Vous avez présenté le compte administratif d'un budget qui a été élaboré et exécuté dans sa quasi-totalité par votre prédécesseur, puisque vous n'avez été élu qu'en décembre 2008. Cependant, en tant que directeur de cabinet, vous en aviez suivi de près tant l'élaboration que l'exécution, ce qui fait que l'on peut considérer qu'il est aussi largement le vôtre.

M. Le Président.- Merci.

M. CUTURELLO.- Je vous en prie. Attendez la suite.

Le compte administratif relate l'exécution du budget, c'est donc au regard des objectifs affichés lors de sa présentation qu'il convient de l'étudier.

Lors de la présentation du budget primitif 2008, le président du conseil général d'alors en présentait les objectifs en ces termes (je le cite) :

« C'est toujours autour des quatre axes suivants qu'année après année s'est bâtie l'action départementale :

- *un budget rigoureux et ambitieux, bâti autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; vous savez que pour moi c'est un fondamental, on ne peut pas dégager de marge d'investissement si l'on ne maîtrise pas en même temps les dépenses de fonctionnement ;*
- *un endettement maîtrisé ;*
- *une fiscalité stable puisque systématiquement maintenue à un taux zéro ;*
- *enfin, une politique d'investissement record, celle-ci découlant bien évidemment de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. »*

Nous allons donc vérifier, à la lumière des chiffres d'une réalité forcément plus aride, si la pratique est conforme aux discours jamais économes en annonces.

Le budget 2008 devait donc être bâti autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, votre prédécesseur en faisait une donnée fondamentale.

Qu'en est-il ?

On constate une augmentation de plus 10,94 % des dépenses de fonctionnement entre 2007 et 2008, ou plutôt +12 % si l'on intègre les intérêts de la dette, ce qui représente un volume de 119 M€.

Il faut rappeler que notre département se situait déjà en 2007, au deuxième rang des départements de même importance pour les dépenses de fonctionnement, avec 859 €/habitant pour une moyenne de 739 €/habitant.

Parallèlement, l'augmentation des recettes de fonctionnement au cours de la même période 2007/2008 n'est que de 1,63 % représentant un volume de 17,2 M€.

Ainsi, les dépenses progressent beaucoup plus vite que les recettes, de l'ordre de 101,8 M€ en 2008. Certes les premiers effets de la crise se sont fait sentir en fin d'année avec la diminution de 8,7 M€ des recettes des droits de mutation, mais même si les droits de mutation n'avaient pas chuté, l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement aurait tout de même été de 93,1 M€. A ce train-là, même sans la crise, on voit arriver à grands pas le fameux effet ciseau, ce moment où les deux courbes se croisent, tant redouté par votre prédécesseur.

Lors de la présentation du budget primitif 2008, nous l'avions alerté des risques de dérives dans ce domaine. Il n'en avait, comme à son habitude, tenu aucun compte. C'est bien dommage, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui.

Alors voyons où se situent les dérapages à travers l'analyse de votre présentation par missions.

L'action sociale, avec +5,01 M€ soit 1 % de plus entre le prévu et le réalisé, reste dans une fourchette admissible.

L'Education, avec +1,28 M€ soit 1 % de plus, également.

L'aménagement du territoire, avec +1,86 M€ représentant toujours + 1 %, ne dépasse pas les limites de l'acceptable.

Le développement des infrastructures non plus, on constate une baisse de 4,27 M€ soit moins 2 %.

Il reste le fonctionnement de l'administration : avec une augmentation de 35 M€, soit 11 % entre le prévu et le réalisé, nous avons là une piste sérieuse.

Si l'on rentre dans le détail, c'est la gestion financière qui impressionne le plus avec une progression de 23 M€ soit +35 % entre le prévu et le réalisé.

Or, il avait été annoncé au BP 2008 « une politique d'investissement record, celle-ci découlant bien évidemment de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ». On vient de voir ce qu'il en est de cette dernière « évidence », et arrêtons-nous sur les investissements.

L'année 2008 devait encore être une année record, au final nous sommes passés de 430 M€ d'investissement réalisés en 2007 à 400,8 M€ en 2008.

La baisse des investissements entre 2007 et 2008 est particulièrement ciblée sur la mission développement des infrastructures dont les crédits baissent de 47,7 M€ d'une année sur l'autre.

Dans le détail, on observe moins 30,5 M€ sur les points noirs routiers (en diminution de 31 %). Le rapport d'activité des services nous annonce un taux d'engagement de 88 % des opérations du plan, correspondant à une mobilisation de seulement 30 % des 1,18 milliard d'euros de crédits prévus sur ce plan en 2004. Il s'agirait donc d'un ralentissement des inscriptions ; le gros des financements restant à réaliser. Autre baisse non négligeable : la solidarité territoriale qui voit ses crédits diminuer de 10 % entre 2007 et 2008.

Malgré ces baisses, les sommes en jeu demeurent importantes. En effet, le conseil général qui était pratiquement désendetté en 2004 s'est lancé dans de multiples programmes d'investissement. Et, comme vous aimez à le souligner, les Alpes-Maritimes sont le tout premier département pour la construction de routes en 2007 avec plus de 192 € par habitant contre une moyenne de 59,57 € par habitant pour les départements de même importance, soit trois fois plus, ce qui laisse songeur quand on compare cette réalité aux discours du Grenelle de l'environnement.

L'usage de l'emprunt pour financer les investissements n'a rien de choquant. Encore faut-il le maîtriser comme on nous le laissait entendre en début d'année 2008. Or, au vu des résultats, il y a de quoi s'inquiéter sérieusement.

En 2007, la dette départementale représentait 465,7 € par habitant. En 2008, elle est passée à 739,05 € par habitant. Pour mémoire, la moyenne dans les départements de même importance était de 324 € par habitant en 2007.

La solvabilité du département, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait à notre collectivité pour rembourser ses dettes en y consacrant la totalité de son épargne brute, s'établissait à 2,1 années en 2006, à 2,9 années en 2007 et à 7,1 années en 2008. Je vous rappelle que la moyenne était de 1,95 année pour les départements de la même importance en 2007.

Donc, contrairement à ce qui était annoncé, l'année 2008 s'est terminée sur :

- 1 - une envolée des dépenses de fonctionnement
- 2 - une réduction de 30 M€ des investissements
- 3 - une explosion de l'endettement

En ce qui concerne le quatrième et dernier axe du budget 2008, la stabilité fiscale, le fameux « fiscalité zéro » du conseil général 06 s'étalant en pages entières de publicité dans les journaux nationaux l'an dernier, chacun a pu en apprécier la pertinence le 18 mars dernier : une hausse historique de 15 % des quatre taxes !

D'ailleurs, l'ancien président s'est empressé de vous remettre les clefs de la maison pour ne pas avoir lui-même à annoncer la catastrophe.

Ce compte administratif relate donc l'exécution d'un budget dont nous avons dénoncé l'imprévoyance et les risques. Nous constatons avec regret que, malheureusement, les faits nous ont donné raison. Comme nous avons voté contre le budget 2008, nous voterons en toute logique contre son exécution.

C'est ce que nous avons fait tout à l'heure.

En ce qui concerne la décision modificative proposée aujourd'hui, habituellement la DM1 est le premier ajustement budgétaire effectué sur la base des résultats du compte administratif de l'exercice précédent et des indications des premières rentrées fiscales. Cette année, la DM1 a lieu dans un contexte de crise majeure qui continue de frapper notre pays qui est entré désormais en récession avec un recul du PIB estimé à 3 %, ce qui est considérable. Il y a un an à la même époque, on discutait du niveau de la croissance : +1,5 % ou +1 % pour les plus pessimistes. Comme cela paraît lointain désormais.

Très loin même à la lecture de votre document. En effet, la première chose qui frappe d'emblée, et qui frappe fort, très fort, c'est que votre proposition de décision modificative est négative ! C'est-à-dire que vous nous proposez de réduire de 369 813,87 € le montant des opérations nouvelles prévues au budget primitif 2009 voté le 18 mars dernier. Certes, la somme paraît en soi modique, mais si on la compare ne serait-ce qu'aux 46 M€ de la DM1 de l'an dernier, on saisit l'ampleur de cet événement historique. Historique parce que je crois bien que c'est la première fois que l'on propose une DM négative.

Alors, dans le but de minimiser l'événement, vous nous dites que (je vous cite) « *sa modicité s'inscrit dans le droit fil des baisses significatives des décisions modificatives depuis 2004* ». Et c'est vrai que l'on est passé de 171 M€ en 2001 à 73 M€ en 2004 et 46 M€ en 2008. Vous nous expliquez qu'une DM réduite était la manifestation d'une meilleure maîtrise de la gestion budgétaire, et cela est un peu vrai. Mais là, avec une DM négative on est allé au-delà de l'excellence !

Vous expliquez que cette décision modificative négative est due à la diminution plus forte que prévu des recettes des droits de mutation enregistrés depuis le début de l'année 2009, conséquence de l'exceptionnelle dégradation du marché immobilier. Et vous indiquez que vous prenez en compte une diminution des recettes de l'ordre de 30 M€ par rapport à la prévision du budget primitif.

Cette estimation me paraît quant à moi encore insuffisante si l'on prend en compte la réalité de la gravité de la crise immobilière qui frappe de plein fouet notre département. Je vous avais d'ailleurs alerté lors du débat budgétaire, le 18 mars, à propos de votre sous-estimation des pertes prévisibles des recettes des droits de mutation, ce qui rendait l'équilibre de votre budget artificiel.

En effet, le projet de loi de finances rectificative 2009 prévoit que « *le rendement des droits de mutation des biens immobiliers à titre onéreux (...) serait en 2009 inférieur de 38 % à leur montant de 2008* ». Si l'on rapporte ce taux à notre département, on enregistrerait une diminution des recettes des droits de mutation de l'ordre de 124 M€ par rapport aux recettes enregistrées en 2008 qui s'élevaient à 324,8 M€. C'est considérable et très supérieur aux 50 M€ que vous prévoyez dans vos documents budgétaires ou même aux 100 M€ annoncés en commission des finances, comme vient de le rappeler le rapporteur.

Dans ce contexte qui ne cesse de se dégrader, le plan de relance de 400 M€ exige le maintien d'un niveau d'investissement de moins en moins compatible avec les ressources fiscales qui seront *in fine* réellement disponibles. Il vous impose non seulement de poursuivre une politique d'endettement mal maîtrisée qui nous mène droit dans le mur alors que vous envisagiez une pause lors des orientations budgétaires, mais de plus il vous contraint à réduire les crédits de fonctionnement, c'est-à-dire à réduire le niveau de certaines prestations sociales, alors qu'en cette période de difficultés croissantes pour nos concitoyens il faudrait au contraire les développer.

Alors, même si une DM1 faiblement négative est déjà spectaculaire, malheureusement je pense que des corrections supplémentaires encore plus drastiques devront être opérées, car contrairement à vos affirmations, la crise n'est pas derrière nous, nous y sommes encore pleinement, et je crains que le pire ne soit à venir. Je comprends qu'on ne veuille pas ajouter à l'inquiétude déjà grande par des propos alarmistes, mais la méthode « Coué » n'a jamais résolu aucun problème, et encore moins résorbé une crise.

La situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, résultant en partie de votre imprévoyance, vous conduit donc à opérer de nouveaux arbitrages budgétaires dont certains sont très contestables.

Ainsi, sauf erreur de ma part que vous vous empresserez, je le souhaite, de rectifier, vous supprimez en catimini une mesure positive pour les personnes âgées, laquelle avait pourtant été renforcée à grand renfort de publicité en 2004, au lendemain de la canicule. En effet, le Département se désengage de la téléassistance à 20 € pour les personnes âgées qui ne bénéficient pas de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et pour les personnes handicapées qui ne bénéficient pas de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Suppression aussi de 2 M€ au titre des personnes âgées. En raison, dites-vous, de la baisse constante des allocataires de l'APA depuis février dernier. Il y a là de quoi s'étonner, alors que le nombre de personnes dépendantes ne cesse de progresser et que l'étude de l'INSEE, que vous avez vous-même demandée, montre une forte progression jusqu'en 2015.

En ce qui concerne le RMI, sur les 11 M€, seulement 10 M€ sont transférés sur le RSA. On aura perdu 1 M€ de crédits d'insertion dans la manœuvre. A l'heure où 4 000 personnes vont arriver au titre du RSA au Pôle Emploi, on s'interroge sur cette diminution de crédits.

Vous confirmez la réduction de 20 % des subventions aux associations les plus importantes, c'est-à-dire en priorité à toutes celles qui officient dans le domaine social et auxquelles vous avez délégué les compétences du département. A elles de se débrouiller en faisant des économies sur le personnel, ou bien disparaître comme ce fut le cas pour l'AMFD 06, quitte à voir des compétences du département non remplies. Je vous rappelle que l'AMFD 06 œuvrait auprès des familles de notre département depuis soixante-dix ans.

Vous confirmez le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, ce qui va se traduire par des suppressions de postes d'emplois publics à un moment où le chômage frappe durement nos jeunes, on estime en effet que sur les 600 000 qui vont arriver sur le marché du travail en septembre, seulement la moitié trouveront un emploi. Et ceci alors que le département des Alpes-Maritimes est plus durement touché qu'ailleurs comme le montrent encore une fois les chiffres du mois de mai avec une augmentation de 2,2 % du nombre de chômeurs chez nous alors qu'il ne progresse que de 1,1 % en région PACA.

Ceci permet d'éclairer les fanfaronnades de votre prédécesseur qui disait que, grâce à lui, notre département résisterait mieux à la crise.

Quant à ce qui est affiché comme des économies opportunes du train de vie du conseil général, comme la réduction de 1 M€ des dépenses de communication et de protocole, on ne demanderait qu'à vous croire, mais les pleines pages de publicité dans la presse et le flux ininterrompu des cartons d'invitation en provenance des services du protocole auraient plutôt tendance à vous démentir.

Vous nous rappelez aussi vos efforts concernant le retrait de cent véhicules du parc automobile du conseil général. Une note récente du directeur général des services nous apprend qu'en août 2004 le nombre de véhicules de fonction du conseil général était de 528 alors qu'au 1^{er} février 2009, il était de 1 113. Par conséquent, le retrait très médiatisé de cent véhicules du parc automobile du conseil général est à relativiser.

Au final, pour la première fois dans l'histoire du département, je crois, la DM1 du conseil général des Alpes-Maritimes est négative.

Mais, malgré ce premier ajustement négatif, votre budget demeure en équilibre précaire, voire artificiel, totalement tributaire de la conjoncture qui reste d'une instabilité chronique.

De plus, vos choix en matière de réduction des dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur une réduction de certaines prestations sociales, ce qui est inacceptable car ce sont pour l'essentiel nos concitoyens les plus fragiles, les plus exposés à la crise, qui vont encore une fois souffrir de vos décisions, et comme pour le plan de relance ce sont encore et toujours les citoyens qui paient la note.

Nous voterons donc contre votre DM1.

M. Le Président.- Ce qui est bien avec vous, M. CUTURELLO, c'est que l'on n'est jamais déçu.

M. CUTURELLO.- Avec vous non plus, M. le Président.

M. Le Président.- Pas pour les mêmes raisons.

M. MOTTARD vous avez la parole.

M. MOTTARD.- M. le Président, vous mettez la pression !

Pendant quelque temps, nous avons pu caresser l'idée que la crise serait moins rude qu'ailleurs dans notre département. En fait, les indicateurs économiques du premier trimestre 2009 nous montrent qu'elle n'était que différée. En quelques mois, tous les chiffres ont viré au rouge avec une activité économique dont le chiffre d'affaires a fondu d'environ 10 % et un chômage qui monte en flèche.

Tous les secteurs économiques sont touchés : moins 14,5 à 15 % pour la construction ; moins 8,5 % pour le commerce, moins 7 % pour l'industrie et les services. Avec le plus mauvais trimestre de la décennie, la crise n'épargne pas les nouvelles technologies dont Sophia-Antipolis reste le plus beau fleuron. Le tourisme lui-même (on a eu des études récentes) est également en difficulté avec moins 10 % par exemple pour le taux d'occupation hôtelier ; des chiffres qui marquent, d'après les professionnels, un retour en arrière de quinze ans.

Ce n'est pas encore tout à fait « le Titanic » mais pour le moins « Ouragan sur le Caine » qui souffle désormais sur l'économie de notre territoire.

Le chômage quant à lui, s'il n'a pas encore retrouvé les sommets de la fin des années 90, vous l'avez rappelé, est en forte hausse, avec 42 000 demandeurs d'emploi et surtout une tendance très négative qui est illustrée par une chute des intentions d'embauche dans certains secteurs-clefs comme le BTP ; cela peut aller jusqu'à moins 40 %, on reviendra sur cette question.

L'effet le plus direct de la crise sur notre collectivité concerne bien entendu les droits de mutation. La bulle immobilière ayant éclaté, le compte administratif 2008 démontre que nous avons cessé de jouer « la ballade des gens heureux » à partir de l'automne. Dès novembre et décembre, nous avons perdu cash pour chacun de ces mois 10 M€ par rapport à l'année précédente.

Au CA 2007, les droits de mutation représentaient 33 % des recettes réelles de fonctionnement pour 34 % pour la fiscalité directe. C'était un petit peu historique puisqu'on avait presque match nul entre les droits de mutation et la fiscalité directe. En 2008, alors que la crise éclate tardivement, on l'a vu, novembre et décembre, les effets sont déjà sensibles puisqu'on n'a plus que 30 % pour les droits de mutation sur le camembert du rapport de présentation, contre 35 % pour la fiscalité directe. Il y a donc là un décrochage important.

Il y a trois mois au BP, nous avons donc anticipé la poursuite de cette chute en prévoyant 20 % de diminution pour 2009. Et déjà, on avait émis quelques réserves, quelques doutes, comme il fallait s'y attendre ce n'était pas suffisant et, aujourd'hui, pour cette DM1 pourtant votée bien peu de temps, à peine trois mois après le BP, nous sommes obligés de rajouter 30 M€ à la prévision.

En commission la semaine dernière, on a évoqué un éventuel ralentissement de la chute. Alors acceptons-en l'augure même si cette formule « le ralentissement de la chute » semble être le nouveau cache-sexe de la crise comme l'a montré la communication gouvernementale à propos des chiffres du chômage il y a quelques jours.

Mais l'effet le plus direct de cette nouvelle dégradation enregistrée par la DM1 de ce jour est qu'elle sonne le glas des espoirs des partenaires associatifs (je pense notamment, mais pas seulement, à la culture) du conseil général qui espéraient que des ajustements de leurs subventions, réduites par le BP, interviendraient en cours d'année. Et là, au-delà de cette DM1, rien ne permet d'être optimiste à l'égard de la DM2.

Pour notre collectivité, les conséquences de la crise ne seront pas uniquement fiscales, on le sait. Acteur principal des politiques sociales, le conseil général encaisse et va devoir encaisser dans les mois qui viennent le choc de la montée du chômage et de la précarité dans notre département.

Face à cette situation d'urgence, vous avez fait le choix au BP 2009 d'augmenter les impôts de 15 %. Cette option, qui effectivement est une option, touche les plus modestes car on sait que les exonérations fiscales locales sont beaucoup plus chiches que celles qui concernent l'impôt sur le revenu, par exemple.

Les conséquences sont d'autant plus rudes que les droits de mutation, fruit de l'activité du marché immobilier et bien souvent de la spéculation, ne touchaient pas les mêmes couches sociales. Mais plus que l'augmentation elle-même, c'est sa destination que nous avons contestée au moment du BP. En effet, si nous avons apprécié une certaine sanctuarisation du budget social, nous avons émis des doutes sur l'efficacité d'un plan de relance par l'investissement s'appuyant principalement sur le BTP et, depuis le BP, les mésaventures du chantier de l'hôpital Pasteur à Nice apportent de l'eau à notre moulin, et croyez-le bien nous le regrettons, en montrant que les entreprises du secteur ne sont pas forcément les partenaires les plus fiables pour une relance.

En clair, dans un département que le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes définissait comme présentant une forte sensibilité à la consommation des ménages, une relance plus appuyée de la dite consommation nous aurait semblé plus équitable et surtout plus efficace.

Aujourd'hui, nous avons la faiblesse de penser que l'analyse du CA 2008 et surtout de la DM1 conforte plutôt la position que nous avons prise au moment du vote du budget primitif.

En ce qui concerne plus précisément le compte administratif 2008, nous pouvons constater que le rapport investissement/fonctionnement continue à se dégrader au détriment du premier. Sur le CA 2007 les investissements représentaient encore 33,6 % des dépenses réelles, en 2008 le pourcentage est descendu à 29,8 %. Un résultat qui est tout à fait logique puisque les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 11 % (je vous fais grâce des chiffres, on peut les avoir sur le rapport de présentation) quand celles des investissements reculaient de 7 %. Et même avec l'effort volontariste du BP 2009 en matière d'investissement, il est à prévoir que le rapport investissement/fonctionnement continue à se dégrader.

Bien sûr on peut justifier la progression nette des dépenses de fonctionnement par des compétences nouvelles mais cela, on le sait bien, n'explique pas tout. En effet, l'impact financier de l'acte II de la décentralisation, comme vous le dites d'ailleurs en pointillés à la page 8 du rapport de présentation, n'est certainement pas neutre et le principe du transfert à l'euro près a beau être gravé dans le marbre de la Constitution, il n'en est pas pour autant une loi d'airain. On peut citer, par exemple, la contribution de l'Etat pour l'APA qui était encore de 31 % en 2007 et qui n'est plus que de 28,9 % en 2008. Ou encore, on peut évoquer le reliquat non versé du transfert RMI qu'évoquera tout à l'heure Dominique BOY-MOTTARD à propos d'une autre délibération.

Il est donc facile de déduire que la montée en puissance du fonctionnement dans notre collectivité correspond à un désengagement de l'Etat et à une perte d'autonomie de notre collectivité qui, elle, a des comptes à rendre aux contribuables locaux.

Toujours au CA 2008, nous pouvons constater que la part du budget social est stable avec 32 %. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce chiffre car il intervient, je vous le rappelle, après deux ans de forte baisse : pour mémoire, il était de 34,6 % en 2006 et de 38,5 % en 2005. En période de crise, nous l'avons rappelé lors du débat sur le BP, il est important de se concentrer sur le noyau dur de nos compétences sociales obligatoires.

De ce point de vue, pour être tout à fait juste, le chiffre de 34 % au BP et à la DM1 2009 nous semble beaucoup plus encourageant et correspond plutôt aux engagements que vous aviez pris il y a trois mois à cette tribune, même si l'on peut considérer que la progression est encore modeste dans un contexte qui est de plus en plus déprimé et où les demandes sociales sont fortes.

Par contre, en ce qui concerne le logement que notre collectivité doit traiter presque comme une compétence obligatoire, tant l'urgence est grande et la proximité avec le social évidente, force est de constater (et nous l'avons déjà dit à propos du BP) que le compte n'y est pas. Même s'il y a un frémissement quantitatif, le budget représente désormais 2,6 % du compte administratif contre 2,1 % en 2007 et l'on peut noter aussi une évolution qualitative avec la diminution des effets d'aubaine déjà signalée au BP 2009. Le compte, comme je l'ai dit, n'y est pas.

En résumé, ce CA 2008 sera le dernier d'avant la crise, même si l'on peut déjà voir les premiers effets de celle-ci. Du coup, il a le mérite de nous faire toucher du doigt, hors crise et dégagé du rideau de fumée du rapport Balladur, la réalité. La multiplication des transferts de compétence souvent incomplètement compensés fait de nos collectivités de plus en plus des courroies de transmission de l'Etat, avec une marge de manœuvre réduite comme en témoigne la dégradation du rapport investissement/fonctionnement, même s'il ne faut pas faire de celui-ci une vache sacrée.

En ce qui concerne la DM1, le commentaire, et c'était le même cas pour mes collègues, sera bref dans la mesure où le BP a été voté il y a à peine trois mois. Cette DM est donc plus une photographie de la conjoncture que le document qu'on a l'habitude d'examiner.

Il nous alerte notamment sur la dégradation de la situation puisqu'il prévoit 30 M€ de déficit supplémentaire sur les droits de mutation, une somme compensée par la reprise du compte administratif à hauteur de 20 M€ et une purge supplémentaire de 10 M€ de nos dépenses de fonctionnement.

Nous soutenons bien entendu celles-ci, même si leur impact budgétaire, il faut bien l'admettre, est limité. En effet, si l'on fait l'addition des moyens généraux et de l'entretien des bâtiments, ils représentaient 64,3 M€ au CA 2008 ; en cumulant BP et DM1, nous en sommes à 53 M€ pour 2009, c'est-à-dire qu'on passe de 4,5 % à 3,7 % du budget ce qui veut dire que l'impact est relativement réduit.

Mais ces réductions, on le sait, ont une grande importance psychologique. A ce titre, les réceptions somptuaires même pour fêter une promotion prestigieuse ne sont peut-être pas très opportunes.

En conclusion, je me souviens tout simplement de ma conclusion d'il y a un an. J'avais demandé au président de l'époque le nom de son successeur. Eh bien, un an après, je constate que nous avons la réponse. Dans un monde d'incertitude et de conjoncture déprimée, on peut quand même considérer cela comme un lot de consolation.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je n'ai pas trop compris la fin, vous m'expliquerez. Si c'est dire qu'il y a une continuité, je l'ai revendiquée dès la première minute, c'est donc plus qu'un compliment que je reçois.

M. MOTTARD, vous avez finalement placé le débat qui nous réunit au bon niveau. Vous nous avez dit que cette DM, et je parlerai du compte administratif en même temps, était une photographie de la conjoncture. Absolument. Je reviendrai sur les détails que vous avez relevés par rapport à certaines diminutions, de quoi s'agit-il ? M. CUTURELLO, M. VICTOR, je ne sais pas si vous le savez, en tout cas vous avez feint de l'ignorer, un budget est une prévision, un compte administratif est une réalisation. Nous avons voté un budget et, comme maintenant depuis plusieurs exercices, ce budget est l'acte majeur, dominant, et la DM est un simple ajustement. Cette année, nous nous ajustons. Alors oui, c'est une photographie de la conjoncture et, oui, la conjoncture n'est pas bonne. En tout cas elle a été mauvaise et particulièrement mauvaise, je crois que c'est vous qui l'avez dit, c'est le pire trimestre depuis plusieurs décennies, c'est vrai que la conjoncture a été très mauvaise.

M. CUTURELLO, vous nous rendez responsables de cette conjoncture. Je veux bien que l'on soit à l'origine de la crise des *subprimes* aux Etats-Unis, de la faillite de Lehman Brothers, je veux bien assumer tout cela...

M. CUTURELLO.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Le Président.- ... cela confine au grotesque. On a finalement un peu l'habitude. C'est sans doute peut-être plus M. Strauss-Kahn que nous, dans cet hémicycle, qui est responsable de cela, bien que je pourrais défendre cette argumentation, elle serait peut-être plus crédible mais pas pour autant aussi pertinente.

Il y a une crise internationale majeure, elle est là, nous en subissons les conséquences, et nous en subissons des conséquences beaucoup plus atténuées que dans les grands pays industrialisés. La chute de croissance en 2009 pour la France est de moins 3 %, c'est moins 3,5 % selon les prévisions de l'OCDE pour les Etats-Unis, moins 6 % pour l'Allemagne, moins 5 % pour la zone euro et moins 5 % pour l'OCDE. Nous sommes donc un des pays qui résistent le mieux et qui se comportent le mieux.

Vous y trouvez des raccourcis, je pourrais en trouver aussi. J'y vois un lien très direct entre la politique du gouvernement et du président de la République que notre majorité a l'honneur de soutenir avec fidélité et loyauté dans cette situation. C'est vrai que ce que nous avons voté en 2007, ne vous en déplaise, notamment sur le paiement des heures supplémentaires, sur la suppression des droits de succession, sur l'investissement à destination des entreprises tournées vers la recherche, n'est pas étranger au fait que nous résistions mieux qu'ailleurs, et le plan qu'a annoncé le président de la République avec ce grand emprunt, avec ces investissements stratégiques qui vont être mis en place, y participe.

Il y a une crise internationale, elle frappe notre pays, elle n'épargne pas notre département, nous en tirons les conséquences et donc cette DM est, c'est vrai, M. MOTTARD, une photographie de cette conjoncture. Et vous ne pouvez pas, M. CUTURELLO, en même temps nous reprocher au BP de ne pas avoir diminué assez dans notre prévision les droits de mutation et, aujourd'hui, de le faire. S'il y a une DM négative, c'est simplement du fait que nous adaptons la diminution de nos recettes. Oui, nous prenons acte du fait qu'il y aura au moins, je dis bien au moins 30 M€ de baisse supplémentaire des droits de mutation. Nous avons prévu 72 M€ de baisse au BP, moins 20 %, nous actons aujourd'hui quasiment 10 % de plus, nous sommes donc à moins 29 %. Moins 102 M€, c'est gigantesque, c'est un souffle d'air très fort, c'est une chute brutale pour nos recettes et c'est naturellement un choc budgétaire que nous devons assumer. Moins 102 M€ de recettes, c'est très exactement l'équivalent, M. CUTURELLO, de 35 points de fiscalité. Cela vous donne l'ampleur de la chute.

Vous avez dit « on avait prévu », un peu comme la « Mme Soleil » du budget ; cela fait des années que vous dites cela, la prévision est là, elle touche toutes les collectivités. Vous savez, lorsque M. DELANOË est venu soutenir, pour les élections européennes, M. Vincent PEILLON à Nice avec le succès que l'on sait, j'étais assis à côté de lui dans l'avion qui nous amenait de Paris à Nice et il me disait « moi je perds 50 %, et vous ? », j'ai dit « nous sommes plus bas », mais le choc touche tout le monde, il touche aussi Paris. Alors, les reproches que vous nous faites, adressez-les à M. Delanoë qui gère aussi un département et une commune, qui a augmenté la fiscalité à des montants deux fois plus élevés que les nôtres, puisque je vous rappelle qu'il a instauré une taxe foncière bâtie de 2 % aux côtés d'une augmentation de la fiscalité de 10 %, les contribuables parisiens ont donc une augmentation de la fiscalité, pour ceux qui payent la taxe foncière bâtie, de 53 %.

Sur ces éléments, plus sérieusement et de façon plus responsable, là aussi on en parlait tout à l'heure sur la sécurité, vous avez une attitude politicienne permanente, on la retrouve à l'Assemblée nationale et, je n'ai que deux ans d'expérience dans l'hémicycle du palais Bourbon mais mes collègues me disent : on n'avait jamais vu une opposition aussi pugnace. On voit les résultats dans les urnes tant votre discours est décalé de la réalité. Vous contestez la crise, c'est comme contester le fait que la terre est ronde ! Vous pouvez dire que c'est notre faute, la faute du président de la République, la faute de Christian ESTROSI, ma faute, la faute de notre assemblée mais, dans la rue, très sincèrement, le Français qui est touché par la crise, qui en subit les conséquences, sait très bien que ce propos est électoraliste, de tribune, de conjoncture, alors qu'il attend des solutions, des actes, des actions. Et ce que nous faisons au travers de ces budgets, ce sont des actes.

Je voudrais quand même tordre le cou à une rumeur que vous essayez de distiller sur la situation financière de notre maison. Je ne vais pas le faire moi, je vous invite simplement à regarder - nous en débattons en fin de séance - le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les principaux éléments qui participent de notre budget : les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, nos recettes.

M. CUTURELLO.- Le rapport s'arrête à 2006.

M. Le Président.- *« Si les dépenses d'investissement sont en forte progression, elles ne remettent pas en cause les capacités financières du Département. »*

« Le coefficient de rigidité (c'est-à-dire la somme des charges de personnel et de l'annuité de la dette rapportée aux dépenses réelles de fonctionnement) est satisfaisant. »

Ce sont, sur la même tendance, les mêmes courbes qui touchent tous les départements.

On observe sur la période une amélioration de la marge de manœuvre de notre Département.

« Les charges de personnel représentent globalement 15 % des charges et restent inférieures à la moyenne des dépenses constatées. »

« La capacité de désendettement du Département est très satisfaisante comme l'indique le tableau ci-après. »

« Les taux d'imposition de la fiscalité locale, stables sur la période (ils ont augmenté depuis), sont d'un niveau modéré par rapport aux départements de la même strate démographique. »

Je vous signale que la hausse de la fiscalité des départements de la même strate démographique est de 58 % depuis 1997. Elle est stable sur le département des Alpes-Maritimes, puisque nous l'avons diminuée en 2001 de 12,5 % et que nous l'avons augmentée de 15 % cette année. Pour le département des Bouches-du-Rhône, la hausse de fiscalité représente plus de 45 % depuis 1997. Nous sommes donc toujours dans le cadre de la fiscalité zéro chère à Christian Estrosi puisque, si vous relevez le niveau des taux de 1997 et ceux d'aujourd'hui, ce sont très strictement les mêmes, donc là-dessus l'endettement est maîtrisé, la fiscalité est maîtrisée.

En ce qui concerne l'investissement, même si, c'est vrai, nous l'avons diminué en 2008 puisque nous sommes passés de 430 M€ en 2007 à 400 M€ en 2008, soit moins 30 M€, je vous rappelle que la moyenne par habitant est de 237 € pour les départements millionnaires de plus de 1 000 000 habitants, et que nous sommes toujours à près de 400 € par habitant, soit quasiment 40 % de plus que les départements comparables. Nous demeurons donc depuis 2004 à un niveau d'investissement extrêmement élevé. Et pour l'année 2009, nous resterons à des niveaux très élevés avec 400 M€ d'investissement.

Sur les paramètres que vous avez évoqués, notamment la fiscalité zéro, je vous signale que depuis 1997 la Région PACA a pratiqué une hausse de fiscalité de plus de 140 % avec deux augmentations intervenues après les élections en 2005 et en 2006. En résumé, on constate plus 50 % de hausse pour la moyenne des départements, plus 140 % pour la région PACA, et pas d'augmentation pour les Alpes-Maritimes.

Nous sommes toujours le premier département de France en termes d'investissement par habitant.

L'endettement : nous sommes à 7,1 années, vous l'avez dit, c'est un niveau tout à fait acceptable et tout à fait rassurant.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement : c'est vrai qu'il y a eu une augmentation des dépenses de fonctionnement en 2008, de l'ordre de 10 %. Pourquoi ? Vous comparez des chiffres qui ne sont pas comparables. Nous ne sommes pas sur le même périmètre entre 2007 et 2008. Des transferts extrêmement importants sont venus s'ajouter à notre budget. Je vous rappelle qu'en 2008, nous avons pris en charge toutes les dépenses de personnel des agents de la DDE qui ont été transférés : 450 agents ont été pris en compte. Nous les trouvons en dépenses mais également en recettes par le biais de transferts. On ne peut donc pas comparer les mêmes chiffres.

Sur environ 100 M€ de plus de dépenses de fonctionnement, 30 M€ relèvent de l'augmentation des dépenses sociales.

C'est vrai, mon souci est de stabiliser l'augmentation des dépenses de fonctionnement et je suis très heureux de vous annoncer, à l'occasion de cette DM, que nous sommes en voie de le faire puisque, à ce jour, à fin juin 2009, nous avons un niveau de dépenses de fonctionnement en diminution par rapport à la même période de 2008. Nous étions en juin 2008 à près de 463 M€ mandatés en dépenses de fonctionnement, nous sommes à fin juin à 459 M€.

Cela veut dire que, pour la première fois, en valeur absolue, nos dépenses de fonctionnement diminuent. Cela veut dire que les efforts adoptés et engagés par les élus de la majorité, malgré la crise et pour faire face à la crise, sont aujourd'hui couronnés de succès. Nous avons diminué la voilure, c'était un objectif du budget, nous sommes dans le strict respect de ce budget et même au-delà, puisque nous avions au budget primitif une cible de dépenses de fonctionnement de 960 M€ et que nous serons très en-deçà puisque, si nous sommes toujours dans les mêmes chiffres, nous aurons sans doute 50 M€ de dépenses de fonctionnement de moins.

Cela va peut-être évoluer sur le second semestre mais, en tout état de cause, nous avons mis en place une réduction très forte de nos dépenses de fonctionnement, nous l'avons fait sur notre train de vie et nous l'avons fait, oui, sur la communication. Je passerai sur les remarques relatives à des manifestations inutiles qui me paraissent totalement déplacées, mais concernant simplement le protocole, nous sommes sur le premier semestre à 314 000 € de dépenses en moins par rapport à l'année dernière et sur la communication à 671 000 €. Cela représente donc 1 000 000 €.

Sur les économies de personnel, nous comptons aujourd'hui dans nos effectifs 90 agents de moins. Certains peuvent le contester, c'est un objectif que nous nous étions fixés de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux. Nous avons fait des économies sur les moyens généraux, c'est-à-dire sur le train de vie de notre maison, de l'ordre de 15 % et, c'est vrai, je suis aujourd'hui au regret de le dire, sur les quatre-vingts associations qui reçoivent plus de 23 000 € de subventions, celles-ci représentant 80 % des budgets de subventions, que ce soit pour l'éducation, pour la culture ou pour le sport. Mais je ne peux pas vous laisser dire une contrevérité énorme, car nous n'avons pas touché aux grandes associations sociales dans la mesure où elles ne font pas l'objet de subventions, et Philippe TABAROT vous le dira tout à l'heure, mais simplement de prestations ; ces grandes associations accomplissent des missions de délégation de service public, même si ce n'est pas juridiquement une DSP, elles accomplissent pour le compte du conseil général des missions : prévention de la délinquance, assistance, actions en milieu ouvert pour les mineurs, toutes les actions sociales, les actions d'insertion pour le RMI, pour les foyers pour handicapés, pour les personnes âgées. Bien évidemment, nous avons des contrats avec ces associations, les montants qui leur sont attribués ne sont pas modifiés. Ces associations représentent 50 M€ pour le compte du budget du conseil général, et cela ne bouge pas.

Nous avons diminué, c'est vrai, je l'avais dit au budget primitif, de 20 % les montants accordés aux associations des domaines des sports et de la culture essentiellement, et nous avons dit que si à la DM1 voire à la DM2, nous constatons une amélioration forte de notre situation budgétaire, nous remettrions ces 20 %. Aujourd'hui, je n'ai pas de baguette magique, nous ne constatons pas cette amélioration. Peut-être sera-t-elle au rendez-vous à la DM2 mais, compte tenu de l'évolution du premier semestre, malheureusement j'en doute. C'est donc vrai qu'aujourd'hui nous prenons acte et nous le disons à ces associations, pour qu'elles n'aient pas de faux espoirs, mais nous sommes contraints de faire diminuer l'aide départementale en leur faveur de 20 %. Elles l'ont anticipé, elles le savent et, très raisonnablement, quand nous réduisons notre train de vie, je crois qu'il est légitime que nous disions à ces très grandes structures qu'elles aussi doivent faire un effort. Il n'y a pas que le conseil général qui doit faire un effort. Certaines associations ont des centaines de salariés, elles gèrent de très grosses structures ; l'opéra de Nice, l'orchestre de Nice sont touchés, et dans la même proportion, nous disons que l'effort est partagé. Nous réduisons nos dépenses de fonctionnement au conseil général, ces associations doivent le faire aussi.

Et puis, nous avons engagé sur les dépenses de fonctionnement des grandes actions de mutualisation : disparition du syndicat mixte SAM, dissolution de l'ADEM avec réintégration du personnel dans les services du conseil général, intégration de la partie transport de l'ADAAM dans les services du conseil général.

Nous avons diminué aussi les subventions aux très grosses structures : à la Chambre de commerce et d'industrie, une diminution de plus de 50 % est appliquée ; Team connaît également une diminution ; une diminution de 400 000 € concerne le CRT, et non de 900 000 € comme M. Allemand l'écrivait à tort sur son blog. J'espère qu'il nous regarde depuis son poste au conseil général, pour rectifier sur son blog cette petite erreur, à 500 000 € près.

En tout cas, je veux vous dire que nous sommes sur une réduction forte des dépenses. Vous avez parlé des véhicules, oui, nous avons enlevé cent véhicules. La CGT m'avait menacé de rendre tous les véhicules du personnel, je leur ai dit venez, mais vous ne repartirez plus avec, cela s'est tout de suite calmé. Là aussi il y a des économies, il y a de la rationalisation.

Un mot sur le SDIS : j'ai engagé aussi une mutualisation. Tout à l'heure, vous faisiez des comparaisons, M. MOTTARD, notamment sur la part du budget social. Vous compariez 2004, où il y avait 38 % de dépenses sociales, à 2008 où il y en avait 32 %, selon les chiffres que je n'ai pas vérifiés mais que vous citez. Mais il ne s'agit pas du même périmètre budgétaire. Depuis est passé l'acte II de la décentralisation, la loi Raffarin a été votée en 2003, nous avons depuis pris en charge les routes nationales, les agents de la DDE, la gestion du RMI, la prestation de compensation du handicap ; ce n'est pas du tout le même budget. Les dépenses de fonctionnement atteignaient 483 M€ en 2002, mais en 2004 elles représentaient 67 M€ et nous en étions en 2008 à 944 M€. Ce n'est pas le même budget. Et nos dépenses ont suivi à peu près la même courbe, même si malheureusement c'est moins rapide : 851 M€ en 2004, 1 075 M€ en 2008. Vous comparez ce qui n'est pas comparable, ce n'est pas le même périmètre de budget puisque la décentralisation est passée par là.

Aujourd'hui, c'est vrai que notre effort social est maintenu. Quand vous nous dites, M. VICTOR, en extrayant des chiffres de façon partielle, que nous diminuons l'APA, nous diminuons le RMI, nous faisons moins pour les actions éducatives, là encore je voudrais bien que vous compreniez quel est l'objectif de cette DM : c'est un ajustement par rapport à nos prévisions. Nous avons prévu un volume d'APA, ce n'est pas nous qui décidons de l'APA, c'est la loi, nous sommes un guichet, nous instruisons les dossiers, s'ils sont conformes, nous devons mettre en place le plan d'aide du médecin, là-dessus nous ne faisons qu'enregistrer, nous n'avons pas de marge de manœuvre. Pour l'APA, nous avons prévu davantage. C'est vrai qu'en fin d'année les services avaient évalué une augmentation du nombre de ressortissants de l'APA. Pour des raisons que j'ignore, au premier semestre, le nombre de personnes tributaires de l'APA a diminué. C'est peut-être lié à la mortalité très forte de cet hiver, parce que, selon les statistiques et malheureusement, les personnes titulaires de l'APA, quand elles ont un dossier APA en établissement, ont une durée de vie de deux ans. L'âge moyen d'entrée à l'APA est ainsi de 85 ans en établissement et l'âge de sortie est, hélas, de 87 ans. Cet hiver, une mortalité plus forte a été enregistrée, cela peut-être une des raisons de ce constat. Nous avons les chiffres, nous les adaptons. Pourquoi garderions-nous des crédits gelés ? Si à la DM2 il y a une augmentation, nous nous adapterons ; c'est une prévision. Nous voulons un budget sincère, c'est la raison pour laquelle nous diminuons nos recettes parce qu'elles sont en recul, et nous diminuons tout simplement les dépenses en conséquence.

Il en est de même sur le RMI, nous nous sommes adaptés. Il y a un volume de contrats un peu plus faible cette année, nous nous ajustons. S'il faut augmenter, nous augmenterons. Ce n'est pas une volonté mais simplement la constatation que nous nous adaptons.

M. VICTOR, pour conclure et puis on en reparlera dans les débats, je ne peux pas vous laisser dire non plus qu'il y a une diminution de l'aide aux communes dans ce budget, bien au contraire. L'aide aux communes ce sont 44 M€ de crédits de paiement, plus 8 M€ sur les contrats de plan départementaux, le total restant maintenu à 52 M€.

Ce chiffre est constant et traduit une mobilisation forte du conseil général pour les communes, à laquelle je suis personnellement très attaché. Le conseil général est la collectivité de la solidarité territoriale. Si nous n'existons plus, comme certains nous y invitent - et je ne partage pas du tout l'avis de ceux qui prônent la fusion département/région, ce n'est d'ailleurs pas du tout l'idée du président de la République et j'y suis personnellement totalement opposé - qui exprimera cette solidarité territoriale ? Aujourd'hui nous l'assumons, nous la revendiquons et nous maintenons l'effort.

Après, vous avez souhaité jeter un peu de polémique dans cet hémicycle en laissant entendre que l'on aurait augmenté de façon considérable les moyens en faveur du tramway et de la ligne 2 du tramway de Nice, et que l'on aurait diminué les efforts en faveur de l'incinérateur de l'Ariane pour sa modernisation. Je vous précise que nous aurons tout à l'heure à évoquer des avenants aux contrats de plan départementaux, nous le ferons pour la communauté de communes du Paillon, pour Mougins, pour la CASA et pour la nouvelle communauté urbaine.

D'abord, le volume des crédits pour chacun de ces contrats reste identique, à l'euro près, il n'y a pas un euro de plus pour la communauté urbaine. La communauté urbaine a juste, comme les autres, fait le choix d'une répartition différente des enveloppes qui avaient déjà été créées.

Sur l'incinérateur de l'Ariane, je vous rappelle que ce dossier a été négocié alors que M. PEYRAT était président de la CANCA ; 30 M€ avaient été demandés par la communauté d'agglomération, ces 30 M€ ont été pris intégralement en charge par le concessionnaire. Juridiquement, nous n'avions pas les moyens de les verser, ce que nous avons appris après. Nous adaptons, ces 30 M€ sont enlevés mais, rassurez-vous, la modernisation a été faite à 100 %, financée par le concessionnaire.

S'agissant du tramway, c'est un choix de la communauté urbaine de mettre plus d'argent sur ces lignes que sur d'autres. D'ailleurs, je relève que le président Vauzelle a dit l'autre soir sur France 3 qu'il s'appretait à signer un contrat avec la communauté urbaine, assorti d'ailleurs de propos très aimables à l'égard du président de la communauté urbaine, que j'aimerais retrouver sur vos bancs. Ce contrat devait être signé vendredi, cela a été reporté. Le taux d'intervention de la Région pour la ligne 2 du tramway, en tout cas c'est ce qui avait été demandé, était comparable à celui du Département, sans qu'il y ait pour autant de choix dans le tracé de la part de la Région comme de notre part. Cela ne veut pas dire que je me défausse sur des choix. Pour ma part - je l'ai dit publiquement, c'est même moi qui ai lancé ce dossier quand j'étais premier adjoint au maire de Nice, je suis favorable au tracé passant sur la promenade des Anglais.

M. VICTOR.- Et la terminaison de la ligne 1 ?

M. Le Président.- Dans les deux cas, la finalité de la ligne 1 est prise en compte. Nous y reviendrons tout à l'heure, je ne veux pas alourdir le débat sur ce point.

Concernant le ticket modérateur sur l'APA, je suis très étonné, M. VICTOR. Vous parliez tout à l'heure des « saigneurs du MEDEF », je ne me sens pas ici le porte-parole du MEDEF, très loin s'en faut. Il y a sans doute dans vos rangs, pas les vôtres mais dans d'autres groupes, des personnes qui sont plus proches du patronat que je ne le suis personnellement, par histoire et par origine sociale. En tout état de cause, je veux simplement dire que vous nous reprochez d'avoir modifié le ticket modérateur pour les bénéficiaires de l'APA, c'est vrai, mais cela concerne les personnes ayant un revenu mensuel de plus de 4 600 €.

M. VICTOR.- Il est écrit 2 200 €.

M. Le Président.- Nous avons supprimé le ticket modérateur pour les 650 allocataires de l'APA qui perçoivent plus de 4 600 € par mois. J'estime que quand on perçoit un revenu mensuel de 4 600 €, on peut prendre 20 € à sa charge plutôt qu'à imputer cette somme au contribuable départemental. Je pense qu'il s'agit là d'une mesure sociale. Je suis donc étonné que vous défendiez cela. On a même trouvé des allocataires de l'APA qui étaient assujettis à l'ISF et auxquels on payait le ticket modérateur ! Pour moi ce n'est pas cela, l'équité et la justice sociale. Et nous avons également diminué le ticket modérateur de 50 % pour les nouveaux bénéficiaires de l'APA qui ont des revenus mensuels compris entre 2 500 € et 4 500€.

Il y a donc deux mesures : suppression pour ceux qui ont l'APA aujourd'hui et qui perçoivent 4 600 € de revenus mensuels par mois, et diminution de 50 % pour les nouveaux dossiers, c'est-à-dire pour les personnes qui rentrent dans le bénéfice de l'APA. On ne modifie en rien l'aide à ceux qui sont aujourd'hui dans le dispositif, c'est-à-dire ceux qui ont moins de 2 500 € ou ceux qui ont entre 2 500 € et 4 500 €. Je crois que c'est une mesure de justice sociale, quand il y a une difficulté, de faire appel aussi aux familles. Vous savez qu'il n'y a pas de retour social sur l'APA. Contrairement à ce que nous faisons pour l'aide sociale où il y a un retour sur succession, il n'y en a pas pour l'APA. C'est évoqué d'ailleurs, puisque le cinquième risque sur la vieillesse prévoira peut-être ce retour sur succession, car il n'est pas illégitime à un moment de dire que c'est peut-être aussi aux familles d'assumer cette charge collective.

Aujourd'hui, l'APA représente un montant total de 112 M€ à la charge du conseil général, compensé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à hauteur de 39 M€. Vous voyez la différence. Vous parliez tout à l'heure des transferts non compensés, l'APA a été créée par un gouvernement où vos amis étaient aux manettes. C'est une bonne mesure, mais c'est aussi la seule mesure qui est mal compensée. La PCH pour l'instant est intégralement compensée. S'agissant du RMI, nous sommes plutôt bénéficiaires avec le transfert de la TIPP. En tout cas, à ce jour nous n'avons rien subi. Le transfert des TOS et des agents de la DDE a été fait à l'euro près. Nous rencontrerons toutefois un problème avec la PCH pour l'instant compensée mais qui va très vite coûter plus cher que ce qu'elle n'a coûté jusqu'à présent ; avec l'APA, ce ne sont pas des transferts mais des dispositions nouvelles créées par la loi.

S'y ajoute la départementalisation des SDIS. En 2002, le SDIS représentait 18 M€ pour le conseil général. En 2008, ce chiffre atteignait 72 M€. Là aussi, j'ai lancé un chantier de mutualisation pour que, très rapidement, nous ayons la même DRH à la fois pour le SDIS et le conseil général, le même service de construction, ainsi que le même service logistique pour les véhicules. Des pistes d'économie devront être dégagées, en faisant en sorte qu'il y ait les mêmes moyens d'achat, que les véhicules soient achetés à la fois par le SDIS et par le conseil général. Jusqu'à présent, nous avons des véhicules de la DDE, des véhicules du SDIS et des véhicules du conseil général. Quand, M. CUTURELLO, vous dites que le conseil général avait initialement 550 véhicules, que ce chiffre est désormais passé à 1 000, c'est parce que se sont ajoutés aux dits 550 les 400 véhicules de la DDE, mais ce n'est pas parce que nous avons acheté 400 véhicules et que chaque élu en a quatre à disposition ! Il faut repositionner très fortement les choses.

Je crois qu'aujourd'hui nous avons une DM modeste d'ajustement et de vérité. La crise est là. La baisse des droits de mutation est extrêmement inquiétante. Je n'ai jamais dit, M. CUTURELLO - je sais que vous aviez fait un communiqué - que la crise était derrière nous ; j'ai dit : le pire est derrière nous. C'est exactement le titre du rapport de l'OCDE qui a été publié la semaine dernière. Je pense en effet que le pire est derrière nous, même si la crise est encore devant nous et que nous aurons sans doute une année 2010 encore très difficile.

La chambre des notaires nous dit que le nombre de transactions remonte. Nous aurons sans doute fin juin 20 M€ de droits de mutation contre 15 M€ au mois de mai et 15 M€ au mois d'avril, qui étaient les deux mois historiquement les plus bas depuis 1992. C'est vrai que les professionnels de l'immobilier nous disent qu'ils ressentent une remontée du marché. Nous avons à y faire face, nous y faisons face en diminuant nos dépenses de fonctionnement - et je salue l'effort des services, c'est un effort au quotidien que je leur demande - et nous maintenons l'investissement. Nous gardons le cap de ce budget : restriction très forte de nos dépenses de fonctionnement sans toucher à nos missions sociales et de solidarité, sans toucher à la solidarité territoriale, et maintien de notre effort d'investissement. Nous sommes dans l'épure du budget primitif pour l'emploi au service des Alpes-Maritimes.

Ce débat ayant eu lieu longuement, nous allons maintenant passer au vote sur ce projet de décision modificative.

La décision modificative n° 1 pour 2009, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe « gauche autrement »).

M. Le Président.- Mme GIUDICELLI pour le rapport 7.

7 RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de la révision des AP et des AE. C'est un rapport que nous présentons régulièrement, dont les élus ont l'habitude maintenant, et qui a été approuvé à l'unanimité en commission des finances.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8 BUDGETS ANNEXES : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Mme GIUDICELLI.- En ce qui concerne le **budget annexe des ports concédés**, la subvention d'équilibre est diminuée de 389 593 €.

Pour le **budget annexe du port de Villefranche Santé**, aucun crédit nouveau n'est demandé, seul un transfert de 20 000 € est nécessaire pour les agencements et aménagements des matériels et outillages, ainsi que 20 000 € pour des frais d'installation, matériel et outillage techniques.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 22 259,52 €. La subvention d'équilibre au profit du budget annexe est donc augmentée de 22 259,52 €.

En ce qui concerne le **port de Nice**, en investissement, le solde d'exécution est reporté en dépenses comme en recettes à hauteur de 257 077,81 €.

En fonctionnement, il est reporté à hauteur de 232 210,02 €. La subvention d'équilibre au profit du budget est donc réduite de 346 796,22 €.

Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental : la section d'investissement ne présente aucune inscription de crédits supplémentaires ; en section de fonctionnement, le déficit est reporté en dépenses pour 10 196,45 € ; une recette de 1 200 € est inscrite au titre des débits et pénalités perçus.

Budget annexe du cinéma Mercury : la section d'investissement s'élève à 161 816,53 €. Un transfert de 40 000 € est effectué entre des frais d'études et de travaux. La section d'investissement s'élève à 3 951 €. Nous avons un équilibre en dépenses et en recettes par une subvention d'équilibre du même montant.

Budget annexe du parking Silo : la section d'investissement ne présente pas de crédits nouveaux ; en section de fonctionnement, l'excédent reporté s'élève à 558 382,26 €.

Pour le **budget annexe du CICA**, une dépense nouvelle est proposée à hauteur de 10 000 €. Les écritures de reprise du résultat 2008 s'élèvent en dépenses et en recettes à 169 559,73 €.

En section de fonctionnement, un crédit complémentaire de 16 166 € est demandé.

L'excédent de fonctionnement est reporté à hauteur de 890 966,79 €. La subvention d'équilibre au profit de ce budget annexe est diminuée de 864 800,79 €.

M. le Président, comme pour les budgets annexes du compte administratif, en commission des finances cette délibération a été adoptée à l'unanimité pour toutes les décisions sauf celle relative au budget du CICA, à laquelle messieurs TUJAGUE, CONCAS, CUTURELLO et DAMIANI se sont opposés, M. MOTTARD ayant émis un vote réservé.

M. Le Président.- Merci Mme la Vice-présidente. Y a-t-il des interventions sur ces budgets ?

Je les mets aux voix.

La décision modificative n° 1 pour 2009 du budget annexe des ports concédés, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La décision modificative n° 1 pour 2009 du budget annexe du port de Villefranche Santé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La décision modificative n° 1 pour 2009 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La décision modificative n° 1 pour 2009 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La décision modificative n° 1 pour 2009 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La décision modificative n° 1 pour 2009 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La décision modificative n° 1 pour 2009 du budget annexe du CICA, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et du groupe communiste).

M. Le Président.- Je vous remercie. Je passe la parole à Philippe TABAROT pour le rapport n° 9 relatif au dispositif RMI-RSA.

9 DISPOSITIF RMI-RSA : MISE EN ŒUVRE DU RSA

M. TABAROT.- Après la récente généralisation du RSA dont le premier paiement interviendra le 6 juillet prochain, plusieurs axes sont à engager pour assurer la mise en œuvre de ce dispositif.

Tout d'abord sur le plan de l'aide personnalisée au retour à l'emploi, en complément de la convention d'orientation et de l'accompagnement approuvé par la commission permanente du 28 mai 2009, vous est présenté un avenant qui précise les critères de mobilisation afin de faciliter la réinsertion professionnelle des allocataires du RSA.

Deuxième aspect de la délibération : sur le plan de l'allocation elle-même, ce rapport présente les nouvelles conventions de gestion avec la CAF et la MSA qui reprennent les répartitions de compétences préexistantes pour le RMI, avec toutefois une extension de délégations pour l'examen des demandes de dispense en cas de créance alimentaire, et une modification de la procédure en cas de recours puisque la CAF et la MSA instruiront directement, pour le compte du Département, les recours administratifs en matière d'allocation.

Au titre des contrôles, les croisements systématiques de fichiers avec la direction générale des finances publiques, le Pôle Emploi et l'agence de services et de paiement seront renforcés en complément des contrôles sur pièces et sur place.

Troisième aspect de la délibération : sur le plan de l'accompagnement, la nouvelle convention proposée avec Pôle Emploi, pour un montant identique à celui du premier semestre, est majoritairement centrée sur l'accompagnement vers et dans l'emploi de près de mille allocataires du RSA par an, puisque Pôle Emploi assurera au titre de ses services de droit commun l'élaboration du projet personnalisé d'accès à l'emploi qui vaudra contrat d'insertion pour les allocataires en situation de recherche d'emploi inscrits et suivis par Pôle Emploi. Le montant proposé pour le second semestre 2009 est identique à celui voté pour le premier.

Il y a également une note au rapporteur sur cette délibération, avec simplement quelques précisions sur les nouvelles conventions de gestion avec la Caisse d'allocations familiales et la MSA. Ce sont des informations que nous avons eues avec un petit peu de retard, mais qu'il est absolument indispensable de faire figurer dans la délibération pour que puissent intervenir les premiers paiements le 6 juillet prochain.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- Merci M. le Président.

Effectivement, ce dossier se présente comme un simple ajustement technique et financier alors qu'il touche en réalité une question de société de fond qui est la pauvreté. Le RSA, qui est entré en vigueur le premier jour de ce mois, à grands renforts de publicité, est en réalité un véritable leurre à nos yeux, au moment où les dégâts sociaux s'amplifient.

En effet, la pauvreté touche aujourd'hui massivement les jeunes et les familles avec des enfants, les chômeurs de longue durée mais aussi les salariés. Ce sont huit millions de personnes qui dans notre pays se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire quand une personne seule perçoit moins de 880 € par mois et une famille avec deux enfants moins de 1 848 € par mois.

Les simulations officielles démontrent toutes que, même avec le RSA, des millions de familles continueront à se situer en dessous de ce seuil de pauvreté. Pire encore, le RSA est une machine à produire de la pauvreté par la généralisation des emplois précaires à temps partiel, moyen de pression qui selon nous contribuera incontestablement à faire baisser le coût du travail.

Le RSA propose un accompagnement à la recherche d'emploi mais c'est un accompagnement au rabais qui est proposé, sans véritables mesures et résultats qui peuvent être attendus, des résultats concrets et efficaces.

Enfin, le RSA qui est aussi et surtout une machine à casser le code du travail, n'aura pour conséquence que de produire un peu plus de salariés pauvres. De plus, le RSA ne prenant pas en compte les cotisations pour les retraites, il aura des conséquences irréparables en produisant une nouvelle vague de retraités pauvres.

Force est de constater que les effets pervers de ce dispositif prennent le pas sur les objectifs qui sont affichés et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport, qui permet d'appliquer un dispositif qui est loin de répondre aux besoins sociaux des bénéficiaires.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. DAMIANI, vous avez la parole.

M. DAMIANI.- Merci M. le Président.

Le rapport n° 9 concerne les diverses conventions relatives à la mise en œuvre du revenu de solidarité active, le RSA. Dans ce rapport, il apparaît que l'accompagnement par Pôle Emploi pour les dix-huit prochains mois serait assuré par un financement départemental strictement inchangé par rapport à l'année dernière : 340 000 €, me semble-t-il, qui représentent le paiement de douze référents opérationnels, un coordinateur et un assistant coordinateur. Notre inquiétude vient du fait qu'à partir du 1^{er} juillet 2009 entreront sur le « marché » 4 000 bénéficiaires de plus du RSA et l'on se demande comment ce public pourra être géré.

Par ailleurs, dans la DM1, on voit que le transfert du RMI au RSA se traduit par une baisse de crédits de 1 M€ par rapport aux crédits inscrits au BP 2009, ce qui là aussi ne manque pas de nous inquiéter. Cette somme, pour être précis, ce sont 393 000 € de crédits d'insertion professionnelle et 607 000 € de versement d'allocations aux employeurs au titre du RMA qui ne sont pas transférés sur le chapitre RSA.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

Je sais très bien, M. le Président, que vous avez répondu tout à l'heure, dans votre présentation de la DM1, qu'il fallait absolument stabiliser les dépenses de fonctionnement, je vous cite, mais dans le cas présent, cela va se traduire par une baisse de la qualité du service offert à un public qui est particulièrement en souffrance.

C'est donc la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce rapport.

M. Le Président.- Merci de votre modération.

Mme BOY-MOTTARD, vous avez la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci M. le Président.

Nous ne sommes pas hostiles au principe du RSA mais nous pensons que le contexte dans lequel il va se trouver mis en œuvre est loin d'être favorable.

Nous n'y sommes pas hostiles car un principe qui pose que pour s'en sortir l'emploi est le meilleur levier, est un postulat qui pour nous n'est ni de droite ni de gauche. Et ce n'est même pas moi qui le dis, c'est Claude Bartolone, dont le département qu'il préside, la Seine-Saint-Denis, était d'ailleurs positionné comme département pilote dans la mise en œuvre du RSA. Mais peut-être que le gouvernement aurait été bien inspiré d'attendre, afin que la période d'expérimentation soit un peu plus longue, pour se donner le temps de faire des ajustements.

D'ailleurs à ce propos, puisque notre département avait été volontaire pour cette phase test, un bilan a-t-il été tiré, nous permettant d'en reprendre quelques enseignements ?

Je voudrais me contenter ici d'exprimer notre inquiétude. Cette réforme a été pensée à un moment où le chômage reculait, or elle est mise en œuvre alors qu'il remonte à une allure vertigineuse ; cette augmentation ne peut pas être vraiment favorable à la mise en place d'un dispositif qui repose sur l'emploi pour faire reculer la précarité, d'autant que c'est le Pôle Emploi qui doit gérer la mise en place du RSA au moment où il se trouve confronté à une explosion du nombre des chômeurs qu'il faut continuer à accompagner, et que ses effectifs sont, nous le savons tous, notoirement insuffisants.

Du même coup, c'est à la mise en échec du Pôle Emploi que l'on risque d'assister. Je crois qu'il n'y aurait eu aucune honte pour le gouvernement à différer la mise en œuvre du RSA, il aurait simplement montré qu'il savait adapter les principes à la réalité, gouverner c'est aussi cela.

Par ailleurs, on pouvait espérer que la mise en place du RSA serait l'occasion pour l'Etat d'honorer sa dette, qui court toujours depuis la décentralisation du RMI en 2004 ; ce n'est manifestement pas le cas et la facture promet d'être salée pour les départements en général et le nôtre en particulier.

Ces réserves exprimées, dès lors que le RMI est supprimé, nous devons tout mettre en œuvre pour que le dispositif qui le remplace soit plus efficace, car au-delà c'est de la vie quotidienne de nos concitoyens dont il s'agit.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce rapport.

Je voudrais simplement encore faire une remarque et peut-être poser une question.

La remarque, tirée d'une expérience récente, c'est que le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA suppose souvent une formation leur permettant d'améliorer leur qualification et de se réorienter. Cette formation doit être privilégiée et proposée au plus tôt aux allocataires afin qu'ils puissent trouver un emploi et sortir rapidement du dispositif et de la précarité. Or, que se passe-t-il actuellement ? Je ne sais pas si c'est général, mais il semble que les CLI exigent une certaine ancienneté du candidat pour obtenir des crédits ou des accords pour des formations qualifiantes. J'évoque ici un exemple précis, quelqu'un qui, avec une ancienneté de sept mois, n'a pas été jugé, pour cette raison, prioritaire et dont le dossier a été recalé par deux fois en commission. Pourrions-nous avoir des précisions sur ce point, y a-t-il une politique générale qui fait que l'on ne propose pas de formation avant un certain délai ? Je m'interroge, et une telle situation me semblerait poser problème.

Autre chose, par rapport à la note au rapporteur, à propos de l'article 1.2.1 de la convention avec la MSA qui a été modifié : cette note prévoit que dans l'attente de la publication de la convention nationale d'objectifs et de gestion, le traitement des dossiers de RSA demeure prioritaire, mais on a supprimé la mention du délai de dix jours. D'après les informations dont vous disposez, la convention nationale va-t-elle se référer à un délai, va-t-on fixer un délai ou non ?

Si ce n'est pas le cas, est-il envisagé quand même d'introduire un délai de dix jours dans la convention départementale ? Cela me semblerait, dans la mesure où ce serait possible, une bonne chose car un délai est toujours plus contraignant qu'une simple incitation à traiter des dossiers de façon prioritaire, et cela permettrait d'avoir des procédures unifiées pour la CAF et la MSA. En tout état de cause, a-t-on modifié le rapport n° 9 sur lequel nous votons, puisqu'à la fin, sur le vote, était exprimé le délai de dix jours identique pour la CAF et la MSA ?

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Nos débats sont un peu longs, mais c'est lié à la multiplication de vos groupes. Je vous invite à la cohésion car si vous vous dispersez un peu plus, cela va durer encore plus longtemps. Restez soudés.

M. TABAROT, une réponse ? Brièvement.

M. TABAROT.- Simplement une petite remarque, M. le Président, et vous répondrez peut-être sur le bien-fondé de cette loi que, j'en suis persuadé, vous avez été très heureux de voter à l'Assemblée nationale.

Entendre le groupe communiste nous expliquer que le RSA va aggraver la situation économique en France, quand précisément l'objectif de cette loi est de faire sortir des millions de familles de ce seuil de pauvreté, et l'on sait que ce sera le cas, me paraît incroyable !

M. ALBIN.- Essayez de vivre avec 880 € !

M. TABAROT.- Pour moi, cette loi apporte de la justice sociale, comme l'a dit Mme Dominique BOY-MOTTARD en reprenant les propos de M. Bartolone, qui n'est pourtant pas mon meilleur ami. Inciter des personnes à retourner travailler, mieux payer les personnes qui vont travailler plutôt que les personnes qui restent chez elles, cela paraît d'une logique implacable, et j'ai du mal à comprendre que vous puissiez contester et dénoncer cela.

Sur les deux autres remarques, bien sûr qu'il est compliqué pour Pôle Emploi d'appliquer ce RSA, comme pour nos services d'ailleurs. Je pense qu'il y aura une petite période d'adaptation. Nous sommes en tout cas prêts à pouvoir payer les premières personnes le 6 juillet prochain et, ensuite, faire état de ce qui a bien fonctionné et moins bien fonctionné. Nous sommes en tout cas déjà riches et forts de l'expérience réalisée dans la CLI n° 3, et fort heureusement le Département avait anticipé la situation et connaît maintenant assez bien le fonctionnement de ce RSA.

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président.

Un mot. M. DAMIANI, vous parliez de 4 000 allocataires supplémentaires, vous deviez sans doute faire allusion aux 3 000 titulaires de l'allocation parents isolés qui vont en effet rejoindre ce dispositif. Le RSA englobe à la fois les Rmistes, ils étaient 18 000 allocataires, les 3 000 titulaires de l'allocation parents isolés, ainsi que ceux que l'on appelle les salariés pauvres, qui ne seront pas gérés par les services du conseil général mais directement pris en charge par l'Etat. Nous avons pris nos dispositions pour gérer ces 3 000 allocataires supplémentaires.

Pourquoi une baisse financière ? Je voudrais signaler à Mme MOTTARD et à M. DAMIANI qu'il s'agit uniquement d'une baisse comptable par rapport à la prévision que nous avons faite, et qu'il n'est pas question de mettre des moyens en moins. Tous les moyens sont au rendez-vous des engagements du budget primitif, nous avons simplement constaté qu'il y avait un excédent de trésorerie par rapport aux demandes. Nous finançons les contrats à venir pour les collectivités publiques et les associations.

Par rapport au public RMI, le nombre de contrats à venir est stable. Par rapport aux contrats d'insertion (CI-RMA) qui sont offerts dans le domaine marchand par les entreprises, il est vrai que là encore, du fait de la crise, on observe moins d'offres et même une diminution de l'ordre de 25 % de CI-RMA, si bien que le coût budgétaire s'avère plus faible pour nous. Ce n'est malheureusement pas une volonté, nous nous adaptons.

De notre côté, mais il ne s'agit pas de ces lignes budgétaires puisque sont concernées les lignes du personnel, donc de la DRH, nous avons voté cent contrats d'accompagnement vers l'emploi, qui sont en voie de recrutement. A ce jour, les recrutements sont de l'ordre d'une trentaine, mais il y en aura beaucoup début juillet, notamment 50 TOS, dont 40 dans les brigades vertes. Nous montons en puissance progressivement et, sans doute qu'à la DM2 nous pourrions en recruter davantage, mais cela relève de notre responsabilité et ne concerne pas seulement les publics RMI.

Voilà une explication, il n'y a pas de baisse, il n'y a pas de diminution de l'effort, mais nous nous adaptons budgétairement à la demande et à l'offre.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. ALBIN, je partage totalement les propos de Philippe TABAROT. L'enjeu du RSA est de faire diminuer de 10 % le nombre de Français qui sont en-deçà du seuil de pauvreté. Qui peut être contre cet objectif ? Excusez-moi, mais nous sommes vraiment à front renversé ! Que vous, vous puissiez vous opposer à une mesure sociale de cette ambition, de cette ampleur voulue par Martin Hirsch ! Que vous me disiez qu'il est difficile de vivre avec des montants aussi faibles, mais comment refuser qu'ils soient augmentés, abondés, ce qui est l'objectif du RSA ?

Oui, ils sont augmentés, un couple de travailleurs pauvres gagnera 100 à 200 € de plus par mois en travaillant. C'est important, ce n'est pas négligeable, et ce sera sans doute un treizième mois pour des familles très modestes. Je crois que c'est une mesure sociale équitable et qui répond à des objectifs auxquels je ne peux comprendre que vous n'adhériez pas.

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste).

Je passe maintenant la parole à M. TABAROT pour le rapport n° 10 sur les orientations en matière de santé et de solidarités.

10 ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉS

M. TABAROT.- Ce sont des sujets qui ont déjà été largement évoqués, que ce soit lors de la discussion budgétaire ou dans votre première délibération concernant la sécurité des collèges. Ce rapport présente les orientations de notre collectivité en matière d'enfance et de famille, d'aide aux personnes handicapées, d'aide aux personnes âgées et de santé.

Concernant la politique enfance et famille, la loi du 5 mars 2007 a réformé la protection de l'enfance et a désigné le président du conseil général comme chef de file. Nous nous sommes attachés ainsi à installer rapidement l'antenne départementale de recueil et d'évaluation de traitement des informations préoccupantes (ADRET) le 2 janvier 2008.

Quatre nouveaux protocoles avec la police, la gendarmerie, l'Education nationale, les centres hospitaliers, les secteurs publics et privés ont été signés le 26 mars 2009 en présence des deux procureurs de la République de notre département et, vu l'augmentation des statistiques d'informations préoccupantes, nous vous proposons d'adopter les dispositions de l'AED, l'action éducative à domicile, vers deux axes d'intervention : à la fois le diagnostic pour établir une évaluation sociale exhaustive quant aux difficultés rencontrées pour une approche spécifique de la famille, et la mise en œuvre d'objectifs dans le cadre d'un processus de changement pour accompagner et soutenir la famille.

Concernant la politique d'aide aux personnes handicapées, sur le programme du maintien à domicile, nous vous demanderons d'affecter 8 M€ supplémentaires pour la PCH mais, comme vous l'avez rappelé, M. le Président, ces 8 M€ sont financés par les excédents des recettes versées par la CNSA les années précédentes.

Nous vous proposons également de contrôler l'effectivité des dépenses de PCH et l'utilisation des sommes versées.

Troisième aspect de cette délibération : la politique d'aide aux personnes âgées et le maintien à domicile. Nous vous rappelons que nous avons lancé auprès de six émetteurs agréés un appel d'offres pour la généralisation du CESU, qui se déroulera à partir du 1^{er} septembre 2009, et que nous remplaçons en matière de téléassistance la charte de qualité par un agrément.

Concernant la politique de santé, il s'agit tout d'abord des défibrillateurs cardiaques à propos desquels nous vous proposons de solliciter l'annulation de pénalités à l'encontre de la société Schiller. Le deuxième aspect, ô combien important, est que vous souhaitez lancer, M. le Président, un nouvel appel à projets concernant la santé pour la période 2010-2011-2012, pour 6 M€, sur deux axes bien particuliers que sont la lutte contre le cancer et la maladie d'Alzheimer, avec un certain nombre de conditions : l'aide sera plafonnée à 50 % de la dépense et ne sera pas supérieure à 200 000 €.

Je rappelle que lors des précédents appels à projets santé, quatre-vingt-quatre projets ont été retenus et ont bénéficié d'un financement départemental pour un bilan assez remarquable, et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter votre prédécesseur, qui était particulièrement attaché à ce dossier, ainsi que nos collègues, les Pr. BENCHIMOL et GILLY, qui ont œuvré pendant toutes ces années à mettre en place les différents projets. On ne peut donc que se féliciter que vous souhaitiez continuer ces différentes mesures, qui sont particulièrement attendues par le monde médical dans notre département. Merci.

M. Le Président.- Pour compléter ce que vient de dire Philippe TABAROT, je voudrais pour le volet santé passer la parole au doyen BENCHIMOL, en vous disant - et ce n'est pas dans le rapport - que j'ai souhaité que l'on mette en place des actions de dépistage du cancer du col de l'utérus à destination des collégiennes, puisque le public visé est le public féminin des classes de 3^e, en engageant à la rentrée une action extrêmement ambitieuse sur ce dépistage des cancers du col de l'utérus qui sont de plus en plus nombreux. Il existe aujourd'hui un vaccin qui est disponible mais coûteux, même très coûteux, et le conseil général va prendre en charge, comme il l'a fait sur les actions de dépistage du cancer du sein ou du cancer colorectal, une opération de dépistage du cancer du col de l'utérus proposée par le doyen BENCHIMOL.

M. BENCHIMOL.- Merci M. le Président.

Nous avons là l'opportunité d'être encore une fois tout à fait exemplaires en France en lançant une action départementale qui pourra relayer une préoccupation nationale. En effet, le cancer du col de l'utérus est une affection importante, plus de 3 000 cas sont diagnostiqués chaque année avec des conséquences extrêmement lourdes chez des femmes jeunes. Il se trouve que ce cancer du col de l'utérus est dû dans la majorité des cas à un virus, le papillomavirus. Nous disposons depuis peu d'un vaccin contre ce papillomavirus et, pour que ce vaccin soit efficace, il faut qu'il soit appliqué avant le début de la vie sexuelle. C'est donc la recommandation de l'Institut national du cancer que d'appliquer ce vaccin chez des jeunes filles à l'âge d'environ 15 ans, avec une protection pérennisée.

L'idée est de proposer cette vaccination chez les collégiennes du département, en sachant qu'actuellement ce vaccin est préconisé par l'ensemble des communes dans le cahier des vaccinations, mais qu'il n'est effectué que chez les collégiennes d'un milieu social ou socioprofessionnel parental élevé - ce qui exclut de cette vaccination les milieux défavorisés de notre département ou mal informés, pour une raison très simple, c'est que ce vaccin est cher. En effet, trois injections sont nécessaires et chaque vaccin coûte 150 €, avec un remboursement de la sécurité sociale par la CPAM de l'ordre de seulement 65 % du coût du vaccin.

L'idée est d'informer et de proposer ce vaccin aux collégiennes, et que le conseil général puisse prendre en charge les 35 % restant à la charge des citoyens pour pouvoir assurer une couverture généralisée de cette vaccination, ce qui placerait le département des Alpes-Maritimes au premier plan de la couverture vaccinale pour essayer d'éradiquer le cancer du col de l'utérus chez les femmes du département des Alpes-Maritimes, sans pour cela obérer les mesures de dépistage de ce cancer par le frottis, qui reste quand même la base de la surveillance des femmes en période d'activité génitale.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci beaucoup M. le Doyen.

M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- Concernant ce dossier, vous avez évoqué certaines pistes qui peuvent expliquer la diminution du nombre d'allocataires de l'APA. Je pense qu'il y en a peut-être une que vous n'avez pas signalée mais qui me paraît être aussi une des causes à prendre en compte, à savoir vraisemblablement le raidissement des règles d'évaluation qui, nous semble-t-il, a des conséquences aussi sur le nombre de bénéficiaires.

Le second point que je souhaiterais aborder concerne le schéma de l'enfance et de la famille. Nous souhaiterions qu'il soit pris acte dans cette assemblée que ce schéma, avant qu'il ne soit proposé à notre vote en DM2, comme vous le signifiez, soit présenté au minimum à la commission solidarité santé, à la commission des affaires sociales, pour qu'il y ait un véritable échange de l'ensemble des élus afin qu'il puisse être éventuellement enrichi, voire amendé. Merci.

M. Le Président.- Il y aura bien évidemment un débat, j'accède tout à fait volontiers à votre proposition. Nous l'avons fait pour le précédent schéma avec tous les acteurs concernés, une large concertation s'opérera.

Qui souhaite la parole ?

M. DAMIANI.- Je voudrais revenir sur plusieurs sujets. Auparavant, je tiens à vous rassurer, nous sommes soudés et si possible nous allons nous renforcer puisque je crois qu'il doit y avoir une élection cantonale partielle.

M. Le Président.- L'espoir fait vivre !

M. DAMIANI.- Pour revenir au sujet qui nous préoccupe, un mot sur la réduction des crédits APA. Nous notons que c'est confirmé, 10 M€ de réduction des dépenses de fonctionnement et, à l'intérieur de ces 10 M€, 2 M€ au titre de la politique des personnes âgées. Vous venez d'indiquer qu'il y a une baisse constante du nombre des allocataires de l'APA depuis février ou mars ; j'avoue avoir du mal à m'expliquer cette inflexion brutale de cette courbe, alors que le compte administratif 2008 indique de manière très claire qu'il y a eu consommation totale, et même plus, des crédits. Il y avait donc des bénéficiaires en croissance constante puisque, me semble-t-il, il y a eu 3 000 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2007, et alors qu'une étude récente de l'INSEE, que l'on ne peut pas contester en termes de partialité, indique que les personnes dépendantes poursuivront cette courbe ascensionnelle au moins jusqu'en 2015.

Un mot aussi sur la politique de l'enfance et de la famille. Là aussi, il y a une réduction de 350 000 €. Ce rapport intervient alors qu'il existe un réel malaise au sein des services sociaux du Département. A ce sujet, nous avons reçu un appel de détresse des personnels de la CAMSP qui sont au bord de l'implosion et qui n'assureront plus l'accueil du public à compter du 1^{er} juillet, du moins certains jours. Nous voudrions savoir où en sont les conditions de travail de ces agents. Vous vous êtes engagé à traiter ce dossier et, à ce sujet, je voudrais vous demander, M. le Président, si votre principe de ne pas remplacer une personne sur deux s'applique aux personnels qui sont en congé maternité ? J'imagine que non, mais j'aimerais avoir de votre part quelques assurances.

Un mot sur la téléassistance aux personnes âgées. La mesure n'était pas très explicite dans le budget primitif 2009. Il apparaît désormais plus clair que sa suppression est programmée, ou plus ou moins programmée. C'est une initiative qui avait été prise à grands renforts de publicité il y a quelques années - je crois que c'était en 2004. Désormais, la téléassistance entre dans les plans d'aide APA, mais que se passera-t-il pour les personnes qui ne sont pas bénéficiaires de l'APA ? A ce sujet, j'aimerais connaître la répartition pour 2008 des 7 900 personnes qui ont bénéficié de la téléassistance : certaines étaient bénéficiaires de l'APA, d'autres non, qu'en est-il de cette répartition ?

Enfin, il faut rappeler que cette DM1 introduit le programme de maintien à domicile pour les personnes handicapées ; à ce titre, vous indiquez que la téléassistance entre dans le champ d'attribution de la PCH aux mêmes conditions d'attribution que pour l'APA. Est-ce à dire, M. le Président, que seuls les bénéficiaires de la PCH continueront à bénéficier de ce service ? La question mérite d'être posée. Je vous rappelle qu'en 2008 ils étaient 744, alors que les bénéficiaires de l'ACTP étaient 2 500 ou 2 600.

Un mot enfin, mais c'est anecdotique, concernant les défibrillateurs cardiaques : ce rapport justifie le paiement d'une pénalité de retard à l'entreprise adjudicataire de 15 324 € en raison de difficultés logistiques. Nous n'avons pas très bien compris ce que cela signifiait. Pouvez-vous rendre cette formulation un peu plus lisible, afin que nous mesurions les raisons exactes de ce paiement supplémentaire à l'entreprise ?

M. Le Président.- Là-dessus, une précision. Sur la téléalarme, je le précise très clairement, c'est vrai qu'il y a trois publics concernés : les allocataires de l'APA, les allocataires de la PCH qui avant n'existaient pas, et les personnes âgées ; je crois que l'on donne selon des critères particuliers que je n'ai plus en tête, au-delà de 65 ans, aux personnes qui font une demande de téléalarme. Les choses sont donc claires. Nous intégrons la téléalarme dans les plans d'aide des bénéficiaires de l'APA, il en est de même pour la PCH, c'est la loi. Pour le reste, rien n'est changé. Il peut y avoir peut-être une ambiguïté dans le rapport, mais je souhaite que les dispositifs en place pour les allocataires ne bénéficiant pas de l'APA soient maintenus. Non seulement je le souhaite, mais je vous informe qu'ils sont maintenus.

S'il y a une ambiguïté dans le rapport, cela relève d'une mauvaise rédaction. Il n'y a pas d'ambiguïté, je veux le préciser très clairement, les mêmes critères et les mêmes dispositifs existent. Simplement, quand dans un plan d'aide APA nous trouvons les 20 € mensuels pour la téléalarme, il est normal que cela s'inscrive dans le plan car cela fait partie des mesures proposées par le médecin.

Là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté. Je voulais le dire très clairement pour qu'il n'y ait pas un autre débat qui s'ouvre à ce sujet.

Mme BOY-MOTTARD, vous avez la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci. Une intervention simplement sur la politique enfance et famille.

D'abord une première chose pour dire que nous enregistrons avec satisfaction l'information que vous avez donnée à la fin de votre intervention, M. le Président, et qui a été reprise par le Pr. BENCHIMOL sur la prise en charge généralisée de la vaccination. Nous trouvons que c'est, bien sûr, une excellente chose.

Pour en revenir à la politique enfance et famille, nous nous félicitons des améliorations que l'on peut constater dans le signalement des informations préoccupantes depuis la mise en place de l'ADRET. Ces améliorations avaient d'ailleurs déjà été évoquées lors de notre dernière séance plénière, en réponse aux critiques formulées dans ce domaine par le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du département des Alpes-Maritimes en matière de protection de l'enfance. Il s'agit là d'un bon dispositif, qui a amélioré les relations entre les différents partenaires et qui est apprécié par l'ensemble des intervenants.

Dans le cadre de ce dispositif, il nous est proposé d'adapter l'AED, de modifier le deuxième alinéa de l'article 1.22 du règlement d'aide et d'action sociales, et d'intégrer cette nouvelle disposition dans le conventionnement en cours avec les trois associations concernées, il n'y a pas lieu d'y être opposé.

Je voudrais simplement signaler qu'actuellement il y a trop d'enfants suivis par éducateur, trente ou quarante. Il faudrait donc prévoir de renforcer les équipes éducatives pour avoir une véritable disponibilité et assurer la meilleure qualité possible du suivi éducatif. Les CAMSP sont souvent sollicitées pour apporter leur soutien en cas d'urgence, notamment dans la rédaction des rapports, mais elles sont elles-mêmes débordées et il ne paraît pas question, semble-t-il, de systématiser cette aide ponctuelle.

Enfin, je voudrais profiter de la circonstance, j'ai pris acte de votre information par rapport au schéma départemental de l'enfance et de la famille et nous souhaitons bien entendu être associés à la réflexion. Mais je voudrais faire une petite digression pour dire un mot, mes collègues l'ont déjà fait dans le cadre d'autres interventions, sur l'AMFD.

M. Le Président.- Il avait été convenu deux minutes, Mme BOY-MOTTARD, on ne peut pas multiplier à l'infini trois fois deux minutes par groupe. En conférence des présidents, nous avons défini deux minutes. On arrive à la situation un peu paradoxale où l'opposition occupe les neuf dixièmes du temps de parole. Je veux bien mais...

Mme BOY-MOTTARD.- Je ne suis quand même pas la plus longue, en général.

Simplement, je n'en dirai pas plus, les représentants de l'AMFD sont dans le public, leur situation n'est toujours pas réglée et je crois qu'il faudrait continuer à s'en inquiéter. Nous avons tous reçu un courrier les concernant, je demande à tous les groupes - je pense notamment au groupe de la majorité puisque ceux de l'opposition se sont déjà exprimés sur la question - d'être bien conscients de ces difficultés. Il convient de faire en sorte d'éviter que ces personnels aillent rejoindre les bancs déjà bien remplis du Pôle Emploi.

Me BALARELLO.- M. le Président, en ce qui concerne la politique enfance et famille, la loi du 5 mars 2007 et l'ADRET, je partage votre sentiment à ce sujet mais j'aimerais que vos services vous rédigent une note par rapport à l'article 40 du code de procédure pénal. J'en ai parlé en commission, c'est le juriste que je suis qui s'exprime, mais je ne suis pas le seul ici et j'aimerais que vos services préparent une note à ce sujet.

M. Le Président.- Là, nous ne sommes pas dans le cadre de l'application de l'article 40, des protocoles ont été signés entre les parquets de Grasse et de Nice et nos services sur les signalements. Il y a une interaction permanente entre les deux. L'ADRET reçoit les signalements qui peuvent venir de la justice, qui viennent essentiellement de l'Education (50 %) et des hôpitaux. C'est très important, nous avons mis en place un accueil notamment au service d'urgences de Saint-Roch à Nice. Ensuite, une fois les signalements et les alertes recueillis, il y a une orientation soit judiciaire soit sociale. Nous ne sommes pas dans le cadre de l'application de l'article 40, nous avons des protocoles qui sont parfaitement établis avec les parquets à ce sujet.

Me BALARELLO.- M. le Président...

M. Le Président.- Il n'y a pas de débat. Cela est fait, cela fonctionne.

Me BALARELLO.- Je vous en parlerai.

M. Le Président.- M. DAMIANI, sur l'évaluation des dossiers APA, il est vrai qu'il y a une diminution. Nous ne l'avions pas prévue, nous avions même prévu une augmentation et l'étude que nous avons faite avec l'INSEE le démontre. Nous constatons les chiffres. Il est vrai que nous observons plus de sorties au premier trimestre, les sorties correspondant malheureusement à des décès. Une explication qui mérite une analyse, consiste sans doute en un hiver plus rigoureux avec une mortalité plus forte, c'est une tendance nationale. Il y a moins d'entrées, peut-être parce que nous avons atteint un pallier, que beaucoup de personnes sont rentrées dans le dispositif notamment l'année dernière, l'information à ce sujet étant maintenant très largement diffusée. Nous verrons lors de l'évaluation mais il n'y a pas, soyez rassuré, d'évaluation plus stricte, plus rigoureuse : nous appliquons les GIR, les groupes iso-ressources, et ce sont des médecins indépendants qui le font.

Sur les départs, le non-remplacement des personnels, c'est vrai qu'il y a des tensions dans certaines CAMSP, nous le savons, nous sommes en train d'y travailler. J'ai pour objectif la diminution globale du volume du personnel en faisant en sorte que ce personnel soit bien adapté aux missions qu'il remplit. Ce n'est pas une politique absurde et aveugle qui s'applique proportionnellement partout, il y a des secteurs où existent des besoins auxquels il faut répondre, et d'autres où il y a trop de personnel. A terme, je veux qu'il y ait un effectif de référence par secteur, par mission. C'est vrai que dans certaines CAMSP il y a des difficultés, on manque de personnel ; c'est notamment vrai à Nice, à la CAMSP de Nice centre, à la CAMSP de Dabray, à la CAMSP de Nice Saint-Roch, de Pasteur, du port. Ce sont des quartiers où il y a une demande sociale forte et il faut adapter nos effectifs, ce sont les instructions que j'ai données aux services.

Il y a d'autres CAMSP, notamment à l'ouest du département, où par rapport au volume des dossiers traités, les ratios sont deux fois supérieurs. Je dirai que par l'accumulation du temps certaines CAMSP se sont trouvées bien dotées, notamment en médecins ; par exemple, à Cagnes-sur-Mer il y a quatre médecins, alors qu'à Nice Dabray il y en a un seul pour quasiment le même volume d'activité.

Il est plus difficile de faire diminuer que de faire augmenter, mais la mission est d'augmenter, de faire en sorte que là où existent des besoins, ils soient satisfaits. Je suis conscient qu'il y a des secteurs où il manque des effectifs. Globalement, nous avons les bons effectifs, nous avons un volume d'effectifs adapté à nos missions ; par secteur c'est moins vrai, il faut donc faire du sur mesure et c'est la mission que j'ai demandée à mes services.

Bien entendu, cela ne couvre pas le départ en congé de maternité, fort heureusement, M. DAMIANI.

Sur ce dossier, je mets aux voix.

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (abstention du groupe socialiste et du groupe communiste).

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous passons maintenant au dossier logement qui est rapporté par M. Blanchi.

11 LOGEMENT – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRÊT POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DANS L'ANCIEN ET DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. BLANCHI.- M. le Président, chers collègues, je remplace au pied levé Honoré COLOMAS, empêché.

Je voulais vous parler de la politique du logement et plus particulièrement de la mise en place d'un dispositif de prêt pour l'accession à la propriété dans l'ancien et de demandes de subventions exceptionnelles.

Concernant le dispositif de prêt, c'est important, il s'agit du fameux prêt logement 06 qui a été mis au point par l'assemblée départementale et qui vient en complémentarité, pour l'acquisition dans l'ancien, du prêt à taux zéro prévu par l'Etat.

Cette aide est donc dénommée « prêt logement 06 » et consiste à bonifier la totalité des intérêts dus par l'emprunteur.

Une large diffusion de ce dispositif va être entreprise et, pour bénéficier de ce prêt, il faudra être soit un actif du département ou de la principauté de Monaco, soit un étudiant, soit en recherche d'emploi, soit une personne handicapée, selon des règles que vous avez tous sous les yeux.

M. Le Président.- Je signale le retour de M. COLOMAS.

M. BLANCHI.- Le montant maximum est de 15 000 €, la durée maximale est de quinze ans et le montant de subvention versé par l'établissement de crédit pour compenser l'absence d'intérêts du prêt logement est calculé en fonction du taux annuel de rendement de l'emprunt de l'Etat. C'est quelque chose d'assez sophistiqué mais qui va venir aider en plus du prêt à taux zéro. C'est la banque qui instruit la demande et accorde le prêt.

Le bénéficiaire rembourse la banque mensuellement et le Département verse à la banque, en cinq versements espacés d'un an, le montant de la totalité de cette bonification.

Le deuxième sujet est l'aide à l'accession à la propriété dans un logement ancien pour trois personnes qui dépendaient d'une réglementation antérieure au 1^{er} décembre 2008, date à laquelle les choses ont changé. Ces trois subventions sont soumises à votre vote, chers collègues.

Enfin, nous proposons une aide aux organismes constructeurs. Outre les subventions départementales habituelles, pour surcoût foncier, pour l'acquisition-amélioration ou la réhabilitation, il est proposé pour certaines opérations de tenir compte des efforts des organismes en matière de qualité environnementale et de mixité sociale.

Deux opérations sont signalées par ces subventions exceptionnelles :

- la première concerne la caserne Lyautey, que je connais bien puisque le demandeur est Habitat 06 et, à ce titre, je ne prendrai pas part au vote ;
- la seconde porte sur la construction de douze villas, résidence « Lady Yule » à Mougins, pour Azur Provence Habitat.

Vous avez dans le rapport le détail du besoin de subvention exceptionnelle pour réussir ces opérations de logements sociaux.

En résumé, je vous propose :

- d'approuver le projet de convention joint au rapport fixant les modalités du dispositif, appelé « prêt logement 06 » ;
- de donner délégation à la commission permanente ;
- d'accorder les subventions, pour un montant de 19 511 €, relatives aux trois dossiers précédemment évoqués, ainsi que les deux autres subventions concernant les surcoûts fonciers pour Habitat 06 et Azur Provence Habitat.

Ne prendront pas part au vote : votre serviteur ainsi que MM. BALARELLO, CALZA, CUTURELLO et GUMIEL.

M. Le Président.- Merci beaucoup.

M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Juste un mot, M. le Président. Cette mesure, d'après les estimations des services sur les prêts qui seraient les plus longs, coûterait à peu près 5 400 € par an.

M. Le Président.- Pas par an, pour la durée, mais on paye au début.

M. CUTURELLO.- Oui, voilà. Chaque année vous faites le point avec les banques.

Ce type de dispositif va-t-il se substituer aussi à l'accession au logement neuf ? Actuellement, le régime des logements neufs est toujours celui de la subvention.

M. Le Président.- Oui, cela s'y substituera. C'est ce que nous avons décidé au budget primitif. Pour l'instant, le régime des subventions est toujours en vigueur, il ne s'éteindra que lorsque nous serons opérationnels pour mettre en place le prêt. Nous négocions avec les organismes bancaires, cela a pris un peu de retard. Je pense qu'à la rentrée nous serons opérationnels.

Il y aura peut-être une période de transition où les deux dispositifs seront en oeuvre, mais l'un sera exclusif de l'autre ; en tout état de cause, on ne pourra pas cumuler les deux aides qui sont d'un montant équivalent. Même plus puisque, comme vous l'avez souligné justement, le coût évalué de cette bonification est de 15 000 € sur un prêt d'une durée de quinze ans, soit de l'ordre de 5 400 €. Cela peut varier, nous allons négocier. Cela dépend aussi du montant des taux d'intérêt. Nous allons étudier tout cela. Ce chiffre est une moyenne, mais en tout cas, l'ordre de grandeur fait que cette option ne sera pas moins avantageuse que la subvention.

M. CUTURELLO.- Pour les taux d'intérêt, je ne saurais trop vous conseiller des taux fixes, M. le Président.

M. Le Président.- Nous allons regarder ce point dans le cadre des conventions avec les banques. Je pense en effet que c'est ce que l'on peut suggérer, cela me paraît le plus opportun.

Sur le logement, je voudrais simplement vous communiquer un chiffre qui relève le niveau de l'effort de notre collectivité. Un effort, je le précise, qui s'inscrit hors compétence et, au moment où intervient le débat sur les compétences croisées ou autonomes des collectivités locales, je veux souligner cet effort du conseil général des Alpes-Maritimes. Tout à l'heure, nous avons eu un débat budgétaire. Or, il faut comparer toutes choses égales, de même périmètre. Ainsi, l'effort du conseil général pour le logement était de 10,9 M€ en 2005 au compte administratif, soit un peu moins de 11 M€, alors que la moyenne des départements de France était de 4,5 M€ ; le conseil général des Hauts-de-Seine avait un effort à l'époque de 36 M€ ; celui du Nord - qui vous est plus proche - était de 4,6 M€. Au compte administratif 2007, l'effort du conseil général était de 32 M€, donc multiplié par trois ; celui de la moyenne des départements était à peine de 6 M€ et celui du conseil général du Nord restait à 4,6 M€.

Cela veut dire qu'il n'y a pas d'intervention sur le logement au niveau d'un conseil général présidé par un de vos amis, M. Bernard DEROSIER, qui est par ailleurs mon collègue à l'Assemblée nationale et à la commission des lois, et c'est un département de deux millions d'habitants, qui je crois rencontre des problèmes sociaux importants.

Nous avons porté cet effort sur le logement à 40 M€ au budget 2009, c'est vous dire qu'aujourd'hui nous avons une politique extrêmement volontaire en matière de logement, que ce soit pour les aides aux bailleurs (11 M€), pour le renouvellement urbain, pour les aides aux particuliers ou pour la lutte contre la vacance. Nous avons vraiment une politique du logement extrêmement dynamique. J'ai même été étonné en regardant ces chiffres, par rapport à la moyenne des autres départements.

Je voulais le souligner avant de vous demander de passer au vote.

M. CUTURELLO.- Pour être tout à fait honnête, pouvez-vous m'indiquer, parce que je ne le connais pas par cœur, le taux de logements sociaux, eu égard à la loi SRU, du département du Nord dont vous venez de parler ?

M. Le Président.- Il doit être beaucoup plus élevé que le nôtre, ce qui devrait inciter le conseil général à fournir un effort plus important en termes de rénovation et de réhabilitation. Vous savez que les efforts portent essentiellement sur la réhabilitation.

M. CUTURELLO.- M. le Président, vous êtes en train de nous dire qu'il est possible de faire des logements sociaux et, en plus, de bien les entretenir et donc d'avoir un effort régulier pendant des années, contrairement à ce que fait notre département. Mais vous n'en êtes pas totalement responsable, vous n'avez pas géré les offices. C'est vrai que Me BALARELLO a fait beaucoup mais, entre Me BALARELLO et aujourd'hui, il s'est passé des choses extraordinaires.

M. Le Président.- Merci de le souligner. Nous allons en rester là. Je mets aux voix.

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA, CUTURELLO et GUMIEL ne prennent pas part au vote.

M. BLANCHI, je vous remercie d'avoir suppléé M. COLOMAS. Je passe la parole à M. GUMIEL pour un rapport sur l'économie.

12 FONDS DÉPARTEMENTAL POUR L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ : SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET PRIX ENC (EX GALILÉO MASTERS)

M. GUMIEL.- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport a pour objet :

- concernant les pôles de compétitivité, de donner délégation à la commission permanente pour l'octroi de subventions aux projets de plates-formes partenariales ;
- concernant le concours European Navigation Satellite Competition, d'associer le Département au concours 2009 en proposant un prix de 5 000 € et une mise à disposition gracieuse de 50 m² de locaux au Centre international de communication avancée, pour une durée de six mois, au futur lauréat.

Ce dossier a été voté en commission à l'unanimité des présents.

Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. M. MASCARELLI ne prend pas part au vote.

M. Le Président.- Je vous remercie. La parole est à M. GINESY pour la politique du Département en faveur de la santé animale. M. GINESY, que je félicite par anticipation pour sa nomination, dans quelques jours, comme député de la 5^e circonscription des Alpes-Maritimes. Je serai heureux de l'accueillir à l'Assemblée nationale dans un bureau mitoyen du mien (*applaudissements*).

M. GINESY.- Je serai heureux de vous y retrouver. Merci en tout cas de ces félicitations qui me vont droit au cœur.

13 POLITIQUE DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE LA SANTÉ ANIMALE

M. GINESY.- Sur le rapport n° 13, je veux vous parler de ce que nous avons décidé dans le cadre de la politique agricole au mois de mars 2009, c'est-à-dire de la prophylaxie animale et en même temps d'une participation exceptionnelle pour la fièvre catarrhale ovine.

Concernant le premier point, je vous propose d'approuver la grille des participations départementales à la tarification des opérations de prophylaxie pour l'année 2009, et de prendre acte que la rémunération des agents chargés des opérations de prophylaxie est fixée en acte médical ordinal (AMO) défini par l'ordre des vétérinaires, et que sa valeur s'élève à 13,28 € pour l'année 2009.

Les frais de déplacement pour les visites d'achat de bovins, ovins ou caprins, le contrôle sanitaire des animaux vis-à-vis de la tremblante et le marquage obligatoire des animaux de l'espèce bovine atteints de la brucellose sont pris en charge par le Département selon les indemnités applicables aux fonctionnaires et agents de l'Etat, étant précisé que la participation du Département sera calculée sur le montant hors taxes de la prestation.

Le Département maintient son action permettant d'indemniser la participation des vétérinaires aux foires et rassemblements consacrés à la filière élevage.

Par ailleurs, pour la fièvre catarrhale ovine, il n'était pas possible pour les éleveurs de sortir leurs troupeaux dès la fin de l'hiver, c'est la raison pour laquelle (car cela aurait eu des conséquences catastrophiques) le conseil général a été sollicité en même temps que l'Etat. Aussi je vous propose :

- d'approuver l'attribution d'une aide exceptionnelle en faveur des éleveurs ovins du département dans le cadre d'une vaccination 2008-2009 contre la FCO, à hauteur de 0,35 € par animal vacciné, étant précisé que l'aide de l'Etat est de 0,75 € par vaccination ;
- de prendre en compte également 64 € pour la visite de l'exploitation en vue d'opérer ces actes de vaccination, auxquels s'ajoutent 2,50 € d'acte vaccinal par animal pour la double injection (sérotypes 1 et 8) ;
- de prendre acte que ce soutien exceptionnel s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne des « minimis » agricoles qui plafonne l'intervention à 7 500 € ; ces éleveurs bénéficieront de l'aide à partir du 101^e animal vacciné.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme BOY-MOTTARD.- Merci. J'avais demandé en commission quelques explications et quelques comparaisons à propos de la grille de tarification et de la participation de notre Département, car à la fois les tarifs et la participation de notre collectivité me semblaient assez élevés. Je remercie les services d'avoir été particulièrement rapides en la matière puisque, dès le lendemain, j'avais tous les éléments qu'il fallait. Cela me confirmait que, d'accord, il existe peut-être des raisons objectives liées à l'histoire, à la géographie, à l'importance du cheptel, etc., mais les tarifs pratiqués par les vétérinaires - je ne parle pas de la délibération spéciale que nous avons mais de la grille tarifaire générale - sont largement plus élevés, notamment pour les visites, chaque fois au moins deux fois plus élevés que ce qui se trouve par ailleurs, et la participation de notre collectivité est aussi extrêmement forte.

Comment la grille est-elle fixée ? Elle est fixée en commission bipartite, semble-t-il, entre les éleveurs et les vétérinaires, et ensuite un arrêté préfectoral reprend les éléments de la tarification. Donc si les éleveurs acceptent effectivement la grille, de quoi se plaint-on ? Mais on se plaint, parce que le conseil général paye la majeure partie de ce qui sort de cet accord, de cette tarification.

Je pense que si, peut-être, nous participions légèrement moins, comme c'est le cas dans les autres départements, les éleveurs seraient tentés de se battre un peu plus pour obtenir des tarifs vétérinaires plus normaux.

M. GINESY.- Vous avez raison et je partage entièrement le constat que vous venez de faire. Nous serons très vigilants aux réunions qui ont lieu généralement à l'automne avec les professionnels de l'agriculture et de l'élevage, sous l'autorité de M. le Préfet et des services vétérinaires, pour caler au mieux le prix des interventions qui, c'est vrai, dans le passé ont été abondantes et généreuses, mais ce n'est pas pour autant qu'aujourd'hui il ne faut pas rester vigilant.

Les services vétérinaires nous disent également qu'il y a une spécificité liée au territoire dont il faut tenir compte. Je suis sûr qu'il faut se mettre autour de la table pour en débattre, c'est ce que nous ferons l'année prochaine.

Mme BOY-MOTTARD.- Me voilà rassurée.

M. Le Président.- Je vous rappelle que nous avons voté au budget la mise en place d'un audit pour évaluer ces grilles de tarification et ces dispositifs. La rédaction du cahier des charges de cet audit, c'est vrai et je le regrette, a pris trop de temps, elle est en cours. Nous aurons les éléments d'évaluation qui sont demandés. Vous avez l'un et l'autre raison sur les objectifs, il faut que l'on y voie un peu plus clair et que l'on ait des éléments de comparaison avec d'autres départements.

Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. GINESY, pouvez-vous continuer sur le dossier n° 14, le contrat de plan départemental et les avenants dont nous avons déjà largement parlé tout à l'heure.

14 CONTRAT DE PLAN DÉPARTEMENTAL 2004-2009 – AVENANTS AUX CONVENTIONS TERRITORIALES AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE NICE CÔTE D'AZUR, LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS ET PÔLE AZUR PROVENCE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS ET LA COMMUNE DE MOUGINS

M. GINESY.- Oui, M. le Président, je pense que vous m'incitez à présenter ce rapport de manière synthétique, ce que je vais faire.

Il s'agit, conformément à l'article 9 des conventions territoriales passées entre le conseil général, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, les communautés d'agglomération Sophia-Antipolis et Pôle Azur Provence, la communauté de communes du Pays des Paillons et la commune de Mougins, dans le cadre du plan départemental 2004-2009, de procéder aux ajustements nécessaires à leur mise en œuvre.

Le présent rapport vous propose de valider, d'une part, la prolongation de la durée du contrat d'un an et, d'autre part, les projets d'avenants qui sont proposés à la signature du président, tout en restant à l'intérieur des enveloppes initiales et en précisant que les incidences financières précédemment votées ne sont pas modifiées.

15 RÈGLEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS

M. GINESY.- Il s'agit d'une modification du règlement et de décider d'appliquer le barème communal à toutes les aides du règlement départemental.

Nous avons des dossiers qui étaient intégrés dans les aides aux collectivités, comme par exemple la collecte sélective, l'enfouissement des réseaux, et qui bénéficiaient auparavant d'un taux à 80 % du coût de l'opération. Il vous est proposé aujourd'hui de rentrer ces aides dans le régime normal de notre collectivité, ainsi que l'investissement pour les aides à la petite enfance.

Par ailleurs, il est proposé de compléter la mesure d'aide au développement numérique du territoire en précisant que le plafond d'aide publique, y compris l'aide départementale, ne peut dépasser 80 % de la dépense subventionnable.

Enfin, il vous est proposé de modifier la mesure d'aide à l'hébergement des personnes âgées, maisons de retraite et hôpitaux locaux, en calculant cette aide sur la base des coûts toutes taxes comprises pour les établissements qui ne récupèrent pas la TVA.

16 AIDES AUX COLLECTIVITÉS – AVIS DE PRINCIPE POUR LES OPÉRATIONS DE PLUS DE 210 000 €

M. GINESY.- Ce rapport propose l'examen pour avis de principe de 34 demandes de subvention concernant des opérations de communes de plus de 210 000 €, pour lesquelles des travaux seront lancés dans un délai d'un an. Le montant total des subventions demandées a été évalué et estimé à 21 225 279 €.

Parmi ces demandes figure celle du syndicat mixte pour l'élimination des déchets et la construction du centre de valorisation organique du Broc, pour laquelle il convient de renouveler notre avis favorable.

Il y a également une note au rapporteur qui prend en compte la construction d'un club house pour le tennis de Cabris et la construction des locaux techniques et administratifs de la communauté de communes des Terres de Siagne. Il vous est proposé également de modifier une partie du rapport qui concerne le taux de subvention pour l'aide à la communauté de communes Cians-Var, dans le cadre du tri sélectif, pour un taux à 80 %.

A ce titre, M. le Président, je ne prendrai pas part au vote concernant le dossier n° 16.

17 PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2009A POUR L'ASSAINISSEMENT, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES – AVIS DE PRINCIPE SUR L'INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

M. GINESY.- Il s'agit en premier lieu d'approuver la programmation 2009A élaborée par le comité de pilotage institué par le contrat pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la restauration des milieux aquatiques, dont le détail de financement et les caractéristiques figurent dans les tableaux joints au présent document, étant précisé que ce programme comporte deux volets :

- le premier concerne 28 opérations susceptibles d'être financées par l'Agence de l'eau au titre des aides prévues dans le cadre du 9^e programme d'intervention ;
- le second concerne 17 opérations à financer dans le cadre de la dotation spécifique de solidarité rurale.

Deuxièmement, il vous est proposé de donner délégation à la commission permanente, dès réception de la décision d'aide du conseil d'administration de l'Agence de l'eau, et sous réserve que les marchés des travaux et de maîtrise d'œuvre aient été signés pour les projets dont le coût est supérieur à 210 000 €, pour engager les subventions départementales et l'avance des aides de l'Agence de l'eau.

Enfin, il vous est demandé de prendre acte que les crédits correspondants seront prélevés sur l'enveloppe d'autorisation de programme « autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental de l'exercice en cours.

M. Le Président.- M. TUJAGUE, vous avez la parole.

M. TUJAGUE.- Merci M. le Président.

Une observation que j'ai faite également en commission des finances concernant les avenants aux contrats territoriaux. Nous sommes favorables à l'allongement d'un an de la durée de ces contrats, bien entendu. Nous notons quand même - et nous ne pouvons pas ne pas noter que ces avenants portent sur des enveloppes qui restent constantes, nous sommes d'accord, mais ces avenants portent également sur des périmètres d'intercommunalité qui d'ici fin 2010 risquent de changer. Or, les contrats en question ne prennent pas en compte ces changements, et c'est normal, nous ne les connaissons pas. Mais il risque d'y avoir des changements et il serait bien que, comme nous l'avons évoqué à la commission des finances, nous puissions éventuellement en tenir compte en 2010. Et, surtout, vous vous êtes déclaré opposé à la fusion des conseils généraux et des conseils régionaux, à moins qu'il y ait fusion - et là vous n'avez rien dit - d'une grande métropole et du conseil général ; si c'est le cas, la donne sera changée et nous aurons l'occasion d'en parler, mais si les choses n'évoluaient pas de cette façon-là, il serait bien que nous nous préparions pour les prochains contrats.

Sur le principe, nous avons délibéré, nous avons dit oui ensemble, il serait bien que nous nous préparions dès maintenant à ces prochains contrats, précisément, puisque les périmètres des intercommunalités vont changer, on en a la certitude ; on ne sait pas comment, mais ils vont changer. C'est une observation.

Deuxième observation : à travers les modifications qui sont proposées et à travers d'autres décisions concernant les financements des communes, il y a à l'évidence une évolution, en tout cas apparaît une certaine évolution de la réglementation des financements du Département, outre celle que nous décidons, qui par parenthèse sur certains points ne pose pas problème mais, sur le financement des crèches qui seront réalisées par les communes, peut poser problème puisqu'il y aura une diminution des soutiens.

J'ai noté un financement d'aménagement de voirie et d'aire de stationnement pour la communauté urbaine. D'accord, mais cela pose le problème d'une manière générale de notre politique en matière d'aide à la voirie. Outre la voirie départementale, il y a aujourd'hui de la voirie communale, de la voirie communautaire et de la voirie gérée par la communauté sur la base du transfert de compétence. Or, pour le moment nous n'avons rien changé, nous en sommes aux enveloppes cantonales pour les communes. Je pense qu'il faudra que nous nous attelions à la question.

Voilà ce que l'on souhaitait souligner en précisant aussi, mais vous l'avez dit, que ce n'est pas tout à fait à enveloppe constante que nous délibérons, puisque s'ajoute tout ce qui concerne la billettique au sujet de laquelle nous sommes tout à fait favorables. Merci.

M. Le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

Mme GOURDON.- Sur le rapport n° 14, tout d'abord une remarque sur l'équilibre de la répartition. Nous avons fait une comparaison entre trois communautés, vous nous direz si nos chiffres et nos évaluations sont justes :

- Nice Côte d'Azur : la participation est de 191 € par habitant,
- CASA : 180 € par habitant,
- Pôle Azur Provence : 167 € par habitant.

C'est une remarque, peut-être faudra-t-il aussi avoir en tête la répartition et l'équilibre de la répartition.

Mais mon propos ne se situe seulement là. Je veux aussi souligner le contrat avec Pôle Azur Provence, puisque je suis conseillère communautaire de cette communauté, et je saisis l'opportunité du vote de cet avenant pour que l'on se réjouisse de la vitalité de cette communauté, qui est fondée sur un vrai projet de territoire autour de l'Observatoire mondial du naturel notamment, projet cohérent avec le pays grassois, le pays du parfum.

Ce projet d'agglomération décline la vocation de ce territoire sur tous les plans : économie, industrie, agriculture, recherche, université, culture, patrimoine, paysage, tout y est.

Deux exemples :

- le projet culturel bâti autour du spectacle vivant, avec le projet d'une grande salle de spectacle ;
- les transports en commun autour de la ligne Cagnes-Grasse, avec en prévision l'augmentation des cadencements et la création du funiculaire de Grasse qui permettra l'accès au centre ancien.

Pour les grands dossiers transversaux, notamment ceux des déplacements et des déchets, ils sont traités au sein de syndicats plus larges et l'on pense que plus tard, très rapidement, c'est au niveau départemental qu'il faudra traiter ces dossiers.

Pour conclure, avec d'une part le contrat d'agglomération qui est signé entre l'Etat et la Région et qui soutient très substantiellement le Pôle Azur Provence et, d'autre part, le contrat départemental, nous soulignons que Pôle Azur Provence est bien soutenu. Il le doit à la qualité de son projet de territoire, c'est le pays grassois, c'est une communauté du moyen pays provençal, c'est un projet de vie, c'est une communauté d'agglomération à taille humaine où les élus restent dans la proximité de l'habitant tout en mettant en commun un certain nombre de compétences.

La communauté montre sa capacité à améliorer la qualité de vie de ses habitants. C'est donc une communauté d'intérêts partagés, d'une taille intéressante. Simplement, mon souhait serait que cette réussite soit un élément fort de notre réflexion sur le territoire et sur les collectivités locales que nous aurons très bientôt.

M. Le Président.- Il fallait lire entre les lignes, je crois, mais bon... Ou du moins comprendre. En tout cas je partage, Mme Gourdon, l'intérêt que vous portez à la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, dont je salue l'efficacité et la compétence du président, le sénateur-maire de Grasse.

Je veux dire, par rapport à la répartition par habitant que vous avez évoquée, qui est minime, qu'il y a aujourd'hui des compétences différentes. La communauté d'agglomération de Nice s'est en effet transformée en communauté urbaine et a donc récupéré la compétence voirie, qui est une compétence obligatoire d'une communauté urbaine. Ce n'est donc pas vraiment le même périmètre.

Je veux souligner que nous avons répondu très précisément aux demandes des communautés d'agglomération, cela s'est fait dans le cadre d'une négociation, plus exactement d'un débat, d'une discussion, et nous avons satisfait à l'intégralité des demandes.

Nous avons voté, lors de la création de ces contrats par Christian ESTROSI, 183 opérations pour un montant de 1 271 M€ de projets et 208 M€ de subventions du conseil général. Aujourd'hui, nous n'en avons versé que 43 M€, une partie des projets ne sont pas réalisés, d'autres sont retardés. Je crois que la plus dynamique est celle du Paillon, que je salue, peut-être parce qu'elle est la plus petite aussi, avec des projets bien calibrés, bien réalistes ; nous en avons inauguré beaucoup récemment.

Pour répondre également à Francis TUJAGUE, nous n'allons pas entrer dans le débat sur la nouvelle organisation territoriale. Un projet de loi doit être déposé d'ici fin juillet, il y a des approches divergentes, c'est le moins que l'on puisse dire. Ce qui est sûr, c'est que la ville de Nice est retenue parmi les sept grandes métropoles françaises et, personnellement, je m'en réjouis, parce que voir la capitale de notre département être retenue comme une métropole, avec tout ce que cela comporte comme mobilisation de moyens et comme reconnaissance de la part de l'État, est essentiel. Je crois qu'il aurait été assez insupportable que la seule métropole - et être métropole n'est pas un statut, ce sont aussi des moyens, une ambition, un projet de territoire - reconnue dans notre région soit Marseille, alors que Nice est la cinquième ville de France ; je crois que cela aurait été une nouvelle fois une profonde injustice. Donc, personnellement, oui, pour répondre à votre question, même si je n'en ai pas parlé tout à l'heure, je suis favorable à ce que la capitale de la Côte d'Azur ait un statut de métropole.

Quant à l'organisation qui accompagnera ce statut, c'est aux élus de la définir ; c'est à la loi bien sûr, puisqu'on ne sait pas exactement quel périmètre épouseront ces métropoles. Je pense que la base naturelle sera le périmètre de la communauté urbaine qui existe aujourd'hui, et qu'ensuite il appartiendra aux élus territoriaux, en pleine indépendance, en totale liberté, de voir s'ils s'agrègent à ce territoire ou non, comme c'est déjà le cas et comme certaines grandes collectivités ou d'autres établissements publics intercommunaux en ont exprimé le vœu. Nous nous adapterons naturellement au nouveau périmètre. La règle est la souplesse, vous le savez, on n'a jamais contraint des communes, on ne leur a jamais rien imposé. Je crois que ces contrats de plan qui ont été signés aussi bien avec les Coteaux d'Azur qu'avec vous, M. TUJAGUE, démontrent que la politique que nous avons conduite dans cette enceinte a toujours été une politique d'équité et qu'aucune commune, aucune collectivité ne peut aujourd'hui se plaindre qu'elle n'ait pas été bien traitée par le conseil général parce que son maire ou son président siège dans un groupe ou dans un camp différent de celui de la majorité départementale.

Aujourd'hui, et c'est à l'honneur de notre assemblée, c'est à l'honneur de son précédent président, et je veux naturellement m'inscrire là aussi dans la continuité - vous voyez, la continuité a du bon - je veux m'inscrire dans cette solidarité territoriale. Je crois que l'on ne peut pas en dire autant de toutes les collectivités. Je viens d'écrire à M. Vauzelle une lettre qui est basée sur une analyse que viennent de faire les services du conseil général sur la répartition des subventions départementales : nous sommes à 100 € par habitant pour les Alpes-Maritimes et à 158 € par habitant pour les Bouches-du-Rhône. Il y a un écart très important qui se creuse. Nous représentons aujourd'hui 22 % de la population régionale et nous avons un retour de subventions de 16 %. Je viens d'écrire à M. Vauzelle pour lui demander de réparer cette injustice.

En tout cas, je ne peux pas croire que ce type d'injustice relève du fait que nous ayons une appartenance différente de la majorité régionale - je n'ai pas dit cela et suis loin de tout cela bien sûr - mais il y a un bonus pour le département des Bouches-du-Rhône, alors que les départements du Var et des Alpes-Maritimes sont très défavorisés. On recherchera les explications, comme tout à l'heure pour la diminution de l'APA. Il y a en peut-être plusieurs, en tout état de cause chacun peut avoir la sienne. Je constate les chiffres, les faits. Je tiens les tableaux de bord que nous avons fait étudier par les services de la direction des relations institutionnelles (DRI), ce sont des chiffres objectifs pris dans les documents du conseil régional. Il y a une disparité et c'est vrai que je souligne l'effort très important du conseil général en faveur des communes, en faveur des intercommunalités, c'est un effort légitime parce que nous sommes la collectivité de la solidarité territoriale. Je crois que si le conseil général n'était plus là et s'il n'avait pas cette politique, beaucoup de communes ou beaucoup de communautés de communes n'arriveraient pas à assumer les investissements qu'elles réalisent aujourd'hui et seraient dans un état d'équipement beaucoup plus dégradé par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui.

M. TUJAGUE, je veux vous rassurer, quels que soient les périmètres, nous serons toujours au rendez-vous de la solidarité territoriale. C'est vrai que concernant la voirie, je l'ai dit tout à l'heure, la communauté urbaine a une compétence légale voirie. Nous étions intervenus, rappelez-vous, sur la ville de Nice, hors contrat de plan départemental, pour la voie rapide, pour l'autoroute urbaine sud, la voie Mathis, pour un montant de 12,6 M€ en 2004 ou 2005, pour le doublement de la chaussée nord de la voie rapide. Ce n'était pas dans le contrat de plan, pourtant il y avait 12,6 M€ de conseil général qui ont été réalisés, mandatés. D'ailleurs, s'ils étaient dans le contrat, cela ferait monter le taux d'exécution. Aujourd'hui, la communauté urbaine à périmètre constant, sans un euro de plus, intègre ces projets de voirie, dont encore la voie rapide, pour la mise en place de protections sonores. On est dans la même épure avec des compétences différentes, il n'y a rien qui change.

Je mets aux voix ces rapports présentés par M. GINESY.

Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

*Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
M. GINESY et M. COULLET ne prennent pas part au vote.*

Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18 POLITIQUE EDUCATION

Dr ROUX.- Ce rapport regroupe en réalité trois délibérations.

La première concerne la construction du nouveau collège de Vence.

Le conseil municipal de Vence s'est prononcé par délibération du 18 février dernier sur le choix du site des Meillières, renonçant ainsi à son implantation initiale sur le site de Vosgelade II. Ce site d'un collège de 600 élèves intégrera un parking et un gymnase.

Chaque fois que le conseil général peut profiter d'un terrain communal, c'est un avantage certain qui évite notamment des expropriations parfois difficiles.

La deuxième délibération porte sur le principe de la gratuité d'utilisation réciproque des installations sportives.

Je vous rappelle l'effort important de notre assemblée pour l'éducation physique et sportive en matière de moyens financiers avec la création des gymnases, les aides financières aux communes pour la rénovation de leurs équipements sportifs ainsi que les conventions de mise à disposition de ces équipements avec lesdites communes.

Désormais, il vous est proposé de conclure pour les communes avec lesquelles nous avons un partenariat croisé, une convention de mise à disposition gracieuse réciproque. Ceci évite les mouvements de fonds croisés en particulier.

Enfin, troisième délibération, il s'agit d'un projet intéressant, d'un projet éducation du programme européen Alcotra 2007-2013, d'une durée de trois ans, pour les échanges scolaires transfrontaliers, en particulier avec l'Italie du nord, et les séjours bilingues au Centre méditerranéen d'études françaises de Cap d'Ail. Il est proposé une convention pluriannuelle avec le CMEF et l'attribution d'une subvention annuelle de 14 000 €

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ?

M. VICTOR.- Juste un mot, M. le Président. Nous voterons ce dossier bien que nous ayons voté différemment en commission, mais je voulais seulement pointer en quoi la nouvelle localisation du collège de Vence fait débat. Je sais qu'il y a des points de vue très différents. Je sais très bien que c'est la commune qui met à disposition le terrain, et tant mieux. En même temps, il faut savoir que c'est une nouvelle localisation par rapport à ce qui avait été prévu dans un premier temps, qui fait débat, mais nous voterons la totalité du dossier dans lequel figure le collège de Vence.

Mme GOURDON.- Simplement pour dire que nous avons été aussi alertés sur le site, mais nous n'avons pas tellement d'éléments. Un site en centre ville semble plutôt intéressant. Nous espérons seulement que la plus grande concertation se fera autour de ce projet.

Nous votons cette délibération.

M. Le Président.- Nous veillerons naturellement à ce qu'il y ait la plus grande concertation et Mme SATTONNET, qui est très attachée à la réalisation de ce dossier et qui le suit personnellement avec une très grande vigilance, saura parfaitement assurer cette concertation et choisir le meilleur site.

M. VICTOR.- Il est choisi.

M. Le Président.- Il faut que ce projet avance maintenant, après beaucoup de tergiversations et de débats qui nous ont un peu échappé. Un choix a été fait, vous avez raison, maintenant je crois qu'il faut avancer.

Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19 RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, à propos des ressources humaines, je vais essayer de synthétiser ce rapport qui vous propose diverses dispositions.

En ce qui concerne le compte épargne temps, il est proposé de rapporter la délibération du 18 mars 2009 pour la partie concernant l'indemnité compensant les jours de repos travaillés.

A propos du régime indemnitaire, il est proposé de fixer le régime indemnitaire du responsable de l'ADRET par équivalence à celui versé aux responsables de groupement.

Concernant l'action sociale en faveur du personnel, il est proposé de réviser le dispositif chèque emploi service universel (CESU) en attribuant au-delà de ce qui était déjà accordé (les 54 CESU annuels), 54 chèques supplémentaires pour les agents non imposables et sur justification bien évidemment.

Par ailleurs, il est proposé de fixer le tarif applicable aux agents départementaux pour les repas pris dans les cantines à 4 €, duquel peut être déduit la subvention repas de 1,11 €.

Nous avons ensuite diverses dispositions :

- une remise gracieuse ;
- une autorisation de signature d'un avenant à intervenir avec l'Etat à la convention relative au transfert des indemnités pour service au bénéfice de certains personnels de la DDE.

Concernant la création d'emplois, 60 saisonniers ont été recrutés pour les écoles départementales des neiges et de la mer.

Concernant l'adaptation des postes budgétaires aux emplois de la collectivité, ce sont les délibérations habituelles. Il est précisé que la répartition par cadre d'emplois est fixée dans le tableau joint en annexe. Il est proposé surtout le recrutement de 150 emplois aidés : 50 dans les collèges et 100 affectés à la création de brigades vertes par le biais de contrats d'accompagnement dans l'emploi et de contrats d'avenir.

Il vous est aussi proposé d'approuver la reprise d'activité de l'ADEM par le Département. L'effectif à ce jour s'élève à huit salariés et, bien évidemment, il faudra solliciter l'avis du CTP pour cette reprise d'activité. L'ADEM tiendra une assemblée générale extraordinaire pour déclencher sa dissolution.

Enfin, il vous est demandé de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

M. Le Président.- Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

M. VICTOR.- Nous avons bien l'engagement, concernant l'ADEM, que l'ensemble du personnel sera réintégré dans notre administration ?

M. Le Président.- Oui, pour ceux qui le souhaitent naturellement.

M. VICTOR.- J'entends bien. Merci.

M. Le Président.- Mais on devrait là-dessus économiser 300 000 à 400 000 € en année pleine, quand même.

Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. BLANCHI, COLOMAS, GINESY, MARY, THAON, VEROLA et VICTOR ne prennent pas part au vote.

21 DÉSIGNATION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

M. Le Président.- Il s'agit de la désignation de Pierre-Guy MORANI au sein de la commission locale de l'eau du SAGE « nappe et basse vallée du Var ».

Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

20 DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE

Mme GIUDICELLI.- Cette délégation permet de raccourcir les procédures puisque, avant, il fallait attendre la commission permanente, certains magistrats demandaient une habilitation préalable. Là, nous allons gagner du temps pour résoudre plus vite les problèmes.

M. Le Président.- C'est une des dispositions votées par l'Assemblée nationale, travaillée en commission des lois dans laquelle je siège, sur la simplification du droit. C'est dans le même texte qu'a été modifié le régime de la suppléance des parlementaires qui a évité l'élection à Melle MURRIS. Le texte a été promulgué le 28 mai.

Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX – ANNÉE 2008

M. Le Président.- Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Vous en avez pris connaissance, je vous en remercie.

Le conseil général prend acte.

23 INFORMATION SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS EXERCICE 2008

M. Le Président.- Là aussi il s'agit d'une information, conformément à ce sur quoi nous nous étions engagés.

Le conseil général prend acte.

24 BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2008

M. Le Président.- Il s'agit là aussi d'une information. Il y a une note au rapporteur.

Mme GIUDICELLI.- Dans la partie « acquisition », concernant la troisième colonne « enseignement », il y a lieu de lire 20 048 m² au lieu de 7 792 m².

Le conseil général prend acte.

25 COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS RÉALISÉS SUR L'EXERCICE 2008

Le conseil général prend acte.

26 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PACA RELATIF À L'EXAMEN DE LA GESTION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

M. Le Président.- Nous l'avons déjà évoqué, vous en avez tous pris connaissance. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ?

Me CONCAS, vous avez la parole.

Me CONCAS.- Bien volontiers, M. le Président.

Il y a des choses qui paraissent assez normales au début de la lecture du document, mais qui préoccupent dans la seconde partie. Outre les cadavres dans les placards du conseil général avec ce fameux dossier « golf de Nice », j'ai noté votre accord pour débattre *in fine* de la sortie de ce dossier au titre des créances non recouvrables, puisqu'il y a toute une série de créances qui viennent artificiellement gonfler les lignes de recettes du budget, et il est heureux que nous puissions faire un petit peu de dépoussiérage dans la comptabilité de notre assemblée départementale.

Ce qui m'invite à prendre la parole une dizaine de secondes, c'est le dossier de la médiathèque départementale tel qu'il a été relevé par la chambre régionale des comptes.

Ce dossier fait difficulté puisqu'il est mis en exergue le fait que, le même jour, dix chèques de moins de 1 500 € chacun ont été émis pour l'acquisition d'objets divers au titre de la médiathèque. En se comportant ainsi, on a violé les règles de base de la concurrence en matière de marchés publics puisque, lorsque le montant des engagements dépasse 4 000 €, on est obligé d'appeler à concourir au titre des règles habituelles des candidatures. Or, là, on a volontairement saucissonné les dépenses en des achats de moins de 1 500 € le même jour ; on ne sait pas dans cette affaire si la même entreprise, le même candidat a bénéficié de ce traitement de faveur, mais j'ai le sentiment que ce dossier, et je le dis sous le contrôle de Mme SANTINI et du co-président Bernard ASSO, devrait peut-être justifier de la part de la commission d'évaluation des marchés publics de contrôler la manière dont on a pu agencer la médiathèque, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre en ce qui concerne la réalisation des travaux, mais que nous ne l'avons pas fait concernant les aménagements internes.

Voilà des éléments qui me paraissaient de nature à vous inviter à réunir la commission d'évaluation des marchés publics sur ce dossier spécifique.

M. Le Président.- Bien volontiers sur cette proposition. N'y voyez pas quelque chose de caché puisqu'il s'agit de dix achats à 1 499 €. Nous avons depuis le 1^{er} janvier 2008 modifié les règles de la commande publique concernant la médiathèque, car il est vrai qu'il s'agissait d'une procédure qui, en l'occurrence, n'était pas adaptée. N'est toutefois dans ce dossier pas impliqué un seul et même fournisseur, puisqu'il s'agit en fait d'une dizaine de petites librairies pour l'achat de livres. Nous avons en interne, avant d'ailleurs la remarque de la chambre régionale des comptes, fait modifier les procédures d'achat qui étaient, c'est vrai, inadaptées en la matière.

Ceci est en vigueur depuis le changement du progiciel de gestion financière. Nous l'avons de fait appliqué depuis le 1^{er} janvier 2007. Je rappelle que le contrôle va jusqu'à la fin de l'année 2006. Mais c'est très volontiers que, naturellement - d'ailleurs vous pouvez en avoir l'initiative puisque la commission est libre - je verrai un intérêt à ce que la commission regarde ce dossier de façon spécifique.

Soyez rassuré, il est transparent comme le sont tous les dossiers de cette maison. Et d'ailleurs, permettez-moi, Me CONCAS - parce que là aussi, avec vous, on n'a jamais de surprise, ce qui est plutôt rassurant d'ailleurs - je m'imaginai que vous feriez ce type de remarque sur les dossiers passés, or il n'y a pas de dossier passé qui pose difficulté. Le magazine *le Point* concluait sur le souci de transparence du député-maire de Nice et de celui qui fut son directeur de cabinet, en écartant les fréquentations douteuses, j'ai relevé une phrase de votre part disant : « En politique, il faut qu'on parle avec tout le monde ». C'est peut-être ce qui nous différencie.

Le conseil général prend acte.

Je voudrais maintenant que nous procédions aux désignations de Caroline MURRIS et de plusieurs élus au sein d'organismes dans lesquels siégeait Christian ESTROSI.

Caroline MURRIS siégera en qualité de titulaire dans les organismes suivants :

- le collège Jean Franco
- l'école départementale de musique
- l'hôpital Saint-Maur
- l'hôpital de la Roudoule
- le SYMISA
- le parc du Mercantour
- le syndicat mixte d'Isola 2000
- l'association nationale des élus de la montagne
- le groupe d'étude et de réflexion interrégional
- SAM Promotion
- le contournement de Nice
- la commission départementale de la présence postale territoriale
- le GAL vallée du Mercantour
- le syndicat mixte des stations du Mercantour
- le comité de massif des Alpes

Caroline MURRIS siégera également en qualité de suppléante dans les organismes suivants :

- le collège Saint-Blaise
- le syndicat mixte de la station de Roubion
- le syndicat mixte de la station de la Colmiane

Anne SATTONNET siégera en qualité de titulaire dans les organismes suivants :

- l'établissement public foncier régional
- l'agence de déplacements et d'aménagement des Alpes-Maritimes (assemblée générale)
- l'agence de déplacements et d'aménagement des Alpes-Maritimes (conseil d'administration)

Elle siégera également en qualité de suppléante :

- au sein de l'office départemental d'équipement commercial

Benoît KANDEL remplacera Christian ESTROSI en qualité de titulaire au SDIS et moi-même au sein d'Escota.

Je vous demande d'approuver ces désignations.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité.

M. Le Président.- Il y a un vœu. M. CUTURELLO, souhaitez-vous le défendre ?

M. CUTURELLO.- Il est sur la table de chacun de nos collègues. Ce vœu concerne la question des personnels du Pôle Emploi 06, qui va être restructuré avec la fusion des services anciennement ANPE et ASSEDIC.

Nous avons été sollicités par les personnels de ces organismes qui souhaitent un moratoire sur la fusion des services puisque, selon eux, les conditions de cette fusion sont pour le moment difficiles.

Motion

Le conseil général des Alpes-Maritimes soutient les personnels du Pôle Emploi 06 dans leur demande d'un moratoire sur la fusion des services (anciennement ANPE/ASSEDIC) à l'heure où le chômage est en forte hausse et où les agents de Pôle Emploi peinent à accomplir leurs missions parce qu'ils sont en sous-effectif.

Avec une progression du chômage supérieure à la moyenne de la région PACA (+18,7 % en un an, contre +13,2 %), notre département est durement touché par les quarante et un plans sociaux réalisés depuis le 1^{er} janvier 2008.

La situation déjà extrêmement tendue pour les agents du Pôle Emploi 06, qui suivent entre 180 et 200 dossiers chacun, alors que la norme devait être de 60, va s'aggraver considérablement avec l'arrivée, dès juillet, de 4 000 nouveaux demandeurs d'emploi au titre du RSA.

De plus, la fusion ANPE-ASSEDIC aurait pour conséquence d'éloigner les demandeurs d'emploi des lieux d'information (offres d'emploi et indemnisation) avec la division par deux du nombre de sites (vingt-sept points d'implantation actuels, objectif envisagé : quatorze sites mixtes).

M. CUTURELLO.- Il s'agissait de faire part à la fois des inquiétudes et de la demande de ces personnels qui souhaitent un moratoire, donc de nouvelles discussions.

M. Le Président.- Merci M. CUTURELLO. Ce vœu ne relève pas de la compétence du conseil général. Je vous rappelle que la fusion ANPE/UNEDIC a été décidée par la loi et qu'en république il vaut mieux appliquer la loi. Un moratoire à l'application de la loi ne relève pas de la compétence d'une assemblée territoriale, et c'est heureux. Nous transmettrons donc ce vœu à M. le préfet des Alpes-Maritimes, pour information, je suis convaincu qu'il en fera bon usage.

Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité de ces débats et je vous invite à nous retrouver pour le déjeuner. Merci beaucoup et très bonne journée.

La séance est levée à 13 h 40.